



République
du Gabon



Association
pour le développement
de l'éducation
en Afrique

Revue par les pairs en éducation en Afrique

Gabon

Pour une éducation de qualité
accessible à tous



Edité par

Ibrahima Bah-Lalya et Alhassane Yenikoye

Le Gabon
Pour une éducation de qualité accessible à tous

Ce document a été financé par les fonds programme de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) auxquels les organisations contribuent : La Banque africaine de développement (BAD) ; La Banque mondiale ; La Commission européenne ; L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; La coopération allemande ; Le ministère des Affaires étrangères, Département pour la coopération au développement, Autriche ; L'Agence canadienne de développement international (ACDI) ; Le ministère des Affaires étrangères, Finlande ; Le ministère des Affaires étrangères, Direction générale de la coopération internationale et du développement, France ; Irish Aid, ministère des Affaires étrangères, Irlande ; L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ; Le ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas ; L'Agence norvégienne pour la coopération au développement (Norad) ; La Fondation Calouste Gulbenkian, Portugal ; la Direction du développement et de la coopération (DDC), Suisse ; le Department for International Development (DFID), Royaume-Uni ; l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID).

Publié par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA). ISBN 10 : 92-9178-118-5, ISBN : 978-92-9178-118-8.

© Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) 2011

Première impression : octobre 2011

Une édition en anglais de cette publication est disponible, intitulée *Gabon, For a Quality Education Accessible to All*, ISBN 10 : 92-9178-119-3, ISBN 13 : 978-92-9178-119-5.

Maquette de couverture : I. Bah-Lalya et Info-Design

Mise en page : Marie Moncet.

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)
Banque africaine de développement (BAD) – Agence temporaire de relocalisation (ATR)
13, avenue du Ghana – BP 323 – 1002 Tunis Belvédère – Tunisie
Tél. : +216/ 71 10 39 86 – fax : +216/ 71 25 26 69
mél : adea@afdb.org – site web : www.adeanet.org

La revue par les pairs
en éducation en Afrique

Le Gabon

Pour une éducation de qualité accessible à tous

Edité par

Ibrahima Bah-Lalya et Alhassane Yénikoye

Table des matières

Avant-propos	vii
Remerciements	ix
Liste des abréviations	xii
Note Synthèse	xiii
Termes de référence de la revue par les pairs au Gabon	xviii
Première partie — Rapport national	1
SECTION I. PRÉSENTATION DU PAYS	2
Présentation du pays	2
Bilan analytique du développement de l'éducation	10
Deuxième partie — La revue internationale par les pairs	43
SECTION II. ENSEIGNEMENT PRE-PRIMAIRE ET PRIMAIRE VERS UN APPRENTISSAGE DE QUALITÉ ET ADAPTÉ AUX CONTEXTES	44
Contexte général	44
Préprimaire	44
Le Primaire	48
SECTION III. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POUR UNE OFFRE D'ÉDUCATION LARGE, PLANIFIÉE ET OUVERTE AU PRIVÉ	64
Introduction	64
Enseignement secondaire général	64
Enseignement Technique et Formation Professionnelle	71
Conclusion	73
SECTION IV. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SURMONTER LA CRISE ET RENFORCER LA PARTICIPATION AU PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	74
Introduction	74
Situation académique des établissements d'enseignement supérieur et défis majeurs rencontrés	76
Relever les défis	81

Études complémentaires	85
Conclusion	87

SECTION V. FINANCEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION GABONAIS :	
QUELLES PROPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT DURABLE DE LA REFORME ?	89

Annexes	99
----------------	-----------

ANNEXE 1. RÉCAPITULATION DES PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS DES PAIRS	108
ANNEXE 3. PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	110
ANNEXE 3. PRINCIPALES PERSONNES RENCONTRÉES	113

Avant-propos

Il m'est particulièrement agréable de préfacer ce document qui est l'aboutissement d'une étude sollicitée par le Gouvernement Gabonais, au titre de l'expérimentation de la revue par les pairs en éducation initiée par l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique.

Cette revue par les pairs qui a consisté en une étude diagnostique de notre système éducatif a permis de mettre en commun l'expertise nationale et internationale des acteurs de l'éducation.

Les résultats de la revue par les pairs au Gabon nous confortent dans notre certitude selon laquelle, notre système éducatif, malgré des acquis indéniables, connaît encore beaucoup d'insuffisances.

Au moment où tout le monde s'accorde à reconnaître que notre système éducatif fait face à de nombreux défis, pour s'intégrer parfaitement dans la recherche de L'excellence et coller aux impératifs de la mondialisation, les résultats de la revue par les pairs au Gabon, arrivent à point nommé, pour aider à contribuer à l'amélioration de l'école gabonaise telle que définie par le Président de la République, El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, dans son programme de société «Mon programme, les actes pour le Gabon».

Je voudrais profiter de la circonstance pour remercier l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique et à travers elle, tous nos partenaires au développement qui ne cessent de nous assister par une aide multiforme dans l'optique de l'amélioration de notre système éducatif. Je souhaite que cette collaboration soit plus féconde. En ce qui me concerne, je m'emploierai à rechercher les moyens pour y parvenir.

Je me permets, au moment de l'achèvement de cette étude, d'avoir une pensée toute particulière à l'endroit de mes prédécesseurs que sont:

- » Le Professeur Daniel ONA ONDO
- » Monsieur François ENGONGAH-OWONO
- » Le Professeur Albert ONDO OSSA.

Ils ont contribué à la réalisation de la revue par les pairs au Gabon.

Il me paraît opportun de rappeler que la revue par les pairs au Gabon est un important diagnostic de notre système éducatif.

Il est donc nécessaire que nous nous en appropriions, afin que soient mises en œuvre les recommandations qui y sont faites pour que, comme le préconise le Chef de L'État, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, l'école gabonaise soit performante et forme des cadres compétents et capables de participer au développement économique et social de notre beau pays.



Michel MENGA m'ESSONE

Ministre de l'Éducation nationale et
de l'Instruction civique du Gabon

Remerciements

La présente étude a été commanditée par le Gouvernement du Gabon, à travers un accord passé entre le Ministère de l'Éducation Nationale et l'ADEA. Entre le moment où les accords ont été passés et celui de l'achèvement de l'étude, les équipes dirigeantes au sein du ministère ont changé sans jamais entamer le désir du pays de voir le travail conduit à bonnes fins. Au nom du Groupe de travail de l'ADEA sur l'Analyse sectorielle, le GTASE, je voudrais exprimer ici notre sincère gratitude à toutes les équipes qui se sont succédées à la tête du Ministère de l'éducation nationale et du système universitaire gabonais pour leur dispositions favorables et leurs inestimables contributions. Sans ces contributions et celles des partenaires éducatifs la présente étude n'aurait pas pu voir jour.

Je souhaite aussi, au nom du comité directeur du GTASE, réitérer nos sincères remerciements au comité directeur de l'ADEA et au Bureau des Ministres Africains de l'Association pour leur précieux appui et pour leurs directives éclairées. Notre gratitude va également à toutes les agences partenaires pour leur bonne compréhension et leur soutien tant professionnel que financier.

La revue par les pairs est fondée sur l'existence de valeurs éducatives communes entre les pays africains. L'équipe des experts internationaux est venue au Gabon, depuis le Bénin, la Guinée, la France, le Mali, Maurice et le Niger pour se joindre à l'équipe nationale, engager un dialogue professionnel entre collègues, examiner, ensemble, le système éducatif gabonais et suggérer, en tant que pairs, des solutions qui ont le potentiel de bien réussir car elles ont réussi ailleurs en Afrique. La démarche des pairs internationaux est éminemment collégiale.

Cette équipe internationale était composée de cadres choisis essentiellement sur la base de la diversité africaine, de la complémentarité entre les différents membres, de la richesse des expériences accumulées durant plusieurs années et de la maîtrise dont ces cadres ont su faire montre en matière de développements de programmes éducatifs nationaux. La composition de cette équipe certainement reflète la diversité et la richesse africaine.

En même temps, elle rappelle aussi que nous devons aux amis de l'Afrique qui se sont engagés aux cotés de celle-ci, dans le cadre d'un partenariat équitable, enrichissant et bénéfiques à toutes les parties.

Que les uns et les autres soient tous vivement remerciés pour leur abnégation, leur disponibilité et leur disposition à travailler dans des conditions parfois difficiles. Une mention spéciale doit être faite ici au Professeur YENIKOYE pour la spontanéité avec laquelle il est venu gracieusement remplacer le premier chef d'équipe lorsque celui-ci s'est trouvé empêché par d'autres obligations.

Ces experts internationaux sont venus des organisations et pays suivants :

Bénin Dr. Djibril Mama DEBOUROU, Professeur à l'Université et Député à l'Assemblée nationale de son pays.

GTASE/ADEA

Pr. Ibrahima BAH-LALYA, ancien professeur de l'université guinéenne, coordonnateur du GTASE, responsable de la mise en œuvre de la revue.

Guinée M. Alpha Mahmoudou DIALLO, Directeur Général de l'Institut national de recherche et d'action pédagogique –INRAP–, ancien Directeur national de l'éducation primaire de son pays.

Mali M. Bakary KANTE, spécialiste en éducation et finances.

Maurice S.E. M. Steven Obeegadoo, ancien Ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique et co-chef de l'équipe des experts.

Niger Pr. Alhassane YENIKOYE, Recteur de l'Université nationale Abdou Moumouni, Chef de l'équipe des experts de la revue au Gabon.

OCDE/France

M. Bernard Hugonnier Directeur Adjoint à l'OCDE et
M. Serge Ebersold spécialiste en éducation.

La revue par les pairs est, par ailleurs, fondamentalement respectueuse de la vision gabonaise. Elle voudrait aller dans le sens de cette vision et des plans tracés par le pays. C'est pourquoi il faut reconnaître ici l'immense contribution de l'équipe du professeur Fidele Nze Nguema et des cadres du ministère. C'est leur contribution qui a permis de bâtir le socle sur lequel s'est érigée la revue.

Enfin le GTASE voudrait remercier l'ensemble du Secrétariat de l'ADEA et de la Direction de l'agence pilote, l'IIPE, pour leurs conseils, leur soutien logistique et leur appui programmatique. Nos remerciements vont en particulier à Dr. Marc Bray, au Ministre Mamadou Ndoye, à Madame Françoise Caillods et à Dr Hamidou Boukary. Leur désir, dont je me fais l'écho ici, était que cette étude soit achevée le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions possibles afin qu'elle vienne, à point nommé, alimenter les réformes éducatives engagées ou à engager au Gabon pour le meilleur devenir de l'apprenant gabonais, de l'Afrique en général et de la communauté internationale. Au nom du GTASE je souhaite que ce vœu soit exhaussé.



Ibrahima Bah-Lalya, Ph.D.

Spécialiste principal en éducation,
Coordonateur du Groupe de travail de l'ADEA
sur l'analyse sectorielle en éducation

Liste des abréviations

CP	Cours préparatoire de la première année
DEUG	Diplôme Études Universitaires Générales
DUES	Diplôme Universitaire d'Études Supérieures
EDICEF	Editions Classiques d'Expression Française
ESAM	l'École Supérieure des Arts et Métier
FCFA	Franco CFA
FESENA	Fédération syndicale de l'Éducation Nationale
HECI	Hautes Études Canadiennes Internationale
IDA	Inspections déléguées d'académie
IDH	Indice de Développement Humain
ISG	l'Institut Supérieur de Gestion
PATESP	Private Sector Development and Capacity Building Project
PIB	Produit Intérieur Brut
SENA	le Syndicat de l'Éducation Nationales
UOB	l'Université de Libreville
UOB	Université El Hadj Omar BONGO ONDIMBA
UPK	L'université polytechnique de Kougou
USTM	Université des Sciences et Technologiques de Masuku
USTM	Université des Sciences et Technologies de Masuku

Note Synthèse

Messages forts et pistes envisageables pour relever les défis rencontrés par le système éducatif gabonais

L'équipe internationale a rencontré les représentants des services techniques du ministère, ainsi que ceux de l'enseignement supérieur, des syndicats, des ministères partenaires tels que le plan, les finances et les affaires sociales. La Banque Africaine de développement ainsi que d'autres représentants du milieu des bailleurs ont été sollicités.

Par ailleurs, l'équipe internationale a eu recours à des documents de synthèse tels que le rapport national d'autoévaluation qu'elle a trouvé particulièrement enrichissant. Elle a utilisé le rapport de la mission préliminaire qui est venue au Gabon il y a huit mois pour baliser les étapes de la revue.

Les documents qui ont été fournis par les services et institutions visités ont complété les deux rapports pour constituer des éléments de base de la réflexion.

Le premier message fort est une impression de solidité et de durabilité qui se dégage du système éducatif gabonais. Avec un TBS supérieur à 130 %, un TNS d'au moins 93 %, et une différence garçons/filles de moins de 1,5 %, les réalisations du Gabon sont particulièrement impressionnantes. Il est particulièrement intéressant de noter que ses résultats sont sous-tendus et entretenus par un cadre et une politique nationale d'éducation stables. Les réformes entreprises par le Gabon sont résolument tournés vers les valeurs endogènes du pays, mais donnent en même temps de l'espace aux autres valeurs, quelles soient africaines et internationales.

Les politiques éducatives gabonaises et leur mise en œuvre peuvent toutefois bénéficier de certaines améliorations pour rendre le système encore plus performant. C'est dans cet esprit que la revue par les pairs a identifié quelques pistes que le pays peut déjà suivre pour consolider et assurer ses réalisations pour un développement futur dans la cohérence et la qualité.

Au pré-primaire

Le sous-secteur fait actuellement face à plusieurs défis dont quatre semblent particulièrement sérieux :

- » L'insuffisance en nombre et l'inadéquation des infrastructures pour les maternels, notamment en zones rurales ;
- » Le problème du personnel d'encadrement pédagogique jugé insuffisamment spécialisé ;
- » La nécessité de développer des mesures légales et partagées pour définir les rôles et les responsabilités des ministères et des services travaillant avec le pré-primaire ; et
- » La nécessité d'identifier des approches alternatives appropriées aux contextes socio-économiques de chaque zone.

La revue, après avoir examiné ces défis, suggère qu'une commission intersectorielle et interministérielle comprenant toutes les parties concernées soit activée pour examiner les problèmes dans leur ensemble avec une attention particulière sur l'élaboration de la carte scolaire tant attendue.

Au primaire

Trois questions ont été perçues comme urgentes : le redéploiement des enseignants, les déperditions scolaires et l'approche par les compétences.

Le redéploiement des enseignants

Des mesures existent mais ne sont pas toutes appliquées à cause de considérations sociales. Par rapport à ces problèmes, il y a plusieurs expériences intéressantes en Afrique de l'ouest, notamment en Guinée et au Burkina Faso. La revue suggère qu'une mission gabonaise soit dépêchée dans ces pays pour étudier les moyens de mise en œuvre qui y sont appliquées avec succès.

Le redoublement et la déperdition scolaire

C'est le problème majeur à l'école primaire. Pour y faire face, la revue suggère de lancer une étude pour déterminer les indicateurs de qualité propres au Gabon et qui prendraient en compte l'ensemble des paramètres qu'il faut considérer pour déterminer le niveau de qualité et les mesures à mettre en œuvre pour améliorer celle-ci.

L'approche par les compétences

Cette méthode avant-gardiste est déjà largement appliquée dans plusieurs pays africains. Cependant elle n'a obtenu un réel succès que lorsque certains préalables sont remplis, notamment ceux liés à l'adhésion des acteurs de terrain. La revue recommande qu'un comité de pilotage comprenant des représentants de parents d'élèves, des maîtres, des syndicats, ainsi que des autres acteurs soit créé et dynamisé. Ce comité pourrait identifier les obstacles, proposer des solutions et assurer le suivi de la mise en œuvre de ces solutions.

Dans l'enseignement secondaire

Dans le secondaire les plus grands défis tournent autour de trois questions : Comment mettre en œuvre la loi d'orientation de 1966 afin que tous les gabonais de moins de 16 bénéficient d'une offre d'éducation conformes à leurs besoins au secondaire et comment mieux s'occuper des groupes défavorisés.

- » **Extension de l'offre d'éducation à tous les enfants de 10 à 16 ans.** Le défi majeur semble être l'offre d'éducation à tous les jeunes gabonais de 16 ans et moins, d'ici 2015. Une fois cet objectif atteint, le concours d'accès au secondaire n'aurait plus lieu d'être. Ainsi en irait-il de l'articulation entre le primaire et le secondaire. La revue suggère que soit défini un socle commun de connaissances indispensables et qui se traduirait par l'élaboration de curricula intégrés pour un programme de base de 9 ans (de l'âge de 6 ans à celui de 16 ans). Cette tâche pourrait être confiée à l'IPN.
- » **Développement d'un plan national pour augmenter les capacités d'accueil au secondaire.** La revue suggère qu'un plan national soit mis en place visant à augmenter les capacités d'accueil au secondaire en fonction des besoins. Ce plan s'articulerait autour de trois éléments : (i) Construction de classes par l'État ou le privé, notamment au niveau des régions ; (ii) Réintroduction de la double vacation avec des mesures d'accompagnement appropriées en ville; (iii) Définition d'un nouveau partenariat avec le privé, (iv) Combattre l'exclusion.
- » Afin de combattre cette dernière, la revue suggère : (i) qu'une politique éducative particulière soit envisagée pour l'insertion des enfants désavantagés tels que les enfants de rue, les enfants avec handicaps, les enfants qui ont de sérieux déficiences intellectuels) ; (ii) que l'assistance financière de l'État (en particulier la prime de 25 000 frs) soit repensée afin que tout élève régulier à l'école y ait accès, (iii) que, par souci, d'équité, cette assistance financière tienne compte des frais de scolarité dans le privé.
- » **Diversifier l'enseignement technique et systématiser la réforme du sous-secteur** de manière à satisfaire les besoins à la fois modernes et traditionnels et résorber correctement le problème de certaines déperditions scolaires.

Au tertiaire

La difficile transition au tertiaire et les retards accumulés par les étudiants en cycle de formation prennent des proportions inquiétantes. La revue suggère donc des mesures correctives de trois ordres:

- » **Amélioration de l'accès :** Le défi majeur au niveau de l'enseignement supérieur est l'amélioration de l'accès, de l'efficacité interne et du contrôle des coûts dans ce sous secteur qui coûte des milliards à l'État gabonais et aux parents.

- » **Amélioration de la pertinence des programmes:** La question de la pertinence des formations par rapport au marché de l'emploi est également critique . La revue suggère donc : (i) la création de cellules pédagogiques qui comprendraient des représentants de l'université et du secondaire ainsi que des parents, des étudiants, des responsables des milieux économiques, pour revisiter sérieusement l'articulation entre les deux niveaux ; (ii) La création de cycles courts, genre DUT, pour la formation de techniciens supérieures axé sur les questions de développement technologique et socio économique. Ceci permettrait de solutionner le problème des éternels étudiants au sein du tertiaire et le chômage des diplômés.
- » **Amélioration des structures, du cursus et des programmes :** La revue encourage la réflexion en cours sur le système LMD qui est la voie d'avenir. L'université, le ministère et les partenaires sociaux pourraient conjuguer leurs efforts afin d'examiner toutes les implications tant au niveau du secteur qu'à celui plus large de la nation.

La gestion du système

La revue note que l'ensemble de ces recommandations ne pourrait effectivement se concrétiser que si les questions de gestion, de financement et d'administration sont cernées avec précision. Par conséquent, elle encourage :

- » *La finalisation du cadre de dépenses à moyen terme ;*
- » *L'allocation des subventions aux écoles privées sur la base de critères partagés d'efficacité et de qualité applicables à tous, avec une attention toute particulière aux groupes sociaux défavorisés ;*
- » *Une meilleure coordination des actions et des moyens des bailleurs de fonds;*
- » *La création immédiate d'un groupe ad hoc pour réfléchir sur le financement.*



➡ Une école primaire des environs de Libreville
©Photo Collection BM

Pour l'ensemble de ces propositions, l'ADEA et ses principaux partenaires dont l'OCDE se trouveront aux côtés du Gabon pour sensibiliser les partenaires internationaux.

Ce sont ici quelques pistes que la revue se propose d'explorer dans le présent rapport, avec une perspective collégiale et participative et, en ligne de mire, un meilleur devenir du jeune gabonais et de la nation gabonaise en général.

Termes de référence de la revue par les pairs au Gabon

Contexte

La biennale de l'ADEA tenue à Maurice et la réunion du comité directeur de l'ADEA ainsi que le Forum des Ministres qui s'est tenu à Chavannes de Bogis ont recommandé d'organiser des revues par les pairs en éducation en Afrique. Quatorze pays ont exprimé leur intérêt pour cette revue: Burkina Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire, République du Congo, Gabon, Kenya, Mali, Maurice, Niger, Zanzibar, Nigeria. Trois d'entre eux ont été choisis pour la phase expérimentale : Maurice, Gabon et Nigeria.

La supervision politique et programmatique a été confiée à un sous-comité du Comité directeur de l'ADEA spécialement créée à cet effet. La mise en œuvre a été confiée au GTASE, le Groupe de travail de l'ADEA sur l'Analyse Sectorielle en Éducation.

Le Ministère de l'Éducation nationale du Gabon a bien voulu adresser à ADEA, la lettre 000847/MEN/Cab/CTEPT, par laquelle le Gabon indique les domaines sur lesquels doit porter la revue par les pairs, à savoir :

1. L'articulation entre les enseignements secondaire et le supérieur
2. L'enseignement pré primaire et primaire
3. L'enseignement secondaire.

Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a bien voulu renouveler et confirmer, lors de la Biennale de l'ADEA tenue à Libreville, l'intérêt de son pays pour l'exercice de la revue par les pairs. Il a exprimé le souhait de voir cette revue complétée dans les meilleurs délais afin que ses résultats servent au développement de la réforme éducative gabonaise.

Objectif

Se référant au cadre défini par la lettre 000847/MEN/Cab/CTEPT, ainsi qu'aux suggestions et recommandations de la mission préliminaire du GTASE conduite en avril 2005 ; au rapport national de l'autoévaluation nationale gabonaise de mars 2006 ; et aux recom-

mandations de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique du Gabon, la revue:

- (i) approfondira la réflexion sur les thèmes et questions indiqués par les autorités gabonaises, en particulier les questions liées à l'évaluation des réalisations au pré-primaire, primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que les questions liées aux articulations entre les cycles d'étude ;
- (ii) formulera des propositions concrètes visant à améliorer les politiques éducatives du Gabon et leurs mises en œuvre ;
- (iii) contribuera à la préparation de la phase v de la revue par les pairs, conformément aux besoins spécifiquement exprimés par le Gabon.

Champ d'activités

Compte tenu de ce qui précède, la mission explorera l'ensemble de la réforme en cours avec une attention particulière pour les thèmes et questions qui ont été identifiées lors des travaux préliminaires, à savoir :

S'agissant de l'enseignement pré-primaire

- » L'examen des moyens à mettre en oeuvre pour garantir une éducation pré-primaire de qualité pour tous (infrastructures, équipements, nombre des maîtres, qualité de leur formation initiale et continue, matériel pédagogique, etc.) ;
- » L'examen du coût d'opportunité d'une telle réforme par rapport à l'augmentation des moyens dans le primaire pour augmenter la qualité de l'enseignement et limiter les redoublements ;
- » L'examen des politiques d'accompagnement nécessaires au succès de la réforme de l'éducation (en matière d'aménagement du territoire pour éviter l'exode rural par exemple) de politique familiale ou d'émigration.

S'agissant de l'enseignement primaire

- » Comment s'assurer que les réformes sont sérieusement évaluées avant d'être généralisées, avec une attention particulière, durant de telles évaluations, sur les aspects liés à la pérennisation ;
- » Comment s'assurer que les partenariats, tant externes qu'internes au système, sont suffisamment pris en compte ; (en particulier, quelles sont la nature et la qualité des relations avec les associations, les syndicats, le secteur privé, les autres niveaux d'éducation ?) ;
- » Comment faire face aux effectifs pléthoriques ;
- » Quelles sont les mesures à prendre pour améliorer davantage les opérations et optimiser l'utilisation des moyens actuels ?

- » Comment continuer et renforcer les progrès extraordinaires accomplis dans le domaine de l'équité, de manière à assurer l'égalité d'accès à une éducation de qualité dans les villes et les campagnes, selon les origines socioprofessionnelles et en tenant compte des enfants souffrant de handicaps physiques, ou de difficultés d'apprentissage ? Comment, dans ces conditions, assurer un développement harmonieux de l'enseignement privé laïque ?
- » Comment inclure le non formel et l'informel dans une vision holistique du développement de l'éducation et mettre à disposition des moyens de mise en œuvre à la hauteur des enjeux d'une éducation de qualité accessible à tous et du rôle que ces deux sous-secteurs peuvent jouer dans l'EPT et le MG ?

S'agissant de l'enseignement secondaire, du tertiaire et de la transition entre les deux cycles

- » Se pencher sur les conditions d'un meilleur redéploiement du personnel. Une telle opération doit être précédée d'une documentation sérieuse et d'une analyse des divers paramètres ;
- » Clarifier la situation de l'enseignement secondaire privé (ses structures, son personnel, son impact sur l'ensemble du système, etc.). Il est important de pouvoir mesurer la contribution de l'enseignement privé dans la formation des jeunes Gabonais. L'analyse de l'enseignement privé, rapproché à celle de l'enseignement public, permettra sûrement de cerner les problèmes liés à l'entrée au supérieur (transition secondaire - supérieur) ;
- » Examiner en profondeur le problème de la qualité : les taux moyens de succès se situeraient entre 30 et 33 % aux examens de l'enseignement secondaire.
- » Examiner les articulations entre la recherche universitaire, la recherche dans le secteur privé et les besoins des partenaires sociaux et de la société en général ;
- » Vérifier si il existe :
 - ♦ des organes jouant les rôles, d'une part, d'intégration entre l'enseignement et la recherche et au sein des programmes transversaux de recherche et, d'autre part, de consultation, de dialogue et d'orientation stratégique au travers d'arbitrage entre les grands choix qui ont été opérés en matière d'enseignement et de recherche et des problèmes de la société à résoudre ;
 - ♦ des formations de 3ème cycle, des services de ressources pédagogiques, une politique cohérente de publication et une stratégie de perfectionnement des ressources humaines dans l'enseignement supérieur ?
 - ♦ une structure nationale et une structure universitaire d'accueil, d'information et d'orientation des élèves et des étudiants et de leur insertion professionnelle ?
 - ♦ des mécanismes de dialogue social au sein de la communauté universitaire, de validation de la politique nationale de l'enseignement supérieur

Méthodologie et agenda

Conformément aux recommandations du cadre de coopération, l'équipe internationale combinera un ensemble de stratégies y compris une revue de littérature, des interviews, et des analyses de données devant aboutir à une meilleure compréhension des défis et opportunités qui caractérisent le système éducatif gabonais. La revue devra aboutir à des propositions concrètes devant servir à améliorer les performances du système éducatif gabonais dans les domaines spécifiques identifiés par le pays.

Rapport national

Commandité, supervisé et validé par
La Commission nationale gabonaise de la revue par les pairs,
Ministère de l'Éducation Nationale du Gabon

Consultant principal :
Professeur Fidèle Nzé Nguema
Recteur de l'Université Nationale
El Hadj Omar BONGO ONDIMBA

Section I

AUTOÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF GABONAIS

Présentation du pays

Cadre géographique

Le Gabon est situé en Afrique centrale entre trois pays et un océan : au nord, le Cameroun ; au nord-ouest, la Guinée Équatoriale ; à l'est et au sud, le Congo. L'Océan atlantique s'étend sur sa façade ouest, avec 800 kilomètres de côtes alors que le pays est traversé du sud-est à l'ouest par l'Ogooué et ses affluents, navigables sur 1.200 kilomètres. Le pays est à cheval sur l'équateur. Il s'étend sur une superficie de 267 667 km².

Le relief est accidenté avec trois zones caractéristiques: une plaine côtière à l'ouest, des plateaux au nord et à l'est -dont les plateaux Batéké- et des massifs montagneux dont le célèbre Mont Chaillu. La partie montagneuse constitue un véritable château d'eau pour la sous région et est le point de départ de la chaîne montagneuse qui culmine avec le mont Iboundji d'une hauteur de 1575 m.¹

En dépit de son urbanisation accélérée, le pays renferme encore un immense tapis végétal, représenté par 85 % de forêts tropicales dont 35 % de forêts primaires qui sont à ce jour, inexploitées.

Le climat du Gabon est de type tropical humide se caractérisant par une grande saison sèche entre juin et septembre, une grande saison des pluies de décembre à avril et deux petites saisons intermédiaires.

Le Gabon (268 000 km²) se place parmi les plus petits pays africains. Il ne représente que 1/150^e de la superficie du continent qui est de 30 310 000 km².

Il est cependant plus grand que d'autres tels que Sao-Tomé et Príncipe, la Gambie (11 295km²), le Rwanda (26 338 km²), le Burundi (27 834 km²), la Guinée Équatoriale (28 051 km²), le Malawi (119 310 km²), le Ghana (238 537km²).

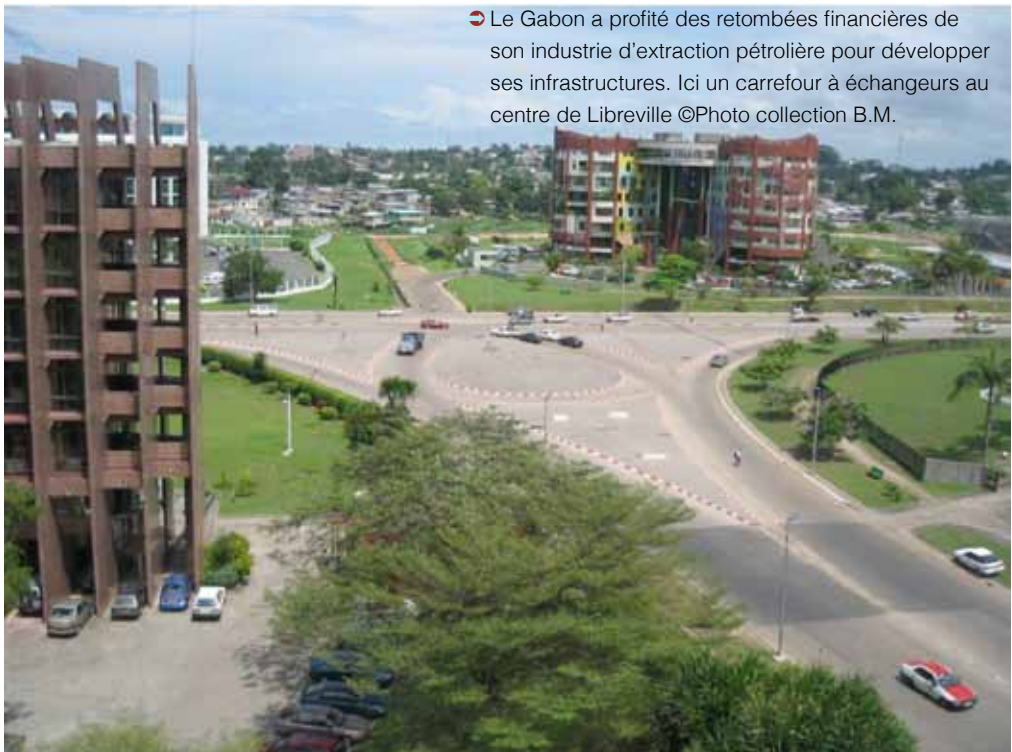
1. F. Meyo Bibang F. et Nzamba F. Le Gabon, Géographie, Paris, EDICEF, 1990.

Le pays dispose de potentialités immenses avec un sous-sol renfermant du pétrole, mais aussi de l'uranium, du manganèse, du niobium, du phosphate, de l'or et d'autres ressources. Le couvert forestier à prédominance d'okoumé, est estimé à 22 millions d'ha, dont 12,5 millions environ de valeur marchande. Le pays renferme 6000 espèces de plantes ; 19 espèces de primates ; 20 espèces de carnassiers et plus de 600 espèces d'oiseaux. Les rivières et les eaux maritimes renferment des poissons d'une très grande diversité.

Peuplement et cultures

Le peuplement du Gabon s'est fait par vagues successives. Il y eu d'abord les pygmées puis, plus massivement, les bantous de nos jours majoritaires. Ces derniers sont répartis en une quarantaine d'ethnies dont neuf groupes ethnolinguistiques principaux : les Fangs (36 %), les Mpongwe (15 %), les Mbédé (14 %), les Punu (12 %), les Bandjabi, les Bakota, les Obamba et les Batéké. Les pygmées quant à eux constituent un peu moins de 1 % de la population.

Les premiers européens, les portugais, accostèrent au XIV^e siècle. Pourtant c'est la France qui colonisera le pays à la suite d'un traité signé avec le Chef Mponguwe, le 9 février 1939. Le Gabon acquit son indépendance le 17 août 1960. C'était alors l'un des pays africains



les moins peuplés, avec 448 564 habitants. Ce chiffre progressera au fil des ans, avec 552.184 en 1970, 1.014.976 en 1993 et 1.330.000 en 2002. Actuellement, la densité est de 3,8 habitants au Km².

Le sex-ratio est d'environ 102 femmes pour 100 hommes. La population étrangère est estimée à 15,2 %. Le taux d'accroissement annuel moyen est de 2,5 %.

La population gabonaise est très jeune. Les moins de 15 ans représentent 41 % du total. La population active (16-55 ans) est estimée à 500.000 personnes et se concentre à Port Gentil et à Libreville où se trouve l'essentiel des émigrés ruraux et étrangers.

L'espérance de vie au Gabon est estimée à 53 ans. Cependant ce chiffre peut se trouver réduit dans le futur à cause de la pandémie du SIDA qui frappe le Gabon. Le taux de prévalence est actuellement estimé à 8 %.³ Cette situation est aggravée par l'accroissement de la pauvreté consécutive aux difficultés économiques que le pays connaît depuis les années 1980.



Cadre Économique

Quatre périodes ont marqué l'évolution de l'économie gabonaise depuis son indépendance.

La première, de 1960 à 1973, est caractérisée par une sérieuse carence infrastructurelle et de ressources tant humaines que financières. Les potentialités minières et agricoles du pays sont sous-exploitées. Durant cette période, le PIB était inférieur à 100 milliards de FCFA.

La deuxième période se situe dans les années 1974-1978. Elle est caractérisée par un essor économique remarquable, avec une augmentation de la production pétrolière de 34 % entre 1973-1974 et une revalorisation du prix du baril de pétrole de 3,4 dollars à 9,72 dollars en 1974. Malheureusement, la fin de cette période est marquée par un essoufflement de l'économie car à l'expansion spectaculaire de 1973 à 1976 devait succéder une période de forte récession. Entre 1976 et 1978, le PIB baisse de 25 %.

La troisième période, de 1980 à 1985, est marquée par une courte relance sous les effets conjugués d'un plan de stabilisation des dépenses et d'une nouvelle hausse du prix du pétrole.

A partir de 1986 une nouvelle récession affecte l'économie nationale. Et la crise s'installe, conséquence d'une dégradation de l'environnement international. D'où la soumission du pays au premier programme d'ajustements structurels entre 1986 et 1994 sous l'égide du Fonds monétaire international. Ces ajustements auront un impact douloureux sur le secteur social, en particulier l'éducation. Le secteur informel faisait déjà vivre en 1993 plus de la moitié de la population des centres urbains et représentait 49,9 % des emplois. Dans le même temps l'emploi rural était évalué à 34,5 %, en majorité sans qualification professionnelle sérieuse.

A partir de 2000 le Gabon s'engage sur une autre réforme macroéconomique et sociale, à travers le développement d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (DSCR) pour lequel l'amélioration du fonctionnement et du rendement du système éducatif constitue l'un des piliers essentiels. Ce DSCR est adopté en juillet 2005 par le Gouvernement et la société civile. Dans ce nouveau cadre, l'amélioration de l'efficacité du système éducatif gabonais est l'un des principaux piliers stratégiques de croissance et de réduction de la pauvreté.

Aujourd'hui, les réserves de pétrole, qui représentent la principale richesse du Gabon, sont évaluées à 2,96 milliards de barils. La production annuelle est de 18 millions de tonnes. Le domaine minier attribué pour l'exploitation couvre 3 754 km², dont 77 % en mer et 23 % à terre. Malgré cela, les impôts indirects issus du pétrole sont en chute libre.

Aujourd'hui, avec un service de la dette de 600 milliards de FCFA, soit plus de la moitié des recettes budgétaires, les chances d'un redéploiement de l'économie fondé sur l'intervention de l'État sont très faibles. A ce sujet, il est symptomatique qu'en termes d'IDH, le Gabon se classe au 123ème rang sur 177 pays.

Les effets de cette situation sont sensibles dans le secteur de l'éducation- formation, comme en témoigne la dépense globale d'Éducation. Le Gabon consacre au système éducatif, 3,7 % du PIB (dont 3,1 % pour les dépenses publiques), En 20002 la part des dépenses publiques totales d'éducation par rapport aux dépenses totales du Gouvernement est de l'ordre de 14,6 % en 2003.

Mais cette dotation budgétaire reste modeste, quand on la compare à celle de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne dont le PIB est nettement inférieur à celui du Gabon : l'estimation la plus haute (3,7 %) est inférieure à la moyenne subsaharienne (4 %), et très largement inférieure à la moyenne internationale (5, 8 %.) ; les pays à niveau de richesse équivalent y consacrent plus de 5 % de leur PIB.³ En effet, en 2002 la dépense globale de l'éducation était de l'ordre de 132 milliards de FCFA pour un PIB de 3611 milliards de FCFA.

Contexte administratif et politique

Le Gabon a un régime présidentiel avec El Hadj Omar BONGO ONDIMBA pour Président de la République et successeur, en 1967 de Léon MBA, premier président de la République.

Entre 1968 et 1990 le Gabon a évolué dans les cadres d'un régime de parti unique. A partir de 1990, le pays s'engage dans le multipartisme, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des autres pays de l'Afrique Subsaharienne.

Le Gabon est divisé en neuf (9) provinces, chacune dirigées par un gouverneur. Les provinces sont elles-mêmes subdivisées en départements dépendant d'un préfet et en districts dépendant des sous-préfets. Le français est la langue officielle, à côté des langues locales.

A partir de 1996, une loi consacre le principe de subsidiarité dans la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'État. Le transfert des compétences aux collectivités locales doit également tenir compte du principe de progressivité en distinguant clairement celles des compétences qui sont conservées par l'État, celles qui sont dévolues

2. L. Ada et J.B. Rasera (2001), Étude des coûts unitaires de l'éducation au Gabon.

3. Étude des coûts unitaires de l'Éducation au Gabon, Banque Mondiale/PATESP, octobre 2001, pp 9-11

au département et celles enfin qui sont transférées à la commune. Ainsi, la loi associe l'état et les collectivités locales dans la réalisation du développement économique et social du pays.

L'éducation au Gabon

Bref rappel de la période coloniale

La place et l'orientation données à l'éducation et à la formation au Gabon sous la période coloniale étaient conçues en conformité avec les intérêts du système colonial français en place. Deux objectifs étaient visés : d'une part, il fallait former des cadres auxiliaires appelés à accomplir les tâches d'exécution et de l'autre, inculquer la civilisation française aux autochtones. L'éducation devait donc servir de support et de vecteur à « la mission civilisatrice de la France » dont la politique d'assimilation était le corollaire.

L'enseignement dispensé dans les écoles, pour la plupart privées et confessionnelles, restait essentiellement élémentaire jusqu'en 1945. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, de nombreux établissements secondaires sont progressivement ouverts.

Les reformes éducatives après l'indépendance

Au moment de l'indépendance, le plus haut diplôme préparé au Gabon, était le baccalauréat qui sanctionnait la fin de l'enseignement secondaire. La formation des cadres supérieurs, quant à elle, se faisait dans les facultés et les grandes écoles métropolitaines.

La scolarisation et la formation des cadres étaient des options stratégiques clairement affichées au lendemain des indépendances. Dans le nouveau Gabon, la loi stipulait que l'enseignement était gratuit, obligatoire de six à seize ans et laïc. Six ans après, la Constitution et la loi de 1966 garantirent l'égal accès de tous à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. Le français y était reconnu comme unique langue d'enseignement.

En 1983, à l'occasion des états généraux de l'éducation, une évaluation de l'ensemble du système conduisit à une redéfinition de la vision et des objectifs de l'éducation gabonaise, qui se résumaient à trois principales :

- » « L'éducation devait assurer la formation d'hommes et de femmes épanouis, épris de liberté et respectueux de la dignité humaine ;
- » La formation d'hommes et de femmes respectueux des valeurs de tradition et capables de conjuguer tradition et modernité ;
- » La formation d'hommes et de femmes responsables et capables de créativité dans les domaines scientifique et technique »

La situation actuelle

(a) Organisation

Le système éducatif gabonais est calqué sur un modèle français. Il comprend quatre niveaux : le pré primaire, le primaire, le secondaire et le supérieur. La gestion de l'école est centralisée mais déconcentrée au niveau provincial, à travers les inspections déléguées d'académie(IDA) et 19 circonscriptions scolaires administrées par un inspecteur du premier degré; le pays en compte neuf. Les IDA sont responsables du pilotage de la politique éducative au pré primaire, primaire et secondaire.

La majorité des établissements d'enseignement sont publics. Cependant le secteur privé se développe surtout dans le pré-primaire où des établissements privés dits « laïcs », côtoient les institutions privées confessionnelles traditionnelles. Ces dernières sont de trois ordres : les établissements catholiques qui sont majoritaires, les écoles protestantes et, depuis quelques années, les centres islamiques qui sont en nombre réduit.

L'enseignement secondaire se déroule dans des établissements aussi bien publics que privés qui recrutent près de 26 % des effectifs et qui jouent, en quelque sorte, le rôle de bassin de récupération des élèves exclus des institutions publiques d'enseignement pour des raisons de médiocrité des résultats ou de discipline. Dans tous les cas l'État finance en partie ces établissements privés, qu'ils soient confessionnels ou laïcs dès lors qu'ils sont reconnus d'utilité publique.



➡ L'église a joué et continue de jouer un rôle prépondérant dans l'éducation au Gabon.
© Photo collection B.M.

L'enseignement supérieur est principalement dispensé au sein de l'Université Nationale du Gabon créée en 1970 et rebaptisée, en 1978, Université Omar El Hadj Omar BONGO ONDIMBA (UOB). En 1987, la partie scientifique et technologique de l'UOB sera transférée à Franceville (Capitale du Haut Ogooué) et érigée en Université des Sciences et Techniques de Masuku (USTM).

Après la création en 2002 de l'université des sciences de la santé, ancienne faculté de médecine de l'UOB, l'Université de Libreville (UOB) se retrouve avec deux facultés : la Faculté de Droit et des Sciences Économiques et la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.

Autour de ces établissements, s'organisent une constellation de grandes écoles et structures d'enseignement supérieur et post-universitaire :

- » Une classe préparatoire Mathématiques Supérieures ;
- » l'École Normale Supérieure pour l'enseignement général ;
- » l'École Normale Supérieure de l'Enseignement technique
- » l'École Nationale des Eaux et Forêts ;
- » l'École Nationale de la Magistrature ;
- » l'École Nationale d'Administration ;
- » l'École Polytechnique de Masuku ;
- » l'École supérieure de secrétariat ;
- » l'Institut de l'Économie et des Finances.
- » l'Institut National des Sciences de Gestion.

Il existe trois séminaires à Libreville : le séminaire St. Jean, de niveau secondaire et les séminaires Saint Augustin et Père Brothier de niveau supérieur.

Le secteur privé fait progressivement son entrée dans l'université gabonaise à travers des structures Internationalement reconnues comme les Hautes Études Canadiennes Internationales (HECI), l'Institut des techniques économiques et comptables (France). Par ailleurs il se crée de plus en plus des institutions d'enseignement supérieur locales comme l'Université Polytechnique de Kougouleu (UPK), l'Institut Supérieur de Gestion (ISG) et l'École Supérieure des Arts et Métiers (ESAM).

(b) Fonctionnement

Au Gabon, l'âge légal d'admission dans l'enseignement primaire est de six ans. C'est la première expérience scolaire pour la majorité des jeunes gabonais. Cette réalité tient d'une part au coût élevé de l'enseignement préscolaire dont l'offre émane surtout du privé.

Les cas d'exclusion pour cause de limite l'âge n'existe quasiment plus. Les élèves arrivent de plus en plus jeunes dans l'enseignement secondaire. Cette tendance va se confirmer avec la réduction de la durée du cycle primaire de six à cinq années à partir de 2004.

La proportion d'élèves qui fréquente les établissements privés est relativement élevée au Gabon comparativement aux autres pays de l'Afrique Subsaharienne.

L'État finance partiellement les établissements privés reconnus d'utilité publique, qu'ils soient confessionnels ou laïcs. Il faut noter que ces établissements subventionnés accueillent 90 % des élèves du secondaire privé et 77 % du primaire privé.

L'État attribue aux étudiants admis au supérieur une allocation d'études de 63.000 FCFA, quelque soit le pays où ils sont admis à continuer les études en Afrique. Cette bourse est renouvelable sous réserve de résultats académiques satisfaisants.

Dans les établissements gabonais, le système de notation est basé sur dix au niveau du primaire et sur vingt au niveau du secondaire. Sont ainsi considérés comme admis les élèves obtenant respectivement au moins une moyenne de cinq dans le primaire, et au moins une moyenne de dix dans le secondaire. Toutefois dans la pratique une dérogation courante à cette norme consiste, au secondaire, à repêcher les élèves à partir d'une moyenne de 9,5/20 tandis qu'au baccalauréat, l'admissibilité des candidats est autorisée à partir d'une moyenne de 7,5/20, l'admission d'office exigeant au moins 10/20.

Le principal moyen de motivation des élèves au secondaire reste aujourd'hui l'attribution d'une bourse qui s'élève à 24.000 FCFA par élève et par trimestre sous réserve de l'obtention d'une moyenne trimestrielle ou annuelle supérieure ou égale à dix. Les autres avantages, notamment le transport scolaire urbain à Libreville, se sont amenuisés progressivement avec le temps. Les transports aériens dont bénéficiaient jadis les élèves sont quant à eux quasiment supprimés avec la privatisation des transports aériens.

Les enseignants du premier et du second degré public au Gabon sont réunis au sein de deux principales organisations syndicales : le Syndicat de l'Éducation Nationale (SENA) et la Fédération syndicale de l'Éducation Nationale (FESENA).

Bilan analytique du développement de l'éducation

L'accès et l'équité

Le pré-primaire

L'enseignement pré-primaire prépare les enfants à aborder le primaire dans les meilleures conditions possibles. Il prépare en particulier à une bonne socialisation, au développement d'attitudes favorables à une bonne carrière scolaire et au développement d'un socle de connaissances de base appropriées pour le préscolaire.

➡ « Une école primaire typique de la haute banlieue de Libreville, la capitale du Gabon » © Photo collection B.M.



Le sous-secteur est placé sous la double tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et du ministère des Affaires Sociales, et de l'enseignement pré-primaire. Il s'adresse aux enfants de moins de 5 ans.

Les chiffres officiels indiquent une nette progression depuis 2000 avec un taux brut de fréquentation en forte progression, qui passe de 5,6 % en 1990 à 41,4 % en 1999. Et, comme le suggère le tableau ci-dessous, les effectifs n'ont cessé d'augmenter depuis lors.

Tableau 1.1. Progression des effectifs d'enseignants et d'élèves au pré-primaire, entre 1999 et 2003

Années scolaires	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectif garçons	Effectif filles	Effectif total	Nombre d'enseignants
1999-2000	14	27	520	513	1.033	22
2000-2001	48	77	813	838	1.651	75
2001-2002	65	126	1.671	1.719	3.390	123
2002-2003	82	144	2.221	2.213	4.434	196

Les structures de développement de la petite enfance sont de trois types : sanitaires, spécialisées et familiales.

1. **Les structures sanitaires** sont orientées vers le suivi de la santé pour un bon état physique et psychique de l'enfant. Elles comprennent des Centres de Santé Maternelle et Infantile (CSMI) au nombre de 17 et des services pédiatriques rattachés aux hôpitaux et dispensaires, tous dépendant du Ministère de la santé. Il y a aussi des Initiatives privées qui contribuent à étendre le réseau des services pédiatriques rattachés aux cliniques et aux structures sanitaires de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
2. **Structures spécialisées** dépendant à la fois du ministère de l'éducation, de celui des affaires sociales et des initiatives privés. L'éducation renforce les anciennes structures avec l'ouverture de 129 classes pré-primaires. Les affaires sociales quant à elles offrent un certain nombre de structures dont l'école des enfants sourds-muets, située à Nzeng-Ayong (Libreville), le centre d'accueil d'enfants abandonnés situé à Angondje (Libreville), 2 crèches à Libreville et 37 jardins d'enfants. Les Initiatives privées ont mis en place une école pour enfants handicapés (Horizons Nouveaux, Libreville), un centre d'accueil pour enfants abandonnés à sainte Marie (Béatitudes) 7 jardins d'enfants du Ministère de la Défense, 4 jardins d'enfants de la Municipalité et des jardins d'enfants privés laïcs.
3. **Les structures familiales** renvoient à l'organisation de la famille, cellule de base de la société, dont dépend en partie le développement physique, psychologique et social de l'enfant. Depuis 2003, le ministère de la famille s'est impliqué dans la scolarisation du pré- primaire par la réalisation de quelques projets de haltes garderies à travers le territoire national.

Ces structures sont animées par des personnels spécialisés dont la formation est assurée localement et à l'étranger. Le personnel qualifié, en nombre insuffisant, est basé essentiellement dans les grands centres urbains. Les effectifs actuels répartis par département ministériel, sont les suivants :

1. Le Ministère de la santé publique et de la population ainsi que celui des Affaires Sociales disposent de 300 cadres qualifiés chargés de cours préscolaires (éducatrices préscolaires, agents techniques d'éducation préscolaire, auxiliaires de jardins d'enfants) et de 5 inspecteurs du préscolaire.
2. Le Ministère de l'Éducation Nationale compte 6 Inspecteurs, 13 Conseillers pédagogiques, 113 Chargés de cours (instituteurs adjoints, instituteurs, agents techniques, éducatrices).

La nécessité de généraliser ce sous-secteur sur l'ensemble du territoire national et le fait que le pré-primaire joue un rôle critique sur le rendement scolaire après la maternelle

constituent des préoccupations sérieuses dont il faut tenir compte. Comme indiqué plus haut, les écoles maternelles sont rares en zones rurales. Ce déséquilibre expliquerait partiellement les mauvais résultats des élèves dans ces zones et, d'une manière générale, les taux élevés de redoublement au plan national, redoublement qui se situent autour de 53 % pendant les premières années du primaire.

Par ailleurs le déploiement du personnel pose problème. En effet, la répartition des enseignants ne reflète pas les besoins réels des établissements pris individuellement. Libreville enregistre des effectifs en surnombre. A cela s'ajoute le problème de logement. Dans certaines localités, des enseignants disposent de logements d'État décents, tandis que la majorité doit s'accommoder de l'offre relevant des marchés locaux.

Il y a aussi un déphasage entre l'allocation des ressources financières et les besoins réels des établissements. Il a été observé par exemple que pour un même nombre d'élèves deux établissements disposeraient d'un effectif d'enseignants très différent ou de ressources financières très inégales.

De plus, il apparaît qu'il n'est pas possible d'établir objectivement une relation pertinente entre les ressources financières allouées à un établissement scolaire et les performances, en termes d'acquis cognitifs, réalisées par les élèves.

Ces problèmes sont préoccupants et nécessiteraient des mesures immédiates.



➡ Vie courante dans la haute banlieue de Libreville.
© Photo collection B.M.

Trois directions pourraient être envisagées :

- » Examen des moyens à mettre en œuvre pour garantir une éducation pré-primaire de qualité pour tous (que les moyens soient des infrastructures, des équipements, le nombre des maîtres, leur formation initiale et continue, ou le matériel pédagogique).
- » Examen du coût d'opportunité d'une telle réforme par rapport à l'augmentation des moyens dans le primaire pour améliorer la qualité de l'enseignement et limiter les redoublements. A titre d'illustration, on peut se demander dans quelle mesure une allocation de 25.000 FCFA par enfant attribuée aux parents d'enfants fonctionnaires est positivement discriminante lorsque l'on sait que celle-ci ne concerne pas les personnes sans emploi.
- » Examen des politiques d'accompagnement nécessaires au succès de la réforme de l'éducation, par exemple, en matière d'aménagement du territoire, de politique familiale ou d'émigration.

Le primaire

Les dispositions de la loi 16/66 du 9 août 1966 ont largement favorisé un accès massif à l'éducation pour les enfants d'âge scolaire 6-16 ans. Il faut remarquer, comme l'indique le tableau ci-dessous, que le Gabon a atteint une parité effective entre les deux sexes.

Tableau 1.2. Les taux bruts d'admission entre 1994 et 1997

	1994/1995	1995/1996	1996/1997
Taux brut d'admission (TBA)	115,32	128,03	124,15
Garçons	117,95	132,94	127,81
Filles	112,76	123,26	120,62

Source : D.P.P.I. service des statistiques scolaires et de l'emploi. 1999

La demande sociale supplémentaire en éducation au niveau primaire a été estimée en moyenne à 3027 élèves par an entre 1994 et 1997 (tableau 1.3). Ces nouveaux élèves viennent s'ajouter aux redoublants. Ceci explique que les taux bruts de scolarisation soient largement supérieurs à 100 % comme le montre le tableau 6.

Le taux de redoublement pendant les premières années du primaire peut atteindre 53 %, ce qui nécessite la mise en oeuvre de mesures correctives immédiates dont l'usage généralisé du manuel scolaire et sa gratuité rendue effective par le gouvernement depuis 2005.

Tableau 1.3. Demande d'éducation

Admissions	1994/1995	1995/1996	1996/1997
Population d'âge scolaire au primaire (6-11 ans)	165.299	168.578	171.352
Population d'âge scolaire au secondaire (12-18 ans)	160.496	166.919	173.480
Population d'âge scolaire totale (6-18 ans)	325.795	335.497	344.832

Source : DPPI, 1999

Tableau 1.4. Taux de scolarisation primaire, 2005

Catégories	Taux de scolarisation brut (TBS)	Taux de scolarisation net (TNS)
Genre		
Garçons	139,08	91,90
Filles	140,58	92,99
Région		
Libreville	130,82	91,25
Port Gentil	134,55	93,02
Nord	153,93	92,72
Sud	149,80	94,82
Est	149,26	93,54
Ouest sauf Libreville et Port Gentil	138,14	92,08
Autres centres urbains	142,31	92,94
Rural	152,24	93,72
National	139,82	92,44

Source: données de l'EGEP tirées des travaux du DSCR

Le secondaire général et technique

L'accès à l'enseignement secondaire général est subordonné à un concours de sélection. Le taux de succès enregistré entre 1994 et 1997 est faible comme le montre le tableau ci-dessous.

La parité filles/garçons est respectée dans la fréquentation du cycle secondaire mais le taux brut de scolarisation est faible. A ce dernier problème, s'ajoute celui de l'accès entre établissements privés et publics. En effet, beaucoup d'élèves sont orientés vers des établissements privés subventionnés alors que d'autres sont orientés vers des structures publiques.

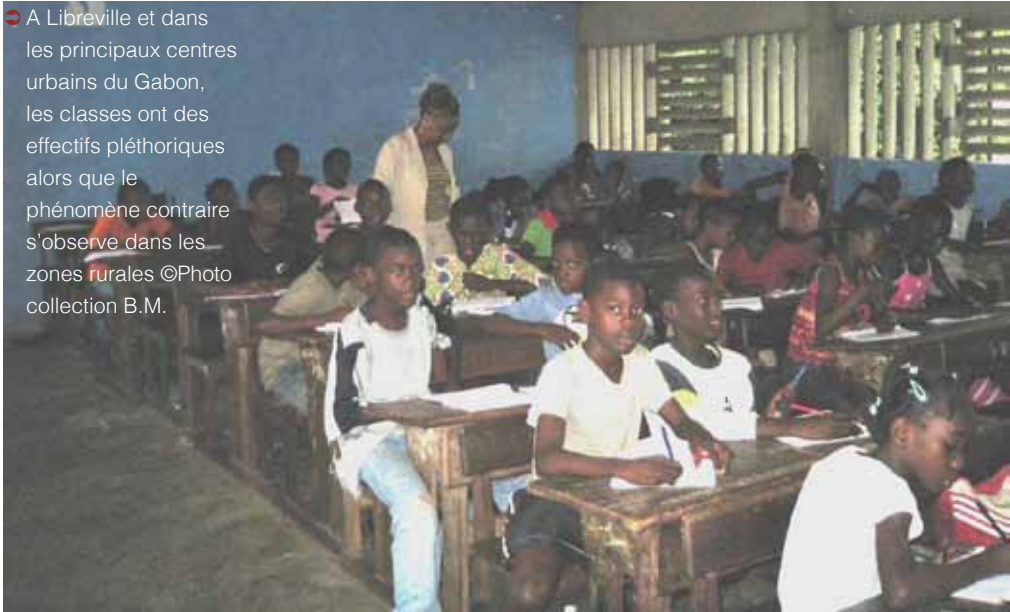


Tableau 1.5. Taux de réussite à l'examen d'entrée en sixième

Année	Candidats	Admis	% succès
1994	25.259	6.005	23,8
1995	26.128	7.257	27,8
1996	26.216	8.204	31,3
1997	29.293	7.781	26,6
1998	27.803	9.915	35,7
1999	30.228	11.242	37,2

Source : État du système éducatif -Enseignement technique et professionnel compris. D'après les projections de population sur la base du RGPH 1993 - MEN/DPPI Service des Statistiques - mai 1999.

Tableau 1.6. Effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire général (premier et second cycle) 2002-2003

Type d'établissement	Nombre d'élèves	Tranche d'âge	Taux brut de scolarisation (%)
Enseignement secondaire public	76.452	12-18 ans	
Enseignement secondaire privé	27.962	?	
Total	104.414	220.857	47,28

Source : DPPI

La situation de l'enseignement technique et professionnel est très préoccupante au regard du peu d'intérêt que manifestent les élèves à l'endroit de cette filière de formation (tableau 1.7). Les conséquences sont désastreuses aux plans de la qualité de la formation et du développement national. En effet, cette filière n'attire que les élèves qui ont failli aux critères de l'enseignement général. Pourtant, l'enseignement technique professionnel est indispensable au développement du Gabon tout en contribuant au plein emploi. Un regain d'intérêt doit être apporté à ce sous-secteur par les autorités politiques afin qu'il devienne l'un des fleurons du système éducatif gabonais.

Cet enseignement est assuré au sein de 11 établissements qui relèvent des structures ci-après :

- » le Ministère de l'Éducation Nationale, qui reçoit environ 2/3 des effectifs (soit 6500 élèves en 1996-1997),
- » le Ministère de l'Enseignement Supérieur
- » le Ministère du Travail et de l'Emploi,
- » le secteur privé (entreprises)

Tableau 1.7. Participation dans l'enseignement technique et professionnel

Années	1988/1	1994/1	1995/1	1996/1
% des inscrits dans l'enseignement général	76,9	91,5	90,3	91,96
% des inscrits dans l'enseignement technologique	20,8	8,05	9,05	4,21

Source : Ministère de l'éducation nationale, DPPI /DE:

Parmi les établissements techniques il faut compter :

1. Un Collège d'Enseignement Commercial à Libreville,
2. Deux Collège d'Enseignement Industriel à Fougamou et à Libreville
3. Un École Nationale de Commerce à Port-Gentil
4. Deux Lycées Professionnels Commerciaux à Franceville et à Mouila
5. Deux Lycées Professionnels Industriels à Oyem et à Tchibanga
6. Trois Lycées Techniques à Libreville, Moanda et Port-Gentil

Le recrutement se fait sur concours à partir des niveaux suivants :

- » fin de la classe de 5ème pour l'entrée au Collège et au Lycée Professionnel
- » fin de la classe de 3ème pour l'entrée à l'École Nationale de Commerce et au Lycée Technique

- ♦ Les filières de formation existantes telles que secrétariat, aide comptable, maçonnerie, menuiserie bâtiment, mécanique automobile, tertiaire, mécanique entretien conduisent au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en 3 ans.
- ♦ Les filières existantes telles que dessin bâtiment, équipement motorisé, ébénisterie agencement, ouvrages métalliques, secrétariat bureautique, comptabilité gestion, électrotechnique (en création), installation sanitaire (en création) conduisent au brevet d'études professionnelles (BEP) après 4 ans d'études.
- ♦ Les filières de formation existantes telles que le commerce, la gestion et l'administration conduisant au diplôme de l'école nationale de commerce après 4 ans d'études.
- ♦ Enfin les filières de formation existantes telles que froid et climatisation, ainsi que diéséliste conduisent au diplôme de brevet de technicien (BT) après 3 ans d'études.

L'exercice des établissements privés dans des conditions illégales car non reconnues par l'État, pénalise les élèves de ces établissements et prive le Gabon d'une Source potentielle de jeunes diplômés dans les filières techniques et professionnelles.

Les programmes d'insertion et de réinsertion professionnels sont mis en œuvre principalement par l'office national de l'emploi et l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD).

Pour lutter contre l'exclusion du marché de l'emploi, l'office national de l'emploi a conçu des programmes de formations courts (quelques mois) destinées aux personnes victimes de chômage structurel ou risquant de le subir. On peut noter que 8.191 demandeurs d'emploi ont sollicité une telle formation entre 1994 et 2003. Le tableau ci-dessous fait état de type de formation sollicitée.

Tableau 1.8. Demandes de formations à l'office national de l'emploi

Formations sollicitée	Hommes	Femmes	Total
Gestion informatique communication	31,0	26,2	57,2
Services aux personnes et aux collectivités	0,6	0,1	0,7
Distribution ventes	1,8	0,5	2,3
Industrie	0,1	0,0	0,1
Mécanique et électricité électronique	15,2	0,8	16,1

Formations sollicitée	Hommes	Femmes	Total
Bâtiment travaux publics et extraction	12,0	0,4	12,4
Tourisme et transport	2,7	0,4	3,1
Agriculture, élevage, pêche et forêt	0,4	0,1	0,4
Artisanat	0,1	1,1	1,2
Arts	0,0	0,0	0,0
Hôtellerie et restauration	1,9	0,4	2,3
Formation initiale et continue	0,5	1,0	1,5
Développement local	0,1	0,0	0,1
Industrie du bois	0,0	0,0	0,0
Cadre techniques de l'industrie	0,0	0,0	0,0
Santé	0,0	0,0	0,0
Spectacles	0,0	0,0	0,0

Source : Office National de l'emploi, Fonds d'Insertion et de Réinsertion .Rapport d'activité 2003

Il est important de mentionner le rôle de l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) dans la formation et la lutte contre la pauvreté. L'IGAD assure l'apprentissage aux métiers agricoles dans deux centres situés à Libreville et Ntoun. Le centre de Libreville est spécialisé dans le maraîchage, alors que celui de Ntoun s'occupe des produits vivriers. Les activités de l'IGAD sont localisables à la périphérie des grands centres urbains (Libreville, Oyem, Franceville).

Son objectif est d'apporter un appui aux créateurs de petites entreprises agricoles et para-agricoles, par la mise en place de projets pilotes et la formation des agriculteurs notamment dans les domaines du maraîchage, des cultures vivrières et de l'élevage porcin. En 2004, l'institut a formé 626 stagiaires.

Le tertiaire

Au Gabon, l'admission aux études supérieures reste étroitement conditionnée par l'obtention du baccalauréat. L'accès au moyen du concours spécial d'entrée à l'université ou de la capacité en droit est faible. La médiocrité des résultats au baccalauréat illustrative suffisamment des difficultés d'accès à l'enseignement supérieur. Comme en témoigne les taux annuels de réussite enregistrés entre 1994 et 2006, la réussite du Baccalauréat constitue un sérieux problème car il gravite, bon an mal an, entre 29 et 40 %, y inclus les résultats obtenus dans l'enseignement privé.

Tableau 1.9. Taux de réussite au baccalauréat

Années	Inscrits	Admis	Taux(%)
1994	4.658	1.380	29,6
1995	5.215	1.961	37,6
1996	7.338	2.390	34,6
1997	7.145	2.474	34,6
1998	7.671	2.966	38,7
1999	8.235	2.922	35,5
2000	8.818	3.253	36,8
2001	9.552	3.500	36,6
2002	10.767	4.114	38,2
2003	11.714	4.729	40,4
2004	nd		
2005	nd		
2006	12.400		37,9

Source: D'après les données de l'Office national du baccalauréat

Tableau 1.10. Admission au baccalauréat dans l'enseignement secondaire privé en 2004

Ordre d'enseignement	Taux (%)	
Enseignement catholique	56,1	
Enseignement protestant	18,5	
Alliance chrétienne du Gabon	25,5	
Enseignement islamique	38,3	Y compris les écoles franco-arabes
Enseignement islamique	26,8	Écoles islamiques traditionnelles

Malgré ce faible taux de réussite, la population des étudiants a considérablement augmenté depuis 1970, année de création de l'université gabonaise. Elle a en effet enregistré une hausse de 62 % depuis cette création.

Le taux brut de scolarisation quant à lui reste faible comme le montrent les données ci-dessous.

Tableau 1.11. Taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur :

Catégories	1999-2000	2002-2003	2004-2005
Effectif étudiants	8.600	10.076	
Tranche d'âge 18-24 ans	168.634	191.260	201.790
Taux brut de scolarisation	5,4	5,3	

Éducation Non-formelle : Alphabétisation et Formation professionnelle

L'alphabétisation, au sens strict du terme, se comprend comme l'action de sortir une personne de l'illettrisme. L'alphabétisation se fait par l'enseignement des mécanismes et outils permettant de lire, écrire et compter dans la langue maternelle de l'apprenant ou dans celle utilisée par l'environnement.

L'alphabétisation fonctionnelle quant à elle, donne à l'apprenant, en plus de ces mécanismes, les compétences techniques nécessaires pour exercer un métier.

Il y a aussi l'alphabétisation au sens large ou intégrale : elle ouvre les portes à toutes les connaissances sur l'environnement national, régional et international pour une meilleure prise en compte des mutations en cours. La Déclaration Universelle des Droits de l'homme stipule en son article 26, alinéa 1 et 2 que: «Toute personne a droit à l'éducation, l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. »

La Loi 16/66 du 9 août 1966, article 1^{er}, garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

Les besoins éducatifs portent sur les outils essentiels d'apprentissage (lecture, écriture, expression orale, calcul,...) et les contenus éducatifs fondamentaux (connaissances intellectuelles, aptitudes, valeurs, attitudes,...) nécessaires au développement de la société, à l'amélioration de ses conditions de vie et à son intégration.

L'État assure une qualification professionnelle pour les jeunes et les adultes des deux sexes, sortants du système scolaire traditionnel. Cette formation est dispensée par les missionnaires avant la loi réglementant la formation professionnelle. Le décret 159 du 5 mai 1966 vient combler cette carence et détermine dans ses grandes lignes l'application du texte organique.

Les premiers centres publics du Gabon sont créés en 1964. Depuis lors plusieurs établissements de ce genre ont vu le jour, en particulier :

- » Deux centres à Libreville ;
- » Un centre à Port-Gentil ;

- » Un centre polyvalent à Tchibanga ;
- » Un centre polyvalent à Franceville ;
- » Un centre spécialisé à Koulamoutou (secteur secondaire) et ;
- » Un centre en construction en voie d'achèvement à Oyem

De 1973 à 1998, les Centres de l'Agence Nationale de Formation Professionnelle et de perfectionnement (ANFPP) ont formé 9108 stagiaires (secteurs secondaire et tertiaire confondus).

A l'indépendance en 1960, le Gabon avait un taux d'analphabétisme supérieur à 80 %. L'État a lancé un programme d'alphabétisation des populations. De 1961 à nos jours, ce programme a donné les résultats suivants :

- » Création d'un bureau de l'éducation des adultes au sein du Ministère de l'Éducation Nationale (1961) ;
- » Lancement de trois campagnes d'alphabétisation sur l'ensemble du territoire (plus de quatre mille (4000) apprenants touchés) ;
- » Formation de plusieurs agents et cadres dans les écoles spécialisées : Minkong, ENCR, ENDR, IPD, CUSPOD, IHEPS...
- » Organisation de deux grands séminaires d'orientation en 1982 et 1984 ;
- » Création de la Direction Générale de l'Éducation Populaire (DGEP) et acquisition d'un siège ;
- » Création des services provinciaux ;
- » Production de 20.000 livrets de lecture, d'écriture et de calcul ;
- » Alphabétisation de 50 chauffeurs de SO.TRA.VIL ;
- » Organisation des Journées Internationales de l'alphabétisation chaque année ;
- » Mise en place de deux ateliers de production du matériel didactique (le centre audiovisuel et intergrafic) ;
- » Réalisation d'un documentaire sur l'alphabétisation au Gabon ;
- » Organisation d'un séminaire sur l'alphabétisation fonctionnelle à Oyem avec le concours de l'UNESCO ;
- » Allocation d'un budget moyen de 30.000.000 FCFA par an de 1972 à 1992 ;
- » Alphabétisation de 1500 paysans dans le cadre du projet APG / FIDA (1993-1995) ;
- » Formation d'une quarantaine de cadres en alphabétisation ;
- » 15 centres d'alphabétisation sont en fonction dont 5 à Libreville et le reste à l'intérieur du pays ;
- » 650 apprenants inscrits pour l'année 2001 dont près de 300 à libreville.

Depuis 2001, les besoins du Gabon en alphabétisation deviennent cruciaux au regard du nombre croissant d'analphabètes qui sont surtout des femmes et des jeunes, touchés par la pauvreté des parents, l'abandon scolaire et l'immigration.

De plus, la capacité d'accueil des centres reste insuffisante : à peine 300 adultes terminent chaque année leur cycle d'alphabétisation. Cette formation n'améliore pas sensiblement leurs conditions de vie : elle ne leur donne pas accès au marché de l'emploi, ni aux circuits économiques.

C'est peut-être une des raisons qui explique le ralentissement des activités d'alphabétisation, la fermeture de la majorité des centres, du fait de l'insuffisance des moyens alloués à la Direction Générale de l'Éducation Populaire. La conjoncture économique défavorable et les politiques économiques de l'État contribuent à marginaliser ce sous-secteur au profit d'autres.

Il convient dès lors de donner une nouvelle impulsion à ce secteur et de formuler de nouveaux objectifs pour l'EPT 2001-2015, en s'appuyant sur les forces et les faiblesses de l'alphabétisation au Gabon.

Les faiblesses identifiées peuvent se résumer à 9 points :

- » l'inadaptation des programmes aux besoins des apprenants ;
- » l'insuffisance de compétence nationale en planification de l'alphabétisation et production du matériel didactique ;
- » le manque d'alphabétiseurs de base ;
- » le déficit d'utilisation des langues nationales ;
- » l'insuffisance du financement ;
- » le faible appui des bailleurs et partenaires au développement ;
- » l'absence de structures de formation propres ;
- » la désuétude l'obsolescence des équipements des ateliers de production ;
- » l'absence des activités de suivi et d'évaluation ;

Les forces identifiées peuvent se résumer à 5 points :

- » la disponibilité du personnel d'encadrement et en nombre suffisant pour le pays ;
- » la décentralisation des services d'alphabétisation ;
- » la disponibilité des bâtiments, des réseaux de cases d'écoute et des CLAC ;
- » la collaboration des promoteurs privés ;
- » la volonté des populations à s'investir dans l'alphabétisation.

Qualité et efficacité interne

Les problèmes du système éducatif gabonais ont été identifiés depuis les États Généraux de l'Éducation, en 1983. Ces problèmes ne sont toujours pas résolus, en dépit des efforts consentis par le gouvernement et ses partenaires.

Le primaire

Les ratios élèves/classes et élèves/maîtres sont en moyenne de 50. Ces ratios masquent cependant des disparités : il y a encore des classes de 80, voire de plus de 100 élèves / classe. Cette situation est accentuée par le phénomène de l'exode rural massif. Ainsi, dans les provinces de l'Estuaire, du Haut Ogooué et de l'Ogooué Maritime, les ratios moyens sont de l'ordre de 65 à 85, voire davantage dans certaines écoles, qui pratiquent le système de classes à mi-temps.

D'autres facteurs expliquent le fait que ces effectifs soient pléthoriques.

- » l'application stricte au primaire de la loi 16/66 du 9 août 1966 qui fixe l'obligation scolaire de 6 à 16 ans fait qu'il n'est pas rare de trouver des enfants âgés de 15 ans et plus dans les écoles primaires. En effet, le cycle primaire qui devrait normalement scolariser les enfants de 6 à 11 ans, conserve en son sein, un nombre anormalement élevé d'enfants n'appartenant pas à cette tranche d'âge : on comptait en 2002, 30,54 % d'enfants âgés de plus de 12 ans dans au primaire.
- » Cette situation s'est aggravée par l'absence de structures de formation professionnelle en fin de cycle primaire.
- » Par ailleurs, il y a l'accès tardif de nombreux enfants au cycle primaire surtout en zone rurale sans compter l'effet du taux de redoublement, de 34,47 % en moyenne, qui est l'un des plus élevés parmi les pays africains subsahariens.
- » Un autre facteur non moins négligeable est le fait que près de 50 % des enseignants du primaire ne disposeraient pas de diplômes et de titres académiques requis. Libreville en particulier compte près de 60 % d'enseignants sans titre.

Le ratio élève/maître (REM) qui est de 36,04 ne traduit pas toujours la réalité observée sur le terrain (classes à grands groupes dans les grands centres urbains et classes multigrades dans les zones rurales). Le déficit en enseignants dans le primaire reste donc un défi à relever.

En milieu rural, les conditions de vie des instituteurs sont précaires : logement inconfortable, isolement, salaires en retard.

A l'insuffisance des effectifs des inspecteurs et aux difficultés que ceux-ci rencontrent pour se déplacer, s'ajoute l'absentéisme des instituteurs : 7 inspecteurs et 14 conseillers pédagogiques seulement sont en place pour 3 851 enseignants.

L'enseignement primaire gabonais est caractérisé par une insuffisance quantitative et qualitative d'enseignants et de personnel d'encadrement pédagogique ; d'où la nécessité d'accroître la capacité de formation des écoles normales du pays dont Franceville et Libreville.

Toutes ces contraintes pèsent sur l'efficacité interne de l'enseignement au niveau primaire. C'est ainsi alors que la probabilité pour qu'un élève mène ses études à terme, est très faible. Le cycle primaire est caractérisé en effet par de forts taux de redoublements (34,47 %) et d'abandons (10 %) en référence à 2003. Ainsi, sur une cohorte de 1000 élèves au CP (première année de l'école primaire), seuls 40 arrivent au CM sans redoublement, soit un taux d'achèvement de 4 %.

Le taux d'abandon reste préoccupant car les enfants exclus trop tôt de l'école, perdent les connaissances acquises et redeviennent des analphabètes.

Les résultats aux examens montrent l'évolution du taux de réussite en dents de scie entre 1960 et 2003 avec des taux élevés (80 %) en 1984 et faibles (30 %) en 2003. Le taux de réussite au CEP est très voisin au taux réel de passage du CM2 en 6ème. Ce constat permet de proposer la suppression de l'examen d'admission en 6ème pour les élèves admis au CEP qui le souhaiteraient ou inversement en accordant le CEP à tous les admis en 6ème dans le cas où on déciderait de remplacer le concours par une admission sur dossier.

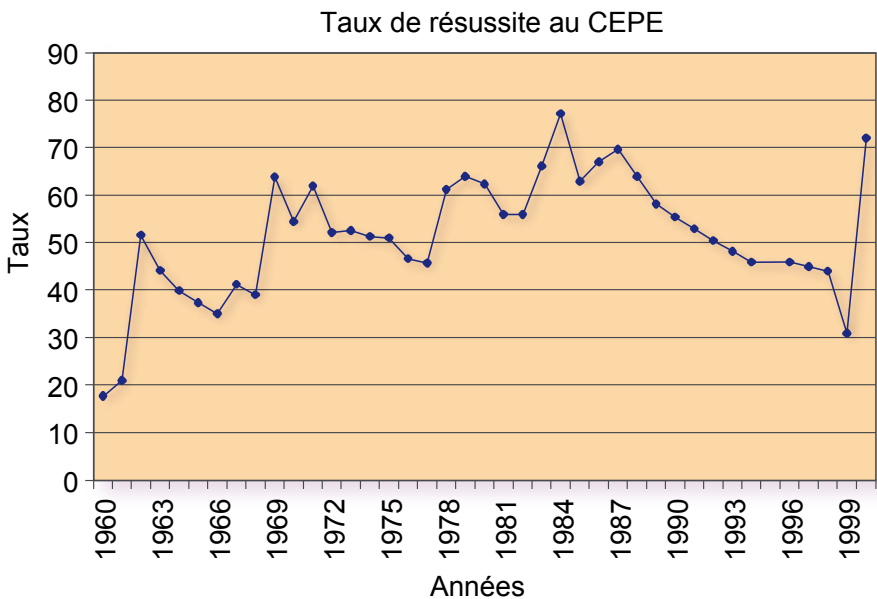
En terme d'efficience, le système éducatif gabonais forme un diplômé du cycle primaire en 14,3 années/ élèves, au lieu de 6 années/ élèves, soit plus du double (2,38) du temps normal. Le Gabon est donc l'un des pays où les dépenses éducatives sont les moins efficaces de l'Afrique. En effet, le coût de l'élève formé est de 1,94 fois supérieur au minimum requis qui est estimé à près de 120 000 FCFA par an calculé à partir des données budgétaires 1999. Ainsi, pour un cycle primaire complet, un élève coûte à l'État gabonais : $120\,000 \times 6 \times 1,94 = 1\,396\,800$ FCFA.

Tableau 1.12. Rendement interne de l'enseignement Primaire public en 1996/1997

Classe	Admis	Taux de Redoubl.	(1 – tx red)	Années-élèves	Taux de Promotion	Nombre de promus	Taux d'aband.	Nombre. D'aband.
CP1	1.000	0,439	0,561	1783	0,429	765	0,132	235
CP2	765	0,339	0,661	1157	0,700	810	-0,039	-45
CE1	810	0,373	0,627	1292	0,550	710	0,077	99
CE2	710	0,261	0,739	961	0,693	666	0,046	44
CM1	666	0,298	0,702	949	0,630	598	0,072	68
CM2	598	0,282	0,718	833	0,647	539	0,071	59

Source : Annuaire statistique 2000-2003

Schéma 1.1. Évolution du taux de réussite au CEPE, 1960-2003



Le secondaire général

La capacité d'accueil offerte par les établissements d'enseignement secondaire est inférieure à la demande : par exemple en 2005, il y avait 34049 candidats pour 13700 places offertes. Les élèves sont donc admis en classe de sixième au prorata des places disponibles (51 % en 2001 ; 49 % en 2002 et 51 % en 2003).

Par ailleurs, dans les établissements, il n'existe ni plateaux sportifs, ni matériel didactique ni nouvelles technologies de l'information et de la communication. On déplore également une pénurie de bibliothèques modernes, de manuels scolaires de laboratoires et d'équipements pour l'expérimentation dans les matières scientifiques.

L'enseignement connaît un déficit important en personnels qualifiés et les enseignants expatriés sont fortement représentés. Cette forte représentation est notable dans les domaines suivants : mathématiques (86,33 %), sciences physiques (86,28 %) et français (69,28 %), là où les besoins se font sentir le plus comme le montre le tableau 1.13.

La plupart des enseignants (62 %) sont titulaires d'un diplôme universitaire mais n'ont pas de formation pédagogique initiale. Depuis quelques années un effort particulier a été fait pour améliorer et renforcer la formation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques dont l'ENS et l'IPN ont la charge.

Les rendements internes de l'enseignement secondaire sont faibles et les dépenses publiques peu efficaces : les taux de redoublement et d'exclusion avoisinent en moyenne respectivement 30 % et 20 % au niveaux des 1er et 2nd cycles (tableau 1.14). Le taux de réussite au BEPC n'a fait que décroître de 1962 à 2004 passant de 58 % à 23 %.

Selon certaines données, la production d'un diplômé du premier cycle requiert 17 années - élèves et coûte à l'État gabonais 400 000 FCFA par an.

Tableau 1.13. Besoins calculés en fonction de l'utilisation rationnelle du personnel enseignant

Discipline	Besoins théoriques	Disponibles	Bilan
Français	313	285	-28
Maths	323	270	-53
Histoire Géographie	174	189	+15
Sciences Physiques	198	180	-18
Sciences naturelles	192	187	-5
Anglais	184	171	-13
Espagnol	86	107	+21
Économie	29	46	+17
Philosophie	35	40	+5
Dessin	51	54	+3
EPS	106	111	+5

Tableau 1.14. Enseignement secondaire (pourcentage de redoublants)

Année d'études		88/89	94/95	95/96	96/97
6 ^e	Garçons	30,58	21,55	19,75	23,87
	Filles	30,58	24,18	21,13	25,87
	Ensemble	30,58	22,86	20,45	24,86
5 ^e	Garçons	32,88	22,73	20,39	23,00
	Filles	32,88	25,44	21,52	26,89
	Ensemble	32,88	24,01	20,96	24,88
4 ^e	Garçons	28,35	23,19	21,60	21,79
	Filles	28,35	27,03	22,75	25,32
	Ensemble	28,35	24,98	22,16	23,47
3 ^e	Garçons	30,61	24,33	22,60	25,98
	Filles	30,61	28,43	24,68	27,33
	Ensemble	30,61	26,16	23,57	26,60
2 ^e	Garçons		27,28	25,20	24,60
	Filles		23,99	26,88	21,61
	Ensemble		25,87	25,97	23,27
1 ^{ère}	Garçons		28,89	28,51	24,95
	Filles		27,17	28,00	25,94
	Ensemble		28,19	28,27	25,40
Terminale	Garçons		40,04	31,39	30,64
	Filles		39,62	36,04	32,72
	Ensemble		39,86	33,45	31,53
Total	Garçons	30,77	24,88	22,41	24,20
	Filles	30,63	26,52	23,61	26,20
	Ensemble	30,71	25,64	23,00	25,15

Pour répondre à la demande d'éducation et améliorer la qualité de l'enseignement, il convient de :

- » renforcer la capacité d'accueil du cycle secondaire ;
- » procéder à la formation et au recrutement des enseignants ;
- » faciliter la transition entre les cycles primaire et secondaire, par la suppression du concours d'entrée en sixième, (projet du MEN).

Enseignement Technique et Professionnel

Il manque de structures d'accueil comme le montre le ratio élèves/classe qui varie de 60 à 80 élèves, pour une capacité de 25 à 35 élèves par salle.

Il est courant de voir des groupes en atelier de 55 à 60 étudiants autour de 15 à 20 postes de travail, faute de matériel pédagogique adapté et en quantité suffisante.

Ces difficultés expliquent en grande partie les faibles indicateurs de performance de ce niveau d'enseignement :

- » taux de réussite global aux examens de 30 % en moyenne,
- » taux de déperdition particulièrement élevé qui peut dépasser 50 %
- » taux de redoublement de 26,45 % qui peut atteindre 40 % dans certains établissements
- » taux d'exclusion et d'abandon 18,4 % qui peut atteindre parfois dans certains établissements 28 %.

Par contre, les résultats du BAC sont globalement satisfaisants avec un taux de réussite qui peut atteindre 65,40 %.

Le tertiaire

L'enseignement supérieur manque de structures d'accueil et de personnel d'encadrement en nombre suffisant en particulier dans les établissements « scientifiques ». On constate également une proportion élevée d'assistants dont le nombre est estimé à 66 % de l'ensemble du corps professoral.

Le taux moyen d'encadrement présente une forte disparité d'un établissement à l'autre. C'est ainsi que les établissements dits scientifiques enregistrent les taux les plus faibles avec 5,45 à l'ENEF, 13,99 à la faculté de médecine et des sciences de la santé tandis que les établissements des sciences sociales enregistrent les taux les plus élevés avec 17,16 à l'institut national des sciences de gestion, 28,34 à la faculté de droit et sciences économiques.

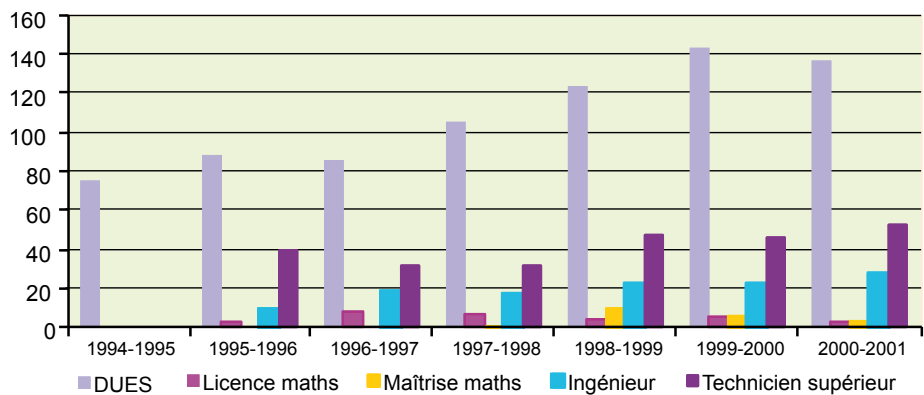


➡ un complexe scolaire typique à Libreville.
©Photo collection B.M.

Le taux d'échec est très élevé. Il peut atteindre 84 % en Faculté de Droit et de Sciences Économiques et 66 % en Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

La majorité des étudiants obtiennent le DUES, le DEUG en 3 ans, voire 4 ans, au lieu de 2 ans du fait des redoublements. On peut noter également que la moitié des étudiants abandonnent les études soit après une année (environ 40 % des candidats) soit après deux années (10 % d'inscrits) comme cela a été constaté à l'Université des Sciences et Techniques de Massuku(USTM). L'âge moyen des étudiants, varie entre 21- 25 ans dont 64,5 % se trouvent en 1ère année. Cette université forme plus de diplômés bac+2 que licenciés, maîtrisards, ingénieurs ou techniciens supérieurs.

Schéma 1.2. Évolution du nombre de diplômés à l'USTM de 1995 à 2001



Pertinence des programmes et des méthodes

L'efficacité externe du système éducatif repose en grande partie sur la pertinence des programmes et méthodes de formation ainsi que les moyens mis en œuvre.

La situation du marché de l'emploi révèle une inadéquation entre la demande et l'offre (Tableau 1.15), ce qui se traduit par un taux de chômage des jeunes de moins de 26 ans relativement élevé (26,5 %). Le chômage touche plus les hommes que les femmes (respectivement 31 % et 20,7 %) (Tableau de bord social, 1978).

Tableau 1.15. Situation du marché de l'emploi par niveau de qualification

Niveau se qualifica- tion	Cadres ingénieurs assimilés	Tech- niciens supérieur	Techni- ciens	Employés	Ouvriers	Mains d'oeuvre banale
Demande	4,0	6,0	7,9	47,0	16,0	19,0
Offre %	6,0	16,0	19,0	35,0	18,0	6,0

Source : Office National de l'Emploi, 2003

Il est lié principalement à deux facteurs :

- » la faiblesse de l'économie nationale
- » l'inadaptation des programmes et méthodes de formation et
- » l'insuffisance des moyens utilisés.

En effet la situation des écoles techniques et professionnelles est assez illustrative de cet état de fait. Théoriquement axé vers l'emploi du secteur moderne, beaucoup de filières ne sont plus aujourd'hui adaptées, l'enseignement professionnel ne correspond pas aux besoins des employeurs. Les programmes et les méthodes de formations sont restés pratiquement inchangés depuis plus de dix ans. L'inadéquation orientation - formation - emploi s'explique donc en partie par l'inadaptation des contenus d'enseignement face à l'offre d'emploi. Le dénuement en moyens matériels et didactiques, l'obsolescence des équipements, le manque de main d'œuvre, le non recyclage des formateurs, l'absence de concertation avec les employeurs entraînent une formation plus théorique que pratique, coupée des besoins réels de l'économie et des exigences du marché de l'emploi. A cela s'ajoute la non intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les cursus de formation, la non maîtrise de l'anglais comme première langue de communication au niveau mondial.

Gestion du système

(a) Organisation

La loi de développement et d'aménagement du territoire consacre toute une section à la réorganisation de la gestion du Ministère de l'Éducation Nationale, de manière à rendre celle-ci plus efficiente. Dans ce cadre, la question de la gestion des personnels revêt un caractère tout particulier.

Dans une étude réalisée en 1999 sur le système éducatif gabonais, il a été montré que les modes d'affectation des personnels aux écoles sont caractérisés par un degré de cohérence globale relativement faible. Pour y remédier, il faudrait :

- » réorganiser l'organigramme du Ministère pour mieux définir les responsabilités liées à chaque poste, et prévenir les conflits de compétence ;
- » suivre l'évolution de la carrière des personnels, pour une meilleure motivation. Par exemple les personnels de retour de stage restent souvent sans affectation ;
- » mettre en œuvre l'adéquation profil/poste car les personnes nommées à certains postes n'ont pas toujours le profil correspondant ;
- » renforcer les capacités des inspections générales et de la Direction Centrale des ressources humaines pour optimiser le potentiel des ressources humaines et mettre en place des textes réglementaires garantissant plus de justice sociale.

La pénurie d'outils de pilotage obère également les actions du MEN : la carte scolaire n'est toujours pas opérationnelle depuis 1995. Cette carte représente un outil de gestion et de planification rationnel des ressources humaines, matérielles et financières.

(b) Financement

Les dépenses globales en éducation représentent 3,7 % du PIB alors qu'elles sont en moyenne de 5 % pour les pays de même niveau économique. Le budget de l'éducation en 2005 a représenté 14,8 % du budget de l'État ce qui est insuffisant par rapport aux objectifs à atteindre dans ce secteur social et malgré une tendance à la hausse de cette subvention entre 2001 et 2005 (tableaux 1.16 et 1.17).

Tableau 1.16. Évolution des budgets de fonctionnement des principaux niveaux d'éducation

Montants en millions de FCFA	2001	2003	2005 (Prévisions)
Education nationale			
Solde permanente	51.180	53.733	52.347
Hors solde permanente	8.609	8.343	9.511
Bourses du secondaire	2.984	2.948	3.692
Total	62.773	65.024	65.550
Formation professionnelle			
Solde permanente	311	328	354
Hors solde permanente	308	981	1.121
Total	619	1.309	1.475
Enseignement supérieur et recherche			
Solde permanente	7.121	7.255	5.666
Hors solde permanente	6.826	7.269	7.359
Bourses du supérieur	19.045	27.345	34.115
Total	32.996	41.869	47.140
Total secteur éducation			
Solde permanente	58.616	61.316	58.367
Hors solde permanente	15.743	16.593	17.990
Bourses	22.029	30.293	37.807
Total	96.388	108.202	114.164

Source : Gabon/BAD – Etude stratégique du secteur éducatif – Rapport provisoire octobre 2005

Tableau 1.17. Évolution du poids de chaque niveau des dépenses publiques d'éducation

Total en millions FCFA	2001 Dotation initiale	2003 Dotation initiale	2005 Dotation initiale	2001 Exécution	2003 Exécution
Total secteur éducation	107.266	118.163	134.079	106.634	115.162
Dont bourses	21.755	32.317	37.807	22.029	30.293
Éducation nationale	66,2	61,7	54,9	64,5	59,7
Formation	2,8	1,8	1,8	1,5	1,8
Enseignement supérieur	29,3	34,9	42,0	31,4	36,1
Recherche	1,7	1,6	1,3	2,6	2,4

Source : Données de l'Étude stratégique du secteur éducatif-Rapport provisoire-octobre 2005

Tableau 1.18. Évolution de la dépense publique par élève en dollars.

	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94
Primaire et secondaire	485	405	514	529	560	545	397
Primaire seulement	172	154	158	nd	Nd	nd	212

Source : Profil pays ; Rapport national EPT.

Le budget d'investissement est également fonction des besoins en infrastructures et équipement. C'est ainsi qu'en 2005, 676 millions de FCFA ont été investis sur un besoin urgent de réhabilitation et de construction des infrastructures de 10 milliards de FCFA soit 1/15.

Il ressort par conséquent une baisse de la dépense publique par élève notamment au primaire et au secondaire (tableau 1.18).

Cette situation est due à plusieurs facteurs :

- » le système d'arbitrage budgétaire qui ne tient pas toujours compte des besoins exprimés par les établissements d'enseignement,
- » la baisse de l'économie gabonaise qui entraîne une réduction des dépenses publiques,
- » le manque d'évaluation et d'études prospectives sur le secteur éducatif le privant ainsi d'un système de correction et d'anticipation.

(c) Mise en œuvre

Les méthodes d'enseignement mises en œuvre varient en fonction de l'ordre et de la discipline.

- » Au primaire l'approche pédagogique dite par compétence de base mise en œuvre depuis 2004 devrait permettre d'améliorer la qualité de base et l'efficacité interne de l'enseignement.
- » Au niveau secondaire c'est la pédagogie par objectif qui est encore d'usage.
- » Dans l'enseignement technique et professionnel, c'est l'approche par compétence qui est mise en œuvre.
- » Au tertiaire l'approche modulaire est utilisée.

Toutes ces méthodes ont besoin d'être évaluées en termes de pertinence, de qualité et d'efficacité interne.

Les ministères en charge de chaque sous-secteur organisent et animent la gestion administrative et pédagogique dans les établissements au travers de plusieurs services dont les missions sont :

- » de piloter le système et renforcer l'autonomie des établissements,
- » d'ajuster les conditions et les moyens de formation,
- » d'assurer la formation des formateurs et des personnels d'encadrement.

Toutefois, au niveau de l'enseignement supérieur la situation est fort différente. Les établissements jouissent d'une certaine autonomie académique et même de gouvernance.

(d) Méthodes et instrument d'évaluation

Dans le système éducatif l'évaluation englobe aussi bien celle de l'apprenant, de l'enseignant que des services administratif et financier. Elle permet de mesurer objectivement, et avec une certaine précision, l'écart entre les objectifs fixés et les résultats obtenus. Elle est de ce point de vue un outil essentiel au pilotage du système éducatif et de recadrage de la politique éducative.

L'évaluation de l'élève relève de la compétence directe de l'enseignant. Elle consiste en des tests oraux et en interrogation orale, devoirs et personnels au secondaire.

Dans tous les cas, le passage en classe supérieure est conditionné par la moyenne des notes obtenues.

L'évaluation des personnels enseignants et d'encadrement intègre le champ de compétences de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale. Elle porte alors sur la pédagogie,

la vie scolaire, l'administration et la gestion financière, aussi bien pour l'Administration centrale que pour les services extérieurs du Ministère de l'Éducation Nationale.

(e) Participation populaire

La conférence de Jomtien a marqué une étape déterminante dans la reconnaissance de la demande éducative. La revendication du droit à l'éducation exprimée avec force dans toutes les régions du monde se présente comme une exigence de justice et d'équité. Aussi l'État et les collectivités locales ont-ils été contraints de revoir leur monde d'intervention pour prendre en compte les phénomènes de libéralisation et d'affirmation de la société civile.

Le processus de libéralisation exprime la volonté de faire prévaloir une logique de l'offre et de la demande. A ce titre, on assiste à une plus grande ouverture du « marché éducatif » à de nouveaux partenaires et à de nouvelles Sources de financement, relevant principalement du secteur privé, tel que le stipule l'alinéa 19 de l'article premier de la loi fondamentale de la République Gabonaise qui permet à des personnes morales et physiques d'investir dans le secteur éducatif en fondant des établissements d'enseignement.

Ceci a permis à l'enseignement Technique et Professionnel de se rapprocher davantage des opérateurs économiques.



➡ Un centre éducatif pour les enfants sourds-muets à Nzenzang-Ayong, un des quartiers résidentiels de Libreville.
©Photo collection B.M.

L'initiation et la mise en oeuvre d'une politique de coopération décentralisée a permis aussi de tisser des liens avec la région Aquitaine et l'Institut de Formation des Maîtres de Valence (France).

Le gouvernement gabonais a engagé également une politique dynamique de partenariat avec les Associations des parents d'élèves, les Syndicats d'enseignants, les Fondateurs d'écoles privées, les Organisations Non Gouvernementales, les Opérateurs économiques et les « bailleurs de fonds internationaux ».

Principaux enseignements

Le système éducatif gabonais est caractérisé par un taux de scolarisation élevé. Néanmoins, on note des insuffisances préjudiciables à son efficacité interne et externe qui méritent d'être corrigées. Il s'agit de :

- » l'accès au primaire et secondaire qui est faible et qui est surtout concentré dans les villes,
- » crédits de fonctionnement et d'investissement qui sont insuffisants et qui sont attribués sans respect des règles et procédures budgétaires,
- » la planification et la gestion des ressources humaines qui font défaut,
- » les personnels enseignants et d'encadrement pédagogique qui sont insuffisants en quantité et en qualité à tous les niveaux d'enseignement,
- » l'efficacité interne à tous les niveaux d'études qui est médiocre avec des taux de redoublement et d'abandon élevés, des goulots d'étranglement à la fin de chaque cycle d'enseignement, un taux d'analphabètes qui augmente,
- » l'efficacité externe qui est faible et qui est marqué par un taux de chômage des jeunes élevé.

(a) Objectifs et orientations stratégiques

Ils sont contenus dans la loi de développement et d'aménagement du territoire (LDAT) qui mentionne la nécessité d'une valorisation des ressources humaines, de la lutte contre les dysfonctionnements actuels des sous composantes du système global d'éducation formation pour en faire des outils plus efficaces et plus interactifs.

Cette loi fixe aussi un certain nombre d'objectifs généraux qui visent la réduction des déperditions scolaires, et des inégalités structurelles entre établissements.

Mais la réalisation de ces objectifs dépend de :

- » la mise en place d'un système éducatif capable de répondre aux objectifs du millénaire en éducation et aux exigences d'une économie moderne, axée sur les impératifs de croissance et de développement durables ;

- » la mobilisation des moyens idoines pour la restructuration et la réforme du système éducatif.

(b) Réformes

Les objectifs du millénaire en éducation consistent à s'assurer qu'en 2015, 100 % des enfants d'une tranche d'âge suivront le cycle primaire complet, condition de l'irréversibilité des savoirs de base (lire, écrire, compter). Dans le moyen et le long terme c'est-à-dire en 2008 et 2015, cela se traduirait au Gabon par les ambitions suivantes :

- » Atteindre un taux de scolarisation de 30 % en 2008 et 100 % en 2015 pour les enfants de 4 à 5 ans.
- » réduire les taux de redoublement et d'abandon de 10 points en 2008 et de 25 points en 2015.
- » augmenter les taux de rétention au primaire, secondaire et supérieur à 50 % d'ici 2008 et 100 % en 2015.
- » amener le taux de transition primaire /secondaire à 70 % en 2008 et 100 % en 2015.
- » ramener les ratios élèves/classe et élèves/maître à 50 dans les centres urbains en 2008 et 35 en 2015.
- » ramener les taux de réussite aux examens : CEP à 100 % et BEPC à 60 % et BAC à 50 % en 2008 et à 80 % en 2015.
- » améliorer le rendement externe par la baisse du taux de chômage de 30 à 15 % en 2008 et à 5 % en 2015.

Proposition A. Généraliser le pré primaire

Le pré-primaire est au stade embryonnaire, ce qui nécessite :

- » une dotation conséquente en infrastructures appropriées (construction des écoles maternelles dans les grands centres urbains et de classes maternelles dans les zones rurales et des aires de jeux);
- » la formation du personnel enseignant et d'encadrement ;
- » la conception des manuels et matériels didactiques.

Ainsi, pour la période 2006-2008, il est proposé :

- » la construction et l'équipement de 360 salles de classe pour ramener le ratio à 30 élèves par classe (28 écoles de 10 classes dans les centres urbains) et 80 salles en zone rurale,
- » la réalisation d'une étude portant sur le pré-primaire en zone rurale en 2006,
- » la formation et le recrutement de 440 enseignants sur trois ans dans les ENI, dont les capacités d'accueil doivent être accrues.

Proposition B. Améliorer les ratios élèves/classe et élèves/maître dans le primaire

La mise en œuvre de cette action passe par le recrutement des enseignants et le renforcement des capacités d'accueil des ENI, le renforcement des infrastructures dans les grands centres urbains et la réhabilitation et construction de nouvelles salles de classe en zone rurale.

Pour la période 2006-2008, il est proposé :

- » l'extension de 27 écoles primaires sur toute l'étendue du territoire,
- » la construction de 15 écoles dans les grands centres urbains, la formation de 1534 enseignants,
- » la construction de 2 écoles normales d'instituteurs.
- » la création des Écoles Pratiques et d'Insertion et de Développement (EPID) .

Proposition C. Accélérer la réforme de l'enseignement technique et Professionnel

Cette action est concrétisée par la réalisation d'une étude et la création des écoles pratiques d'insertion et de développement (EPID) dépendant du MEN, et la restructuration de L'ANFPP du ministère de la Formation professionnelle et de la Réinsertion Sociale.

Dans le premier projet (création des EPID), le public cible est constitué par les jeunes gabonais âgés de plus de quatorze ans ayant le niveau de CM2 qui répondront à des tests d'entrée.

Les structures sont constituées de sites existant à aménager et équiper, ces sites sont disséminés sur l'ensemble du territoire national et offriront des activités de proximité avec les entreprises ou des activités naturelles du bassin de formation.

Les formateurs peuvent être les diplômés du Brevet de technicien, du Brevet d'Études Techniques ou du Brevet d'Études Professionnelles à former pour une spécialisation d'une durée d'un an.

Les débouchés sont nombreux et répondront aux attentes des entreprises qui manquent de main d'œuvre qualifiée dans certains domaines. En outre, le financement de micro-projets permettra d'offrir des emplois aux chômeurs dans une branche de l'économie détenue en majorité par des expatriés sans qualification professionnelle.

Proposition D. Réviser les programmes d'enseignement

La révision des curricula est en cours avec l'approche par les compétences (APC), mais elle sera intensifiée et diversifiée par le développement de l'éducation scientifique et

technologique à tous les niveaux, la poursuite de l'élaboration des programmes sur les nouvelles filières de l'enseignement technique, l'initiation aux nouvelles technologies de l'information et l'apprentissage de l'anglais dès le primaire.

Pour l'enseignement secondaire, les projets pilotes tels que « micro sciences et didactiques » et « globe » en cours depuis 2001 pour le premier et 2003 pour le second et qui, par manque de financement, n'ont pu être expérimentés, seront réhabilités au cours des trois prochaines années par l'équipement en matériels didactiques de 65 établissements, la formation des enseignants dans les matières scientifiques et la révision des programmes.

Au niveau de l'enseignement supérieur, il faudrait mettre en place des premiers cycles complets dans tous les domaines et des troisièmes cycles. Les étudiants titulaires de diplômes de niveau bac+2 ou bac+3 pourront accéder plus facilement au marché de l'emploi. Les formations de troisièmes cycles et des centres d'excellence⁴ devront répondre aux besoins en formation continue et en formation des jeunes à la recherche. La réorganisation locale de l'université doit se fonder sur une logique de pôles régionaux de spécialisation.



➡ Des classes pléthoriques favorisent l'absentéisme dans les zones péri-urbaines. © Photo collection I. B-L.

4. Cf. entre autres, Le rapport de Ginestié sur la formation professionnelle (P. 84).

Proposition E. Accroître l'accès dans l'enseignement secondaire

Il s'agit de l'amélioration du ratio élèves/classe, pour l'amener à 50 élèves par classe.

L'amélioration du rendement interne ici doit se matérialiser par l'accroissement des capacités d'accueil et la reprise de la formation et du recrutement des enseignants. Il est préconisé la construction de deux lycées à cycle complet à Libreville (un dans le premier arrondissement et un autre à Angondjé) et l'extension de plusieurs autres établissements à Libreville et à l'intérieur du pays.

Proposition F. Améliorer la qualité de l'encadrement pédagogique

Cette action regroupe les actes de formation pour les encadreurs à tous les niveaux mais aussi, la construction d'immeubles du MESRIT.

Proposition G. Améliorer le système d'information

Pour améliorer la gestion du système éducatif, il faut renforcer les capacités de planification ; élaborer la carte scolaire et créer une structure chargée de l'évaluation et de la prospective. Il faut par ailleurs procéder à l'informatisation du MEN et à la mise en place d'un réseau Internet : l'informatisation du MESRIT, des établissements et des centres de recherche, constitue en effet une action majeure pour désenclaver l'enfermement du système éducatif et permettre la circulation de l'information au plan interne et externe.

Il faut également construire une bibliothèque multimédia à l'université des sciences de la santé.

Pour répondre aux orientations de développement du Gabon, et pour un système universitaire plus efficient, il est impérieux de mettre en place un schéma directeur de la recherche et des unités de recherche. Enfin au sein du MEN, il faut réhabiliter le bâtiment de la DGAGAFE, construire et équiper l'inspection générale des services, de même que l'office des examens. Il faut également doter l'administration centrale en véhicules utilitaires. Ces actions pourraient donner, en fin 2008, plus de visibilité et une meilleure gestion des moyens humains et matériels du système scolaire national.

Proposition H. Réduire les redoublements et des déperditions

Il s'agit d'étendre davantage la distribution des manuels scolaires au primaire et au secondaire, soit un manuel par élève et par matière fondamentale. Le système LMD doit être adopté au terme des trois prochaines années. La formation des formateurs, surtout dans les matières scientifiques, occupera une place importante au cours de la même période. L'extension des résidences universitaires avec 3 pavillons par établissement offrirait aux

étudiants de meilleures conditions de travail, et réduirait les frais de location et de déplacement.

Proposition I. Accroître l'accès dans l'enseignement supérieur

Il faut procéder à la construction de nouvelles facultés en vue de décongestionner celle de l'Université El Hadj Omar BONGO ONDIMBA (UOB) et à la création de cycles courts complets et d'enseignement et de centres d'excellence de troisième cycle. Pour réaliser son autosuffisance alimentaire, le Gabon devra développer le secteur agricole et créer un centre de formation des métiers de la terre (l'INSAB).

Proposition J. Améliorer la lutte contre le VIH/Sida en milieu scolaire

Le programme multi sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, matérialisé par le projet COLUSIMEN, et mis en place depuis quelques années au sein du ministère de l'éducation nationale doit se poursuivre dans l'espoir d'obtenir des résultats en fin 2008. L'objectif principal en éducation - formation est de constituer un vivier en capital humain pour tous les secteurs d'activité. La lutte en milieu scolaire, concerne les enseignants et les élèves et les opérations de sensibilisation doivent s'intensifier.

(c) Suivi et évaluation

Le système éducation - formation s'intègre dans le dispositif portant stratégie de réduction de la pauvreté comme secteur d'appui à la croissance. Le processus participatif a permis l'intégration des structures décentralisées et de la société civile à savoir : les administrations centrales, les collectivités décentralisées, le secteur privé, la société civile, les ONG, les populations elles-mêmes (mutuelles, associations, villages...), les partenaires au développement.

Le suivi et l'évaluation des stratégies consistent non seulement à décliner les indicateurs⁵, mais aussi les méthodes de collecte des données aux différentes étapes du processus.

Tous les partenaires auront un rôle à jouer dans le suivi des stratégies du DSCR sectoriel éducation - formation : l'État par le comité de pilotage qui sera mis en place, le secteur privé, la Société civile et les partenaires au développement.

La société civile jouera un rôle prépondérant. Elle est appelée à participer au processus de suivi, notamment à veiller à la bonne utilisation et à l'allocation des ressources, à l'efficacité de la dépense vis-à-vis des bénéficiaires. Elle doit interpellier l'État, les opérateurs économiques et les populations sur les déviations, le rôle et la répartition des responsabilités et sur la bonne gouvernance.

5. Voir liste des indicateurs en annexe

Les partenaires au développement doivent jouer leur rôle de partenaires techniques et financiers. Ils doivent s'assurer de la destination et l'affectation des ressources qu'ils injectent dans les projets et veiller à la bonne gouvernance avec des audits périodiques. Les indicateurs et repères seront fixés d'accord partie.

Le budget de ces actions doit être élaboré par une commission composée des experts de tous les départements en charge de l'éducation avec l'appui de la coordination nationale DSCR du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement.

Chacun des trois départements ministériels, en charge de l'éducation formation, participera au suivi des indicateurs et à l'évaluation du programme à travers les structures appropriées. Pour le Ministère de l'éducation nationale, il s'agit de la Direction de la Planification et de la Programmation des Investissements (DPPI) pour les constructions et équipements, de l'Inspection Générale de la Pédagogie (IGP) pour les formations et les programmes de formation à tous les niveaux et, de la Commission Nationale de l'Évaluation et de la Prospective (structure à mettre en place), pour le calcul des indicateurs et l'évaluation de l'impact des actions retenues.

La revue internationale par les pairs

Équipe Composée d'experts en provenance de pays suivants

Bénin Dr. Djibril Mama DEBOUROU
GTASE/ADEA Pr. Ibrahima BAH-LALYA

Guinée M. A. Mahmoudou DIALLO

Mali M. Bakary KANTE

Maurice S.E. M. Steven OBEEGADOO

Niger Pr. Alhassane YENIKOYE

OCDE/France M. Bernard Hugonnier et Serge EBERSOLD

Section II

ENSEIGNEMENT PRE-PRIMAIRE ET PRIMAIRE Vers un apprentissage de qualité et adapté aux contextes

Contexte général

Le Gabon est l'un des pays les plus riches du continent avec d'importantes ressources comme le bois, les produits de l'agriculture, le pétrole, l'or, l'uranium et d'autres richesses. Cependant, Le contexte macro-économique a été difficile ces dernières années du fait des perturbations du marché du pétrole qui représente les 81 % des exportations du pays.

Par ailleurs, le Gabon est dans une transition démographique avec un accroissement annuel de la population de 2,5 % et une population de moins de 15 ans représentant 14 % de l'ensemble. C'est dire que la pression sur le système éducatif est forte et risque de le demeurer dans les années à venir.

Le Gabon fait de l'éducation une priorité. Cependant les dépenses courantes du secteur ne semblent pas être à la hauteur du besoins et des politiques éducatives décidées par les responsables du secteur. En effet, à peine 3,7 % du PIB sont consacrés à l'éducation et 14 % du budget national contre 4 % et 20 % respectivement au niveau des autres pays africains subsahariens.

Préprimaire

La protection et l'éveil de la petite enfance est régie par la loi 10/84 portant définition et organisation générale de l'éducation préscolaire. En 1999, les pouvoirs publics l'ont placé sous la double tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère des affaires sociales (notamment à travers son service gérant les « établissements d'enfants sains ») afin d'en assurer sa généralisation. Le nombre d'écoles a quintuplé entre 1999 et 2002-2003 : au nombre de 14 en 1999, elles sont 82 en 2002-2003 ; le nombre de classes est

passé de 27 à 144 durant la même période⁶ et le nombre d'enfants a plus que quadruplé (1033 enfants en 1999-2000 pour 4434 en 2002-2003). En 1992-1993, le taux d'enfants non scolarisés dans le préscolaire était de 66,7 %.

Tableau 2.1. Répartition de la population de 5 à 7 ans par type de scolarisation

	Population totale		Non scolarisés		Préscolaire		Scolaire		Autres	
		%		%		%		%		%
5 ans	29.193	100	14.479	66,7	6.204	21,2	3.352	11,4	150	0,7
6 ans	30.145	100	9.653	32,0	2.265	7,5	18.009	59,7	204	0,7
7 ans	28.530	100	3.071	11,0	391	1,3	24.936	87,7	118	0,4

Source : l'évaluation de l'éducation pour tous à l'an 2000 : rapport des pays

L'offre éducative est essentiellement assurée par les écoles privées et les écoles libres confessionnelles : en 2003, 93 % des élèves étaient inscrits dans l'enseignement privé. En 1992-1993, 21,2 % des enfants de 5 ans suivent un enseignement préscolaire. Cette proportion était de 7,5 % pour les enfants de 6 ans et de 1,3 % pour les enfants de 7 ans.

Ce cadre institutionnel se double d'un cadre spécialisé géré par le ministère des affaires sociales et comprenant des structures spécialisées se proposant de développer les aptitudes et les talents des « enfants sains » et, ce faisant de favoriser leur insertion. A Libre-ville les enfants de moins de 6 ans peuvent être scolarisés dans les écoles précédemment décrites, 2 crèches, 37 jardins d'enfants, 7 jardins d'enfants du ministère de la défense, 4 jardins d'enfants de la municipalité et des jardins d'enfants privés laïcs.

Ces structures doivent protéger l'enfant des dangers de la rue, des accidents ménagers et de la solitude : elles doivent constituer un environnement propice à l'épanouissement



3 L'équipe internationale des pairs pendant une séance de travail : de gauche à droite A. M. Diallo, I. Bah-Lalya, B. Kanté, S. Obeegadoo.
© Photo collection I. B-L.

de l'enfant qui est confié à un adulte susceptible de répondre aux interrogations, à ses attentes et à ses besoins. Les enfants sont présents dans les structures éducatives du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures. La fréquentation est facultative l'après-midi pour les sections accueillant des enfants de moins de 5 ans. Ces structures suivent le rythme prévu par le calendrier scolaire officiel et les programmes, souvent calqués sur le modèle français, varient d'un établissement à l'autre. Jusqu'en 2001, des actions de dépistages plus ou moins sporadiques étaient menées par des éducateurs et des médecins.

Le développement du secteur préscolaire semble s'effectuer de manière assez inéquitable puisqu'il est très embryonnaire en zones rurales. De telles structures existent essentiellement en milieu urbain où se concentre également le personnel qualifié : le ministère des affaires sociales affecte à l'enseignement préscolaire 300 chargés de cours préscolaires (éducatrices, agents techniques, auxiliaires de jardins d'enfants) et 05 inspecteurs. Le ministère de l'éducation nationale emploie 6 inspecteurs, 13 conseillers pédagogiques et 113 chargés de cours (instituteurs adjoints, instituteurs, agents techniques, éducatrices). Cette disparité n'est pas sans conséquence puisque les enfants de 6 et 7 ans n'étant pas encore scolarisés se recrutent majoritairement parmi les populations rurales, ces dernières scolarisant leurs enfants bien plus tardivement que ne le font les populations résidant en zones urbaines.



➔ Une école privée qui combine une crèche avec les premières classes du primaire © Photo collection I. B-L.

Les écoles étant essentiellement privées, aucun matériel n'est mis à disposition des enfants par les autorités ou les écoles : il revient aux parents de fournir le matériel didactique, le matériel pédagogique étant, dans certains cas acheté à l'étranger. Le montant généralement très élevés des frais de scolarité rend l'accès à l'enseignement préscolaire difficile pour les familles pauvres.

L'accès à l'enseignement préscolaire est aussi particulièrement difficile pour les personnes handicapées. Ces difficultés peuvent être liées aux barrières culturelles : les familles peuvent être enclines à conserver, ainsi qu'y invite la tradition, le petit enfant à domicile le plus longtemps possible ; les personnes rencontrées ont aussi relevé l'obstacle majeur que constituent pour des familles généralement démunies les coûts inhérents à une forme de scolarisation essentiellement assurée par le secteur privé ; elles ont bien sûr également souligné un manque d'accessibilité de l'espace public et des locaux qui rend particulièrement difficile la scolarisation d'enfants présentant une déficience ; elles ont enfin regretté l'absence d'une véritable politique de dépistage au sein des écoles permettant à ces dernières d'être plus réceptives à la diversité.

Ces difficultés d'accès rendent particulièrement inégal l'accès à l'enseignement primaire contribuant et renforçant le poids des différences sociales et des handicaps qui peuvent y être liées. A la rentrée scolaire 1998-1999, sur 28.570 enfants inscrits en cours préparatoire première année (CPI), seuls 20 % avaient bénéficié des programmes de protection et d'éveil de la petite enfance⁷. Par ailleurs, le taux de scolarisation des enfants de 5 ans est inférieur à 12 %⁸. Enfin, les difficultés d'accès que connaissent les enfants handicapés rendent particulièrement délicates le développement de politiques de dépistages et d'intervention précoce susceptibles de réduire l'impact fonctionnel et cognitif de pathologies, de prendre en considération les retards de développement et de croissance que peut engendrer la malnutrition. En effet, 21 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et 7 % de malnutrition sévère, proportions bien plus élevées que celles que l'on s'attend à trouver parmi une population bien nourrie et en bonne santé. Par ailleurs, le retard de croissance augmente proportionnellement avec l'âge : de 3,8 % à moins de 6 mois, la proportion passe à 14 % à 6-12 mois pour atteindre un maximum de 29 % à 12-23 mois. Comme précédemment, c'est en milieu rural que la proportion d'enfants présentant un retard de croissance, modéré (29 %) ou sévère (10 %), est la plus importante.⁹ Ces difficultés d'accès contribuent enfin à déléguer aux seules familles la responsabilisation de la scolarisation de leur enfant. Le poids des traditions culturelles ainsi que le poids des contraintes financières s'en trouvent singulièrement renforcées.

7. Revue par les pairs, *rapport d'auto-évaluation du système éducatif gabonais*, doc. Ronéoté, 2006

8. Ministère de l'éducation nationale, *plan d'action nationale éducation pour tous*, doc. Ronéoté, mars 2005

9. Gabon 2000, *enquête démographique et sociale 2000*.

Le Primaire

Le sous-système du primaire sera examiné à travers les composantes suivantes : accès, qualité et gestion du système. Un accent particulier sera mis sur les enfants à besoins spéciaux.

Accès

Malgré la faiblesse des ressources publiques consenties dans l'éducation les taux brut et net de scolarisation (137,2 % et 91,5 % en 2002) ont continué à progresser. Cet accroissement est dû à l'augmentation du nombre des redoublements, de l'augmentation du nombre d'établissements, ainsi que celui des enseignants tant au public qu'au privé. Paradoxalement l'État est un grand bailleur du privé qui s'est développé beaucoup plus dans les grands centres comme Libreville et Port-Gentil que dans les zones périphériques.

Les mêmes programmes d'enseignement sont en vigueur dans les écoles publiques et privées et les élèves subissent les mêmes examens. Contrairement à d'autres pays africains, l'école gabonaise est restée classique avec relativement peu d'innovations pédagogiques et de solutions alternatives.

Le ratio est environ de 1 maître pour 50 élèves. Ce ratio cache des disparités réelles. En effet on retrouve facilement des classes de 80 à 100 élèves dans les villes. En désaffectant les taux nets au niveau des écoles et villages, la scolarisation universelle risque de ne pas être atteinte en l'an 2015. Quand bien même les taux brut et net sont élevés, certaines contrées manquent encore d'école soit par ce que l'accès est difficile soit parce qu'il n'y a pas d'enfants ou que la structure unique de l'école (à 6 classes) est coûteuse. A cela s'ajoute le déficit en maîtres, leur mauvaise répartition ou leur démotivation à servir dans les écoles défavorisées des zones rurales.

Malgré l'effort fourni en terme de disponibilité de salles de classes et de maîtres, les redoublements contribuent énormément à réduire les places et à augmenter les taux d'abandon. Deux facteurs peuvent être à l'origine de cette situation. Comme observe plus haut, la première raison réside dans l'impossibilité pour beaucoup d'élèves de poursuivre localement les études à cause de l'absence de structures adéquates ou bien à cause des distances à parcourir par les enfants pour se rendre à l'école. La deuxième raison est liée aux exigences imposées pour le passage d'une classe à une autre.

Deux facteurs principaux peuvent aussi expliquer des abandons et redoublements.

1. la caractéristique de l'école même si le cycle est complet peut poser problème. Il est possible que sur le plan du contenu de l'enseignement et du calendrier scolaire par exemple, que les parents ne soient pas satisfaits.

2. les coûts directs et les coûts d'opportunités pris en charge par les parents peuvent être à l'origine des abandons prématurés lorsque les bénéfices attendus deviennent dans la perception plus faibles que les coûts engagés.

Qualité

L'objectif de la qualité est que tous les enfants aient un enseignement apprentissage réel répondant aux attentes.

Des efforts louables ont été consentis dans différents domaines, mais de nombreuses difficultés persistent. Celles-ci sont dues à plusieurs facteurs liés aux taux élevés de redoublement et d'abandon, à une réforme curriculaire qui a eu des difficultés à se faire accepter par certains enseignants et responsables d'établissements, à des difficultés au niveau de la formation des personnels et à des défis au niveau de la gestion du système. Le travail de l'ADEA, à travers les produits de ses deux biennales de Maurice et de Libreville et du suivi pourrait aider à mieux élaguer l'ensemble des problèmes en cause et des solutions possibles au niveau de la qualité.

Les redoublements et les abandons

Les redoublements et les abandons sont des éléments essentiels dans l'appréciation de l'efficacité du système. Les redoublements en particulier ont semblé en recul au Gabon pendant la dernière décennie. -39,74 % en 1988 et seulement 34,85 % en 1995 et 34,49 % en 2002. Cependant ces statistiques encourageantes en elles-mêmes, cachent mal la progression constante du nombre réel de doublants, compte tenu de l'accroissement constant d'enfants recrutés par le système éducatif. Par ailleurs, il faut réaliser qu'avec 30 à 40 % de redoublement, rien qu'en l'ère année, ce sont 30 % à 40 % d'enfants en âge de scolarisation qui ne seront pas inscrits faute de place.

Les abandons sont moins fréquents mais comme les redoublements ils rendent l'école coûteuse. Aussi, par le fait que les abandons se situent davantage dans les classes intermédiaires la majorité des élèves retombe dans l'analphabétisme.

En termes d'équité, l'enseignement primaire est, à bien des égards, Source d'inégalités et de pauvreté. Il favorise une déscolarisation qui renforce l'analphabétisme, notamment auprès des femmes : en 1998, l'UNESCO estimait ce taux à 14 % de la population totale. Cette déscolarisation frappe en priorité ceux qui, comme les personnes handicapées, n'ont pu, par manque d'écoles et de moyens financiers, accéder à l'enseignement préscolaire et acquérir ainsi les premières bases de lecture, d'écriture et de calcul. Les élèves qui ne savent ni lire, ni écrire à l'entrée au CP n'ont bien souvent d'autre solution que de suivre des cours de soutien payants, solution fort difficile pour les plus démunis.

Cette déscolarisation frappe aussi les élèves confrontés à des problèmes de santé ou ceux dont les parents sont confrontés à des problèmes de santé tels que le sida¹⁰. En effet, s'il existe des services sociaux au sein des établissements secondaires, aucun service de cet ordre n'existe dans l'enseignement primaire.

La réforme curriculaire

Une réforme curriculaire est engagée selon la démarche de l'approche par les compétences (APC). Mais pour que l'APC comme toute autre innovation soit pérenne et s'inscrive dans une dynamique de changement qualitatif, il est nécessaire que les principaux acteurs soient impliqués dans tout le processus de sa mise en œuvre.

La réforme curriculaire est une entreprise qui repose sur le partenariat et la prise en compte dans l'enseignement des besoins essentiels de formation de l'ensemble de la population. En dehors des échanges avec les acteurs et des responsables, l'APC a été introduite sans aucune évaluation de la pédagogie par objectifs (PPO) qui était en vigueur. Aussi, la concertation, la sensibilisation et la formation des acteurs qui sont des préalables incontournables à la réussite de la réforme ont été insuffisamment menées. De même, les curricula devraient découler d'un profit de sortie, et d'un référentiel de compétences adopté par le corps pédagogique et le corps social.

Enfin les mesures d'accompagnement pour son implantation (formation des maîtres, matériel didactiques, etc.) ont été insuffisantes.

Manuels et matériels didactiques

Les études confirment qu'il y a une forte corrélation entre la disponibilité des manuels et la qualité des produits. Les statistiques ne sont pas à jour mais selon les informations reçues le déficit est important et les livres répartis de manière inéquitable entre les régions et les zones (urbaine, rurale).

Le matériel didactique individuel et collectif est aussi insuffisant. Cependant, force est de reconnaître que l'État alloue 20 000 F CFA comme subvention à certains enfants si non aux enfants déjà défavorisés. Ces fonds sont souvent utilisés à l'achat de la tenue scolaire et d'autres fournitures.

10. Selon les données actualisées d'ONUSIDA, la prévalence parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans est passée de 2,8 % en 1991 à 7,7 % en 2001 et à 8,3 % en 2003. Le nombre de séropositifs est estimé à 48.000 avec un nombre de décès de 3000 pour l'année 2003.

Formation des personnels

Comme beaucoup de pays africains, le Gabon est confronté à l'épineux problème de formation des maîtres tant en quantité qu'en qualité. En effet les contraintes budgétaires font que le recrutement est devenu épisodique. Si le niveau de recrutement est désormais au niveau baccalauréat (au lieu de la 9^e année) la formation en institution est de un an ; ce temps est insuffisant pour pouvoir prendre en main l'enfant et appliquer les méthodes pédagogiques requises, surtout dans un contexte de grands groupes.

Ainsi, n'est il pas rare, notamment en milieu rural, que les maîtres en fonction soient des auxiliaires pédagogiques recrutés localement pour faire face à la pénurie d'enseignants officiels.

Pour ceux en fonction les niveaux sont hétérogènes. On trouve des moniteurs, des instituteurs adjoints et des instituteurs. Le taux d'encadrement est faible ; 17 inspecteurs pour tout le pays ; soit un inspecteur pour 200 enseignants.

Le suivi - évaluation et les inspections sont rares, faute de moyens. La formation continue est disparate ; elle ne tient pas toujours compte des besoins en formation et la décision est prise à un niveau distant de l'école et du maître. Par manque de moyens les centres spécialisés fonctionnent difficilement.

En dépit de l'insuffisance notoire du personnel enseignant, on observe une mauvaise répartition géographique du personnel disponible.

En effet, il existe de grandes disparités entre les centres urbains (Libreville, Port-Gentil, ...) et les zones rurales. Il en résulte une relative pléthore d'enseignants dans ces villes pour diverses raisons : rapprochements de conjoints, diverses préoccupations sociales, politiques et syndicales.

Au problème de la répartition géographique délibérée des enseignants, s'ajoute celui de leur démotivation.

Ce diagnostic sommaire permet de dégager quelques propositions :

- (a) L'élaboration rapide d'un outil efficace de gestion du personnel.
- (b) La mise en place d'un référentiel de postes et de descriptif des emplois ayant pour corollaire des recrutements sur postes.
- (c) La décentralisation de la gestion du personnel enseignant.

- (d) La motivation des enseignants fondée sur des critères rigoureux et objectifs.
- (e) La mise en œuvre de mesures garantissant la transparence dans la gestion du personnel (par un affaiblissement de la pression du pouvoir politique et des syndicats...).

Gestion du système

En matière de gestion le système est confronté à plusieurs problèmes :

- (a) la mauvaise répartition du personnel ; à défaut d'une carte scolaire opérationnelle, il y a des indications qui tendent à prouver qu'il existe une pléthore d'enseignants en ville au détriment des zones rurales.
- (a) le corps d'encadrement (Inspecteurs et adjoints) est insuffisant
- (a) la disponibilité d'éléments tels que les manuels scolaires, les tableaux noirs et le mobilier de base est peu satisfaisante.
- (a) des établissements ayant des ressources semblables ont des résultats extrêmement différents en matière d'apprentissage de leurs élèves, d'où la faiblesse des relations entre les ressources et le niveau d'acquisition des élèves.
- (a) un corps administratif important fonctionnant avec un cadre organique variant d'une école à l'autre.
- (a) très peu d'initiatives développées à la base
- (a) le coût unitaire de scolarisation est élevé dans les zones d'habitat dispersé car les établissements scolaires sont de petites tailles.

On ne peut identifier les écoles les moins performantes car le pilotage par les résultats n'existe pas.

Au niveau central les données statistiques ne sont pas produites annuellement, ceci est un handicap pour la programmation.

Les structures facilitant la recherche de consensus (comités de pilotage, comités de coordination, etc.), même quand elles existent, ne fonctionnent pas ou le font de manière sporadique. Conséquence : la collaboration entre les Départements et les unités responsables de mise en œuvre est malaisée et les problèmes sont trop souvent gérés à partir de plusieurs chaînes de commandes qui mettent en branle différents ministères.

Le pairs auraient souhaité être en possession d'une documentation plus fiable, plus pertinentes et plus à jour afin de conduire des analyses approfondies et formuler des recommandations les mieux adaptées possible. En attendant, les propositions de solution sont soumises ci-dessous aux autorités gabonaises en charge du système afin de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes constatés.

Proposition I. Renforcer dans les meilleurs délais les SIGE/Gabon (les Systèmes d'information et de gestion de l'éducation au Gabon)

La Situation des enfants à besoins spéciaux

Le Gabon, considère comme handicapée « toute personne qui, frappée d'une déficience physique, sensorielle ou mentale, congénitale ou accidentelle, éprouve des difficultés à s'acquitter des fonctions normales », il n'existe pas à l'heure actuelle de données fiables permettant de cerner le nombre de personnes handicapées, leur répartition par âge, par sexe. Les informations existantes sont très partielles et anciennes puisqu'elles proviennent du recensement effectué en 1997. D'après ce recensement, le Gabon comprenait environ 107.000 personnes vulnérables à un titre ou à un autre. Parmi elles, 64000 étaient indigentes, 19000 filles mères, 10.000 avaient été vulnérabilisées par un sinistre. Ce recensement dénombrait en outre 9118 personnes présentant une déficience, soit 0,65 % de la population totale.¹¹

Les personnes présentant une déficience motrice ont été affectés d'une poliomyélite pour 51,2 % d'entre elles. Elles sont 9 % à avoir été accidentées et 6,8 % à avoir été amputées. Leur déficience est en outre liée à une maladie congénitale (10,1 %), à la lèpre (5,6 %) et à l'éléphantiasis (5,5 %).

Tableau 2.2. Répartition des personnes handicapées par type de handicap selon le recensement de 1997

Type	Effectifs en %	
Infirmes moteurs	46,4	4.233
Handicapés mentaux	10,1	927
Déficients visuels	14,2	1.295
Aveugles	9,4	861
Polyhandicapés	6,1	556
Sourds muets	10,0	911
Drépanocytaires	3,2	296
Handicaps invisibles	0,4	39
Total	100,0	9.118

Source : Handicaps sans frontières, rapport annuel sur les politiques en faveur des personnes handicapées au Gabon en 2001, doc. Ronéotypé.

11. Ce chiffre sous estime sans doute la réalité compte tenu du fait qu'il n'inclut pas la province de Ngounié reconnue comme une province comptant un nombre important de personnes handicapées. Aussi, les différents acteurs rencontrés s'accordent ils à estimer à 13000 le nombre de personnes handicapées au Gabon ; soit 0,92 % de la population totale.

Les personnes présentant une déficience intellectuelle sont épileptiques pour 26,9 % d'entre elles. Elles sont 37,3 % à être, selon la terminologie officielle, « débilés profonds » ; 17,4 % « débilés moyens » et 17 % « débilés légers ».

La déficience sensorielle est majoritairement d'origine congénitale (77,7 %). Elle résulte d'une méningite dans 10,4 % des cas.

Scolarisation des enfants à besoin spécifiques

Il n'existe pas de données fiables sur la scolarisation des élèves à besoins spécifiques. Celles existantes émanent du recensement de 1997 ou, lorsqu'ils existent, des rapports d'activités rédigés par des structures qui accueillent ces élèves. Outre l'ancienneté de ces derniers, elles s'en trouvent être très partielles. Elles sont d'autant plus partielles qu'aucune donnée ne permet à l'heure actuelle de cerner les causes d'échec scolaire et, ce faisant, la proportion d'élèves susceptibles d'échouer en raison d'un trouble cognitif ou d'une déficience.

D'après le recensement de 1997, les personnes handicapées sont 9,2 % à avoir suivi un enseignement primaire, 4,2 % un enseignement secondaire et 0,6 % un enseignement supérieur. Elles sont 86 % à n'avoir jamais été scolarisé. Cette absence de scolarisation est assez frappante dans un pays ayant largement généralisé l'enseignement primaire et dont le taux brut de scolarisation est de 139,8 % et le taux net de 92,4 %. Elle est la moins marquée chez les personnes présentant une déficience visuelle (76,2 %), et chez les drépanocytaires (78,1 %) qui semblent avoir un meilleur accès à la scolarisation que les autres groupes de personnes handicapées.

Tableau 2.3. Niveau scolaire des personnes handicapées d'après le recensement de 1997

	Primaire		Secondaire		Supérieur		Analphabète		Total	
	%		%		%		%		%	
Infirmes moteurs	7,8	265	4,8	163	1,1	39	86,1	2.909	100	3.376
Polyhandicapés	11,4	49	2,8	12	0,4	2	85,3	367	100	430
Aveugles	0,1	1					99,9	699	100	700
Déficients visuels	14,9	143	8,4	81	0,4	4	76,2	733	100	961
Sourds muets	9,8	62	0,2	1			92,4	568	100	631
Handicapés mentaux	5,0	37	2,6	19			92,4	682	100	738
Drépanocytaires	39,1	93	9,7	23			78,1	122	100	238
Divers	21,6	8					78,1	29	100	37
Total	9,2	658	4,2	299	0,6	45	85,9	6.109	100	7.111

Source : Handicaps sans frontières, rapport annuel sur les politiques en faveur des personnes handicapées au Gabon en 2001, doc. Ronéotypé.

Elle est en revanche particulièrement marquée chez les aveugles (99,8 %), les handicapés mentaux (92,4 %) et les sourds muets (90 %) pour lesquels ont été créés des établissements spéciaux.

Scolarisation des déficients auditifs

Les élèves déficients auditifs peuvent être scolarisés dans une école spécialisée créée en 1982 par un missionnaire et reconnu en 1985 par les pouvoirs publics¹². Cette école a accueilli 88 élèves en 2005-2006. Les élèves présentant une surdité associée à un autre trouble sont refusés, l'école jugeant ne pas avoir les moyens de leur assurer les soutiens spécifiques qu'ils peuvent requérir. Ces élèves peuvent être d'âge et de niveau fort variable : des tests peuvent alors être effectués pour identifier les acquis de l'élève et l'adéquation de ses centres d'intérêts. Certains élèves âgés de 22 ans peuvent ainsi être inscrits en CM2 et partager les mêmes enseignements que des élèves bien moins âgés et bien moins matures.

Scolarisation des enfants présentant une déficience visuelle

La scolarisation des enfants présentant une déficience visuelle ou intellectuelle n'est perceptible que si elle a lieu en milieu spécialisé, notamment par l'entremise des établissements créés par la fondation horizons nouveaux. Cette fondation comprend un « centre de réadaptation pour handicapés visuels » et un « centre neuro-psychopédagogique » s'adressant plus spécifiquement aux élèves présentant une déficience intellectuelle.

Le « centre de réadaptation pour handicapés visuels » a ouvert ses portes en novembre 1996 et comprend 10 salles de classe, une bibliothèque, une salle de transcription informatisée, une salle de musique, une salle de travaux ménagers et un laboratoire de sciences. Il accueillait en 2005-2006 20 jeunes présentant une cécité ou une déficience visuelle grave sans autre handicap et ne pouvant plus suivre une scolarité normale. Un d'entre eux était scolarisé en maternelle, 9 en primaire et 9 en secondaire. Un élève suivait un enseignement en classe préparatoire.

L'admission est faite sur demande des parents après la délivrance d'un certificat médical attestant la cécité.

Scolarisation des enfants présentant une déficience intellectuelle

Les informations existantes sur la scolarisation des enfants présentant une déficience intellectuelle ou ayant des difficultés d'apprentissage sont peu fiables. L'accès à l'enseignement préscolaire n'étant pas généralisé, les troubles et déficiences ne peuvent, comme

12. Arrêté n° 0012/MASSSSBE du 5 novembre 1985 portant création d'une école pour enfants sourds muets. Signalons que la création d'un centre d'éducation et de réhabilitation des aveugles et malvoyants (CERAM) se proposant de réadapter les personnes sur une base communautaire et dirigé par des missionnaires protestants était prévue en 2001.

c'est le cas dans nombre de pays, être dépistés par les enseignants et les éducateurs. En outre, s'il semble que les enfants présentant une déficience légère soient scolarisés au même titre que les autres élèves, les besoins et les particularités des enfants éprouvant des difficultés scolaires sont très rarement évalués et il est impossible de connaître la proportion d'élèves à besoins spécifiques parmi les élèves qui redoublent ou qui abandonnent. Les enfants présentant une déficience plus importante peuvent, dans certains cas de figure rester au domicile des parents ou, lorsque les conditions le permettent être admis au centre neuro-psychopédagogique (CNPP) créé par la fondation Horizons nouveaux en 1996.

Ce centre accueille des enfants de 4 ans au moins présentant des complications génétiques, un retard de langage, un retard psychomoteur, une déficience auditive, des psychoses précoces, des retards scolaires, des troubles du comportement et des troubles épileptiques. L'admission se fait selon les mêmes conditions que pour les élèves présentant une déficience visuelle : après un entretien avec le directeur de l'établissement, l'élève est examiné par le médecin pédiatre qui qualifie le handicap de l'enfant. Un psychologue établit un bilan intellectuel, le psychomotricien identifie les éventuels troubles psychomoteurs (orientation spatiale, temporelle, motrice globale et fine), l'orthophoniste cerne les éventuels troubles du langage. A l'issue de ces examens, une commission se réunit pour valider l'admission de l'enfant. Lorsque celui-ci présente une déficience motrice, l'admission est bien souvent refusée, l'établissement ne réunissant pas les conditions suffisantes en termes d'accessibilité.

Les élèves admis sont répartis selon quatre groupes : la section des petits qui accueille 27 enfants de 4 ans et demi à 10 ans répartis en 4 sous-groupes, une section des moyens qui accueille 26 enfants âgés de 10 à 14 ans répartis en trois sous-groupes, une section de grands qui accueille 27 personnes âgées de 12 à 20 ans. Un quatrième groupe accueille les enfants âgés de 7 à 14 ans présentant des troubles envahissants. Au moment de la visite de l'équipe des pairs, le centre accueillait 118 élèves dont 76 garçons.

Scolarisation des enfants abandonnés et orphelins

La prise en charge des enfants abandonnés est régit par la décision n°005/MASSN CRA/SG/DGAS/DAS/SAS du 5 mai 1985. Aucun recensement précis ne semble exister à notre connaissance à propos des enfants abandonnés ou des enfants des rues. Certains interlocuteurs en ont repérés 137 enfants à Libreville et jugent qu'environ 400 sont dans ce cas de figure dans tous le pays. Trois centres spécialisés ont été créés à Libreville pour ces enfants. L'un d'entre eux, la ferme école de Mélen, est géré par le ministère des affaires sociales. Un agrément lui permet d'accueillir 10 jeunes prédélinquants et délin-

quants âgés de 13 à 21 ans et de leur apporter un soutien éducatif et psychologique ainsi qu'une formation professionnelle. Les deux autres sont privés et accueillent environ une centaine d'enfants.

L'un d'entre eux a été créé en 1984 par un missionnaire catholique, puis agréé 1992 par le ministère des affaires sociales. Depuis sa création, ce centre a accueilli 587 enfants. Au moment de l'enquête, y étaient admis 51 enfants. Parmi eux, 6 étaient orphelins, 13 étaient abandonnés, 29 enfants vivaient dans la rue et de la rue. Ils étaient 3 à être en rupture familiale.

Tableau 2.4. Répartition des élèves accueillis en 2005

NIVEAU	Effectifs en %	
Préscolaire	11,7	6
Primaire	43,1	22
Secondaire	45,1	23
Total	100,0	51

Source : visite d'études

Ce centre comprend 3 éducatrices bénévoles, un directeur ainsi que des bénévoles. Son rapport d'activité indique un budget moyen mensuel de 3.480.720 Frs CFA. Ne disposant d'aucun financement public, ses moyens proviennent d'aides en nature délivrés par la police de l'hôtel de ville, des organisations caritatives ou des individus. Les moyens financiers proviennent de dons et de soutiens financiers, mais aussi, et peut être surtout, des travaux que lui confie des entreprises et des acteurs économiques locaux. Ces travaux (entretien des routes, fauchage, etc...) sont effectués par des jeunes accueillis. Ces derniers y trouvent le moyen d'accéder à une formation professionnelle et, dans certains cas de figure à un emploi.

Esquisses de solutions pour le Primaire

La conférence Mondiale de Jomtien (1990) et le Forum Mondial de Dakar (2000) ont insisté sur le rôle d'une éducation de base de qualité pour un développement humain durable. Le Gabon enregistre déjà des taux d'accès particulièrement élevés par rapport à l'ensemble des pays africains et ses résultats exceptionnels sur le plan de l'éducation.

En dépit de ces résultats enviables il reste encore des zones d'ombre dont il faut prendre soin pour donner la même chance aux enfants. Pour ce faire, il faudrait probablement orienter les efforts vers les deux propositions suivantes:

Proposition II. Redynamiser la Commission intersectorielle et interministérielle sur l'enseignement pré-universitaire afin que les problèmes de ce sous-secteur soient examinés dans leur globalité, que les interventions soient harmonisées et qu'une carte scolaire incluant le sous-secteur soit effectivement élaborée

Proposition III. Développer l'approche multigrade

Pour lancer l'approche multigrade il s'agit, en premier lieu, de mettre en place un cadre ou une politique qui définirait les critères de création des classes multigrades et les mesures d'accompagnement.

Parmi les critères les plus importants à considérer figurent les suivants :

- » Taux de scolarisation faible
- » Taux de redoublement important
- » Existence d'école complète
- » Recrutement irrégulier
- » Importantes distances à parcourir
- » Inadaptation des locaux
- » Insuffisances de maîtres

Mesures d'accompagnement

- » La formation initiale et continue : il faudrait encourager le développement d'une pédagogie active et centrée sur l'élève. Pour ce faire il est nécessaire d'élaborer des modules spécifiques de formation continue des enseignants des classes multigrades et des écoles d'application des écoles normales. L'ensemble des enseignants devrait bénéficier d'une telle formation pour leur permettre de faire face aux divers intérêts, aptitudes, besoins de leurs élèves, occasionnés souvent par l'écart d'âge et de niveau qui existe entre les élèves d'une même classe dans le contextes de l'approche multigrade.
- » Le matériel pédagogique et les ressources pédagogiques: Fournir aux enseignants et élèves du matériel et des ressources pédagogiques (ressources locales, distribution de livres, production et distribution de documents...) ; élaborer du matériel didactique favorisant l'auto - apprentissage (guides d'auto - apprentissage, fiches d'auto - correction...). Le matériel pédagogique mis à la disposition des enseignants doit être en mesure de documenter et soutenir la multitude d'approches pédagogiques utilisées par l'enseignant en situation de classe multigrade à savoir notamment, le travail collaboratif et individuel.
- » Motivation et dispositif de soutien aux enseignants et participation communautaire. Il s'agit à ce niveau de faire partager et valoriser les expériences des ensei-

gnants évoluant dans les classes multigrades. Pour ce faire il est important de définir et mettre en place des mécanismes de partage d'informations et d'expériences sur les classes multigrades prenant en compte la participation communautaire avec une forte implication des parents d'élèves et des ONG.

Il faudrait aussi, rassurer les enseignants par des visites régulières des encadreurs pédagogiques pour diminuer le sentiment d'isolement parfois ressenti et améliorer les pratiques pédagogiques.

- » Gestion, suivi, évaluation Responsabiliser les élèves pour les amener à devenir de plus en plus autonomes;
- » Augmenter la pratique et l'efficacité des groupes coopératifs d'apprentissage;
- » Élaborer des mécanismes de suivi des classes multigrades;
- » Éviter les mutations fréquentes des enseignants;

A moyen terme, en plus d'être une solution aux problèmes de surcharge des écoles, la classe multigrade pourrait avoir un impact positif sur le développement cognitif, social et personnel des apprenants.

Proposition IV. S'attaquer aux racines du redoublement dans l'ensemble du système

Le taux de redoublement varient de 25 à 50 % au primaire. On pourrait se demander si ces taux reflètent le niveau réel des enfants. Avant qu'une étude ne le confirme, il serait bon de rappeler aux enseignants que l'échec de l'élève est aussi l'échec du maître. Amener les enseignants à se débarrasser de la mentalité selon laquelle il est nécessaire qu'un certain pourcentage d'élèves redouble. Il faudrait en même temps rompre avec la rigidité des examens en substituant pour que l'enseignant soit reconnue de bonne qualité par le rendement réussi de l'élève au cours de l'année scolaire. La formation et le perfectionnement des maîtres doit être rendu systématique.

Aussi, il est important de donner un sens aux cycles de formation, notamment celui des apprentissages fondamentaux, car c'est à ce niveau que se construit l'essentiel des savoirs élémentaires que sont, la lecture, l'écriture et le calcul. Le redoublement pourrait être organisé de sorte à ne pas exister après chaque année, mais tenir compte de l'atteinte des compétences visées par les programmes.

Améliorer la formation des personnels

La formation initiale devrait être révisée parallèlement à la réforme curriculaire en cours à l'école élémentaire. Aussi, tout en maintenant le principe d'un an en institution de formation, une deuxième année avec responsabilité entière de la classe devrait compléter la

formation. En d'autres termes, il faudrait initier la formation en alternance. La certification et l'objectivation auraient lieu au retour en institution.

La formation pratique doit être structurée. Pour ce faire, les stratégies ci-après contribueraient à la réussite de la démarche : création d'un réseau d'écoles associées aux écoles normales, amélioration de l'encadrement, formalisation d'une stratégie de formation et de supervision de proximité à partir des écoles associées, renforcement de la capacité de formation des directions des écoles associées et amélioration des ressources pour la supervision pédagogique.

Quant à la formation continue, elle sera certes sous la responsabilité des cadres nationaux, mais chaque fois que c'est possible, les responsabilités seront décentralisées et déconcentrées. Les activités seront définies à la base pour limiter les formations en cascade. La nouvelle stratégie reposera sur le terrain et l'initiative locale.

La formation continue des enseignants vise aussi l'élève. C'est pour cela que les changements doivent être conçus et réalisés au niveau des écoles avec des programmes qui privilégient la notion d'école innovatrice mettant l'élève au centre des apprentissages et prenant en compte les autres programmes de rénovation pédagogique.

Cette démarche aura l'avantage de prendre en charge les besoins réels exprimés des enseignants, de les mobiliser autour des thèmes et projets rénovateurs et autant que possible de trouver localement les solutions à beaucoup de problèmes pédagogiques.

Proposition V. Développer une politique nationale des manuels et des matériels didactiques plus explicite

Comme on le constate, la volonté du gouvernement de supporter effectivement les parents existe avec le forfait de 20 000F accordé à une certaine couche de la population. Cependant, ce forfait contribue à aggraver le fossé d'inégalités. Il serait nécessaire dans un premier temps d'élargir cet avantage à l'ensemble des élèves. Mais la solution réelle serait la maîtrise de la carte scolaire, l'élaboration et l'adoption d'une politique de manuels scolaires et autres matériels didactiques.

Cette politique ne mettrait pas en cause la politique du livre qui existe déjà. Elle aurait plutôt l'avantage de présenter la spécificité du livre scolaire.

Jusqu'à maintenant, l'édition des livres scolaires distribués dans les écoles a été réalisée par l'État à travers l'IPN et des maisons d'édition étrangères. L'importance des besoins par rapport aux capacités nationales et aux ressources est telle, que l'État est obligé d'importer une quantité importante de manuels à adapter, notamment pour le premier

cycle du secondaire. Une politique nationale explicite définirait les termes de référence (Etat, éditeur, imprimeur, distributeur, IPN, etc.) pour chacune des parties et faciliterait l'acquisition des manuels.

Proposition VI. Plaidoyer pour un meilleur partage de l'Approche par les Compétences

Toute innovation pédagogique exige la mobilisation et l'implication de tous les auteurs ; telle ne semble pas avoir été le cas pour la nouvelle approche pédagogique. Comme il a été dit plus haut, l'APC fait suite à la pédagogie par objectifs (PPO) ; rares sont les enseignants gabonais peuvent aujourd'hui donner les raisons du changement bien que sur le plan pédagogique, la démarche comporte des avantages évidents .

Il semble qu'il serait utile pour commencer l'innovation, d'expliquer aux enseignants et aux encadreurs les raisons du changement. D'abord, dans le cadre de l'EPT il s'agit de «répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et des adultes en assumant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires à la vie courante » (objectif 3/6 du forum de Dakar 2000). La pédagogie par objectifs (PPO) a des acquis positifs dont entre autres, la prise de conscience chez les enseignants de la nécessité d'une définition claire des objectifs, des activités d'enseignement apprentissage et de la planification, elle a ses limites qui peuvent retarder ou empêcher l'objectif 3 de l'EPT. C'est par exemple, le manque de finalisation et de « contextualisation » des apprentissages scolaires dans des compétences réelles, le découpage trop poussé des unités d'apprentissage.

Or depuis Jomtien la demande sociale adressée aux systèmes éducatifs porte sur une éducation scolaire plus pertinente, plus utile, plus efficace et mieux adaptée aux réalités et aux objectifs du développement. C'est dans cette optique et en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT que certains systèmes éducatifs ont opté pour l'APC.

Cette démarche d'élaboration des programmes permet l'interdépendance des éléments intégrés, la mobilisation des ressources et l'orientation des acquis vers un but ayant du sens pour l'apprenant et la société. Bref, pour le changement il est nécessaire d'impliquer les acteurs de terrain à travers des séances d'information, des séminaires de sensibilisation dont les contenus sont issus du vécu et des pratiques du terrain y compris les données des évaluations du système éducatif. Il s'agit de procéder tout d'abord à :

- » l'identification des besoins exprimés par les populations pour la formation des enfants à travers des entretiens organisés avec des paysans, des entrepreneurs, des agriculteurs, des artisans, des commerçants... et la prise en compte des éléments recueillis dans l'élaboration d'un référentiel de compétences et la formulation des contenus d'enseignement ;

- » l'implication du corps social (syndicats, Associations de parents d'élèves, enseignants, députés...) dans la validation du référentiel de compétence pour le cycle concerné (primaire, secondaire...),
- » l'adhésion des autorités éducatives à la démarche et au processus de rénovation des programmes.

En ce qui concerne la classe, la mise en oeuvre de l'APC nécessite la formation et la motivation conséquentes de l'enseignant. L'approche devrait être soutenue par les éléments suivants :

- » les contenus d'enseignement intéressent les élèves et les maîtres et correspondent à leurs besoins,
- » les démarches préconisées mettent l'enfant au centre des apprentissages : travaux de groupe, apprentissage par les paires, activités de remédiation,
- » le matériel didactique est suffisant et incite l'enfant à agir, et les parents d'élèves à suivre l'évolution de leurs enfants,
- » l'existence d'un environnement lettré conçu pour les élèves, les maîtres, les APE et d'autres partenaires de l'école.

Pour éviter de préjuger de la démarche il faudrait, avant toute généralisation :

- » tester les programmes et les documents produits mis à la disposition des enseignants en vue d'apprécier leur lisibilité et leur faisabilité à travers la compréhension des notions de compétences, de contenus, d'indicateurs d'évaluation et de situations d'apprentissages.
- » relever les insuffisances liées à la formation des enseignants et à la confection des supports pédagogiques.
- » observer les activités des maîtres dans la préparation des leçons, la gestion du temps, du matériel, des effectifs des élèves et l'accessibilité à ces éléments par les élèves.
- » apporter à travers des missions de contrôle et de suivi, des compléments de formation aux enseignants expérimentateurs.
- » évoluer par étape (de la 1ère à la 6ème année) suivant un échéancier et éviter une généralisation hâtive qui pourrait porter préjudice à la réussite de l'innovation.

Proposition VII. Ouvrir le système de manière à mieux intégrer les options alternatives et décentralisées, afin de libérer les initiatives, mieux répondre aux besoins des groupes désavantagés et diminuer les charges des structures centrales

Dans le cadre du développement du système, l'accent doit être mis sur les principaux axes suivants :

- » accélérer la décentralisation et dynamiser la déconcentration afin de libéraliser les initiatives à tous les niveaux du système éducatif. Ce qui aurait permis par exemple de traiter localement de la tenue et du matériel scolaire avec l'APE comme leadership.
- » Ouvrir le système à des solutions alternatives (école de la seconde chance, le post – primaire, l'alphabétisation...).
- » Créer les bases de données dans le cadre d'un nouveau système d'information intégré afin de corriger le déficit très important constaté actuellement.
- » Redéployer les personnels après avoir défini les cadres et identifier les besoins selon les profits.

Proposition VIII. Combattre l'exclusion en cernant mieux la situation des enfants à besoins spéciaux et en y apportant des solutions appropriées

Des mesures tout à fait louable ont été prises par les autorités et les partenaires sociaux. Mais les enfants à besoin spéciaux sont toujours insuffisamment connus. Ceci est valable aussi bien pour les cas de handicaps physique et mentaux que pour les enfants présentant des déficiences intellectuelles. En outre, il y a une catégorie des ces enfants à besoins spéciaux constituent par les orphelin du VIH/SIDA qui va croissante. Le ministère et ses partenaires doivent rendre plus systématiques les mesures prise en faveur de ces groupes défavorisés et trop souvent exclus du courant général.

Renforcer les capacités des services régionaux afin d'en faire des structures capables d'initiatives et de prise de décision. Elles doivent cesser d'être de simples courroies de transmission.

Section III

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pour une offre d'éducation large, planifiée et ouverte au privé

Introduction

La présentation de l'Enseignement Secondaire Général et de l'Enseignement Technique et Professionnel permet de mesurer l'ampleur des problèmes qu'il urge de résoudre, afin de créer les conditions propices à la mise en place d'un processus de formation et de développement des connaissances, des aptitudes, de l'esprit et du caractère des jeunes Gabonais.

Le rapport d'autoévaluation du système éducatif, complété par les contributions verbales obtenues auprès des acteurs directs chargés d'animer les structures éducatives, appellent des observations, des analyses et des propositions simples mais pratiques.

1. On a noté à travers toute la documentation (écrite et orale) les choix principaux de politique éducative.
2. Certains choix de politique apparaissent implicites et discrets tandis que d'autres sont clairement exprimés. Dans un cas comme dans l'autre, il faut tirer toutes les conséquences qu'impliquent ces décisions souveraines.
3. Il convient, enfin, d'examiner la question de la transition de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur, proposer des solutions pour la gestion des flux et suggérer une meilleure organisation de l'encadrement pédagogique.

Enseignement secondaire général

Situation générale et difficultés

L'enseignement secondaire général prolonge logiquement l'enseignement primaire. Il vise à approfondir, chez les élèves, les apprentissages des cycles précédents, en développant le sens de l'observation, le raisonnement logique et l'esprit de recherche.

L'enseignement secondaire Gabonais accueillait en 1996-1997 77385 élèves dont 38,7 % dans le secteur privé. Ils étaient 60.776 élèves (78,5 %) à être scolarisés dans le premier degré de l'enseignement secondaire et 16609 (31,5 %) en second cycle du secondaire. Les élèves du premier cycle étaient 37,2 % à être admis en 6^{ème}, 27,1 % en 5^{ème}, 20,9 % en 4^{ème} et 14,7 % en 3^{ème}. Les élèves du second cycle étaient 41 % à être scolarisés en seconde, 29,7 % en 1^{ère} et 29 % en terminale.

Tableau 3.1. Effectifs de l'enseignement de second degré par cycle en 1996-1997

NIVEAU	Effectifs en %
Premier cycle	78,5
Second cycle	31,5
Total	100,0

En 2001, le Ministère de l'Éducation Nationale recensait 2190 enseignants : 62,5 % d'entre eux ne disposaient d'aucune formation pédagogique, notamment celles et ceux enseignant les mathématiques (77,5 %), les sciences physiques (79,8 %) et le français (66,7 %).

Les enseignants sont gabonais pour 21,1 % d'entre eux. La surreprésentation d'enseignants étrangers est particulièrement notable en mathématiques (86,3 %), en sciences physiques (86,3 %) et en français (69,3 %).

L'enseignement secondaire reflète toutefois un système éducatif voyant dans la sélectivité un gage de qualité. Ainsi, l'accès en 6^{ème} est-il subordonné à la réussite d'un concours d'entrée 37 % des élèves étaient ainsi admis en 6^{ème} en 1998 à l'issue du concours. Mais la réussite au concours n'est toutefois pas obligatoirement synonyme d'admission en 6^{ème}. Celle-ci se fait aussi au prorata des places disponibles : en 2005, 34.049 élèves souhaitaient accéder en 6^{ème} alors que seuls 13.700 places étaient disponibles. Conjugué au fort taux d'échec qui caractérise l'enseignement primaire, cette restriction conduit à un taux brut de scolarisation de 52,6 % (avec des variations allant de 28 % en milieu rural à 56 % en milieu urbain) et un taux net de scolarisation de 21 %.

Par ailleurs, la spirale de l'échec entamée en primaire se prolonge. En effet, à peine environ un élève sur trois d'une même classe d'âge se présente à l'examen du BEPC (examen sanctionnant la fin de la scolarité obligatoire) et seuls 45,4 % de ceux qui se présentent réussissent. Et, seul un enfant sur six satisfait aux exigences de cet examen. L'érosion se poursuit au cours du second cycle de l'enseignement secondaire : seule la moitié des élèves qui passe le BEPC se présente au bac. En l'espace de 10 ans, de manière relativement constante, seul un élève d'une même classe sur trois arrive au niveau du baccalauréat (et à la fin des études secondaires) et un sur huit de ceux qui le passent l'obtiennent. En 2003-2004, en moyenne, seuls 48,6 % des élèves scolarisés dans le secondaire sont

passés en classe supérieure. Ils étaient en moyenne 29,1 % à avoir redoublé, 3,5 % à avoir abandonné et 19,8 % à avoir été exclus.

Tableau 3.2. Situation des élèves à l'issue de l'année scolaire 2003-2004

	Passe en classe supérieur	Redouble	Abandonne	Exclusion	Total inscrits
6ème	48,1	30,0	4,1	17,8	6.560
5ème	51,9	27,5	3,3	17,2	5.495
4ème	51,2	27,0	4,1	17,7	5.084
3ème	42,0	32,9	3,3	21,8	4.459
Total collège	48,5	29,2	3,7	21,8	21.598
2nde	51,1	30,8	2,8	15,4	3.923
1ère	47,5	33,5	3,3	15,6	3.250
Terminale	47,4	21,8	2,9	27,9	3.373
Total lycée	48,8	28,7	3,0	19,5	10.546
Total général	48,6	29,1	3,5	19,8	32.144

Source : Ministère des affaires sociales

Cette sélectivité est indiscutablement liée aux exigences des programmes scolaires. Les attentes faites aux étudiants sont à cet égard une source majeure d'exclusion : un enquête du Ministère des Affaires Sociales révèle que le manque de travail est un motif d'exclusion invoqué par les enseignants pour 89,3 % des collégiens exclus et pour 54,3 % des lycéens exclus. Les redoublements antérieurs sont un autre facteur d'échec, notamment dans le second cycle secondaire : 43,1 % des lycéens exclus le sont parce qu'ils ont déjà redoublé deux fois. Cette proportion est de 85,6 % pour les étudiants exclus à l'issue de la terminale.

Tableau 3.3. Motifs d'exclusion prononcés en 2003-2004

	Indiscipline	Absentéisme	Grossesse	Ne peut tripler	Travail insuffisant	Limite d'âge	Total
6ème	0,8	1,5		8,1	89,4	0,1	100,0
5ème	0,8	2,2	0,1	4,9	90,0	2,0	100,0
4ème	1,7	1,4	0,1	5,2	89,4	2,0	100,0
3ème	0,4	0,7	0,1	8,7	88,5	1,5	100,0
Total collège	0,9	1,5	0,08	6,8	89,3	1,4	100,0
2nde	0,3	0,5	0,5	5,5	93,0	1,4	100,0
1ère			0,4	9,0	88,6	2,0	100,0
Terminale	0,2	0,4	0,4	85,5	11,1	2,2	100,0
Total lycée	0,2	0,3	0,4	43,1	54,3	1,5	100,0
Total général	0,6	1,1	0,2	18,2	77,4	1,4	100,0

Source : Ministère des affaires sociales



Source : Ministère des Affaires sociales

Cette sélectivité est également liée au cloisonnement d'un système éducatif qui ne prend que très insuffisamment en compte les problèmes sociaux que peuvent connaître les élèves, notamment ceux issus des familles les plus démunies. Les jeunes filles qui abandonnent durant le 1er cycle du secondaire le font pour des raisons financières (13 %) ou en raison grossesse précoce (10,2 %). Elles sont 11,5 % à ne pas poursuivre leur scolarité en second cycle parce qu'elles ne pouvaient plus payer l'école et 2,2 % parce qu'elles avaient besoin d'argent.¹³ De surcroît, 3 % des jeunes filles ont interrompu leur scolarité au collège en raison d'un problème de santé. Or, en 2000, 13,8 % des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans et 9,8 % des jeunes hommes de même âge ont déclaré avoir eu une IST et/ou un des symptômes d'IST.¹⁴ Une enquête réalisée en 2003 auprès de 8 établissements secondaires de Libreville révèle que 2,16 % des élèves scolarisés étaient séropositifs.¹⁵

A l'image de l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire est peu tourné vers la réussite des élèves. Cette dernière est essentiellement l'affaire des élèves, des ressources dont disposent les familles et de l'investissement personnel de l'enseignant. Ce dernier est dans 62,5 % des cas sans formation pédagogique complète et adéquate, alors même qu'il lui revient d'enseigner dans des classes fort nombreuses et qu'il ne dispose pas souvent du matériel pédagogique approprié. Le succès est bien souvent lié aux ressources financières dont disposent les familles pour accéder aux écoles les plus performantes et,

13. Gabon 2000, *enquête démographique et sociale 2000*.

14. Gabon, *enquête démographique et sociale 2000*, rapport de synthèse.

15. Keba, P., Kuka, K.S., Mandaka, Connaissances, *attitudes, pratiques des élèves de Libreville vis-à-vis du VIH en milieu scolaire*, communication faite.

en même temps, financer les coûts liés à la scolarité et aux déplacements qui peuvent y être liés. Les chances d'accès et de réussite des élèves les plus fragiles et socialement les plus démunis s'en trouvent singulièrement réduites. Plutôt que de renforcer l'égalité des chances, le système scolaire les réduit, et ceci d'autant plus fortement que les élèves résident en milieu rural.

En dépit d'un effort national de formation des enseignants dans les Écoles Normales (École Normale d'Instituteurs et École Normale Supérieure), malgré l'existence d'un important réseau d'établissements privés d'enseignement secondaire complémentaires des établissements publics, les conditions d'offre d'une éducation suffisante et de bonne qualité ne paraissent pas tout à fait réunies.

Il importe de consacrer un paragraphe spécial à la condition de vie et de travail de l'enseignant qui détermine dans une large mesure, l'efficacité du système. Les conflits réguliers avec l'administration nuisent à l'autorité et au pouvoir de cet employeur qui ne parvient plus à exercer un réel contrôle sur les enseignants.

Ceux qui, parmi les enseignants, entretiennent des relations sentimentales et intimes avec leurs élèves, qu'ils soient garçons ou filles, provoquent l'effondrement de leur autorité, altèrent l'image du maître et suscitent dans la classe, des crises qui conduisent à une baisse de rendement.

Les interventions intempestives des autorités politiques dans la gestion du personnel enseignant posent d'énormes problèmes dont une conséquence, au moins, est le dénuement des zones rurales et les disparités régionales.

L'ensemble de ces divers problèmes peuvent se résumer en quelques formules simples :

- » Insuffisance quantitative du personnel enseignant
- » Encadrement pédagogique peu suffisant
- » Faible performance de l'administration scolaire
- » Taux de redoublement élevés
- » Fort taux d'échec aux examens de l'enseignement secondaire
- » Inadéquation entre la progression des effectifs scolaires et l'évolution des infrastructures (salles de classe, laboratoires, bibliothèques, infirmeries, ateliers...)
- » Non pertinence des formes et des contenus d'enseignement par rapport aux besoins de développement du Gabon
- » Absence d'un mécanisme de gestion et de régulation des flux.

Cette situation appelle à des formules de redressement du système.

Les propositions de solutions

Le gouvernement du Gabon choisit « d'amener le plus grand nombre d'enfants vers l'enseignement supérieur. » On peut s'interroger sur le fondement politique d'une volonté de conduire la majorité des enfants vers l'enseignement de l'élite. Quoi qu'il en soit, ce choix peut apparaître irréaliste et inefficace. Il subsiste manifestement un problème de gestion des flux par rapport auquel s'imposent des choix clairs et stricts.

Proposition IX. Définir un socle commun de connaissances et de savoir faire dont la maîtrise serait requise par l'ensemble des enfants gabonais de 6 à 16 ans. Ce socle de 9 ans, qui porterait une attention particulière aux spécificités gabonaises, constituerait l'essentiel du programme EPT. Il pourrait être élaboré sous la houlette de l'Institut pédagogique national du Gabon, en collaboration avec les autres partenaires.

Proposition X. Assurer une meilleure gestion des flux dans l'enseignement secondaire général.

Deux formules possibles

(i) *Un déploiement inconsideré des moyens*

- ♦ Le Gabon construit beaucoup de salles de classes en zones urbaines comme en zones rurales
- ♦ Le Gabon forme et recrute un nombre suffisant d'enseignants
- ♦ Un bon système d'orientation et de réorientation fonctionnel qui règle durablement la question des déchets du système

Ces solutions comportent les faiblesses suivantes :

- ♦ Le Gabon ne pouvant multiplier à l'infini les structures du second degré (collèges, lycées, groupes scolaires...) pour réaliser une parfaite maîtrise des flux, une meilleure organisation du double-flux est envisageable à court terme.
- ♦ La contre-performance du mécanisme de gestion du personnel enseignant ne permet pas d'évaluer avec précision les besoins.

(ii) *La solution des flux multiples*

Trois phases étalées sur le court et le moyen termes sont nécessaires :

- » Organisation d'une double vacation dans les centres urbains seulement (Libreville et Port-Gentil) avec des moyens d'accompagnement : transports, cantines et aires de repos
- » Construction d'infrastructures programmée sur au plus cinq ans

- » Réalisation d'une situation normalisée sur l'ensemble du territoire national. Chaque groupe pédagogique possède définitivement sa classe

La réalisation de cette formule peut exiger l'adhésion de l'enseignement secondaire privé. Le contrat avec le privé tiendra compte de la politique du gouvernement en matière d'infrastructures et d'organisation d'ensemble.

Le Gabon aura ainsi réussi le défi de la masse ; il lui restera à en gérer les conséquences immédiates, en particulier la qualité et la diversification de l'offre d'éducation. Et, dans ce cadre, peut-être le défi le plus considérable est encore une fois lié aux répercussions de l'accroissement du nombre d'élèves sur la qualité du processus pédagogique.

Vu les effectifs pléthoriques, notamment dans les zones péri-urbaines les gestionnaires des systèmes scolaires devront faire preuve de sens d'innovation afin de dépasser le centralisme excessif. Il faudrait introduire plus de souplesse par la responsabilisation par tous les acteurs (directeur, enseignants, parents d'élèves, communauté...). L'une des stratégies qui a fait ses preuves ailleurs est l'approche dite « Projet d'école », du genre de celui qui a été expérimenté avec succès en Guinée et ailleurs en Afrique de l'Ouest. Cette approche est basée sur l'implication de tous les acteurs de terrain et l'ensemble des partenaires de l'école afin que soit réalisé en commun les objectifs et que les résultats de l'école soient effectivement améliorés.

Le projet d'école intègre les composantes pédagogiques, éducatives et culturelles. La démarche renforce les relations rompt l'isolement dans les zones dites difficiles. Elle permet l'enclenchement d'une réelle dynamique école - communauté.

Une autre question de gestion pédagogique est liée au système d'accompagnement proposés aux élèves. Il faudrait en effet revisiter la mission du conseiller à l'orientation afin qu'il joue, dans des conditions discrètes, le rôle d'assistant auprès des élèves ayant des difficultés et de préoccupations spécifiques. Aussi il les protégerait des risques de déviances comporte mentales ainsi qu'à la prévention de l'échec scolaire.

S'agissant du curriculum et en prélude au LMD, il serait nécessaire de revoir les filières et leurs contenus au lycées afin de mieux les mettre en relation avec les filières de l'Enseignement Supérieur. La rénovation doit aller de pair entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi la revue par les pairs suggère t'elle :

Proposition XI. De revoir les filières à l'enseignement secondaire afin de les mettre en adéquation avec les filières de l'Enseignement Supérieur qui résulteront des changements rendus nécessaires par la généralisation du système LMD

Il est aussi essentiel de revoir les systèmes et méthodes d'évaluation. En dehors des tests souvent sous le couvert d'institutions régionales et internationales, les évaluations régulières ne se font qu'à travers les examens. Il faudrait revoir cette approche afin de systématiser l'évaluation non pas certificative, mais une évaluation qui mesure les objectifs, les apprentissages et les acquis des élèves tout au long de leur formation. Les tests de rendements pédagogique doivent être généralisés. .

Finalement, La création de passerelles pour réguler le flux des élèves de l'enseignement secondaire concernant les jeunes de seize ans et plus, sera examinée à travers l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle.

Enseignement Technique et Formation Professionnelle

Les difficultés de cet ordre d'enseignement

L'enseignement technique et professionnel relève de plusieurs ministères : le ministère de l'éducation nationale (qui accueille environ les deux tiers des élèves), le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'enseignement professionnel. Il admet les élèves sur concours et donne accès à plusieurs niveaux de qualification professionnelle. Les formations professionnelles courtes recrutent à l'issue de la scolarité primaire ou à l'issue de la 5^{ème} et durent de un à trois ans. Elles sont sanctionnées par un certificat de formation professionnelle (CFP), le certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP). Les élèves peuvent accéder aux formations techniques après le premier cycle et suivre une formation de trois ans. Ils peuvent ainsi préparer un brevet de technicien s'ils souhaitent accéder rapidement au marché ou un baccalauréat technologique s'ils souhaitent accéder à l'enseignement supérieur technologique. L'agence nationale de formation professionnelle et de perfectionnement (ANFPP) est en charge de la formation professionnelle des jeunes et des adultes. Les formations ont lieu dans des centres spécialisés, mais elles ne sont sanctionnées par aucun diplôme. L'enseignement technique et professionnel semble toutefois très minoritaire dans le pays : d'après le rapport d'autoévaluation l'enseignement général compte 92 % des effectifs contre 8 % pour l'enseignement technique et professionnel. Par ailleurs, un élève sur 4 s'inscrivant au baccalauréat passe un baccalauréat technologique : 78,3 % (soit 2302) des candidats à un baccalauréat technologique le sont dans des filières tertiaires et seuls 21,7 % (soit 638 candidats) désirent suivre une autre filière.

Ce sous-secteur de l'Éducation prépare à l'emploi et permet la poursuite des études supérieures techniques et professionnelles. L'analyse des problèmes de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle permet de retenir quelques obstacles majeurs à son développement et à son efficacité.

- » Faible cohérence de la politique de diversification des filières.
- » Participation et implication limitées des employeurs dans le pilotage du dispositif de formation.
- » Inexistence de paramètres pour apprécier l'efficacité de la gestion administrative et financière des établissements.
- » Inexistence d'un cadre de concertation entre le Ministère de l'Éducation Nationale et le secteur privé et l'Office Nationale de l'Emploi (ONE).

En fait, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle ne peuvent trouver sa légitimation sociale et économique que s'ils assurent à la fois la formation d'un nombre limité de professionnels qualifiés destinés au secteur moderne et le complément de formation ou de perfectionnement, sous des formes diverses, permettant au plus grand nombre d'accéder à une qualification adaptée aux conditions d'insertion dans les secteurs traditionnels.

La diversification de l'offre de formation est matérialisée, aujourd'hui, par une création anarchique de filières courtes et professionnalisées. Pour que cette solution puisse offrir une réelle satisfaction, elle doit se fonder sur les indications d'une étude qui analyse les mécanismes et les possibilités du marché de l'emploi. Cette précaution évite de jeter dans la rue, des diplômés ayant un métier inutile pour la société gabonaise.

Le renforcement de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle tel que réalisé avec l'appui de la BAD ne pouvait être qu'une demi-mesure, malgré les réhabilitations d'écoles de formation, la formation du personnel et l'équipement en matériels didactiques.

Des propositions pour un redressement de l'enseignement technique

Proposition XII. Diversifier et systématiser l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle de manière à satisfaire tant aux besoins des secteurs modernes que traditionnels. La réforme commencée avec la création des EPID et la restructuration de l'AN FPP doit être conduite à bonne fin.

La diversification doit permettre de préparer les jeunes issus de l'Enseignement Général à une insertion dans des emplois. Il faut alors :

- » Définir des structures de collaboration possible entre le Ministère de l'Éducation nationale et les autres départements ministériels compétents (Ministère de l'artisanat, de l'Industrie...)
- » Élaboration d'un programme de mise à niveau des enseignants des disciplines technologiques en poste dans les établissements

- » Identification des besoins de recrutement et/ ou de formation des personnels de maintenance des équipements
- » Élaboration d'une politique formalisée de l'emploi
- » Identification des secteurs porteurs : filière bois, l'électromécanique et le secteur de services (l'hôtellerie offre des emplois non satisfaits).

L'étude sur la situation de l'Emploi fournira le taux global d'activité et le niveau du chômage et déterminera les défis majeurs de l'économie gabonaise, c'est-à-dire le relèvement de la productivité, corrélé avec le niveau d'instruction et de formation des producteurs. La même veine pourrait conduire, fort heureusement, à examiner l'occupation des enfants non scolarisés et déscolarisés.

Proposition XIII. Mettre tous les acteurs à contribution, en particulier le privé, pour résoudre les complexes problèmes d'infrastructures, d'équipements et d'adéquation des programmes dans le sous secteur technique et professionnel.

Conclusion

Les propositions de la revue par les pairs, si elles étaient validées, offriraient des outils de gouvernance minimum, susceptibles d'assurer au système éducatif gabonais, les moyens d'une meilleure articulation des problèmes de l'Éducation nationale.

Section IV

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Surmonter la crise et renforcer la participation au processus de développement national

Introduction

L'Enseignement Supérieur au Gabon, né en 1971 avec la création de l'Université nationale s'est progressivement développé pour comprendre actuellement trois Universités et six grandes Écoles. Il joue un rôle fondamental dans la formation des cadres de la nation dont la grande majorité des diplômés trouvaient assez rapidement du travail jusqu'en 1988.

En 2000, les journées nationales de réflexion sur le redoublement donnaient l'alarme devant la dégradation des systèmes d'éducation – formation. Plus de 6 ans après, le système connaît une crise d'efficacité, d'efficience et d'identité culturelle dans laquelle plusieurs facteurs jouent un rôle amplificateur.

Le premier de ces facteurs est lié à la qualité de la formation. Les taux d'échec, de redoublement et d'abandon ainsi que l'insuffisance du personnel d'encadrement et d'équipement en sont les manifestations du problème.

De nombreux bacheliers par manque de système d'information-orientation choisissent les facultés de lettres, sciences humaines et sociales, où cet afflux est désorganisateur de structures sous-encadrés et manquant de locaux.

Un autre élément pesant lourd sur les finalités du système d'enseignement supérieur est la déficience de l'offre de formation comme l'indique le faible développement de la formation professionnelle au profit des filières générales et la faiblesse des perspectives d'emploi au terme de la formation.

Enfin, le troisième élément réside dans la nécessité d'une distribution harmonieuse des établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin qu'elle soit conforme à la

politique de développement du territoire et prise en compte dans la stratégie nationale de formation des ressources humaines.

L'ampleur du décalage qui existe entre d'une part les objectifs, le fonctionnement et les produits de l'enseignement supérieur et d'autre part les besoins d'une société sans cesse en mutation dans un monde dominé par les produits des technologies d'information et de la communication, appelle constamment à une refondation du système éducatif.

La loi d'orientation du Développement Économique et Social du Gabon et le document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté recommandent que le système éducation-formation soit plus performant, et que les actions de formation collent aux besoins de l'économie.

Aujourd'hui, les nouvelles technologies peuvent contribuer à accélérer le développement dans le monde entier, mais il y a en même temps un prix à payer pour cela, sous forme de dépenses supplémentaires.

La mondialisation est là, comme un phénomène irréversible qui s'est amplifié avec d'une part, l'emploi généralisé des technologies de l'information et de la communication et d'autre part son impact sur l'économie et l'organisation des marchés.

Mais participer à la mondialisation de manière réussie suppose que la priorité soit donnée au développement national. (Stratégie de croissance et réduction de la pauvreté) (2005).



Les pairs rencontrent les représentants de l'enseignement supérieur gabonais. On reconnaît, de la droite vers la gauche : Mr A.M. Diallo le Directeur de l'INRAP de la Guinée, Prof A. Yenikoye le Recteur de l'université nationale A.M. du Niger , l'ancien Recteur de l'Université Nationale E.O.O.Bongo, le nouveau recteur de cette université prof Nze Nguéma, le représentant de l'ADEA/ WGESA Prof I. Bah-Lalya, et l'ancien Ministre de l'Éducation de la République de Maurice M. S. Obeegadoo. ©Photo collection I. B-L

Le Gabon, pays doté de ressources naturelles importantes, diversifiées, est profondément rural, ce qui implique que la dimension rurale des besoins doit être renforcée dans la réflexion sur l'avenir du pays. (Réflexion stratégique à long terme, Gabon 2025) (1994).

L'enseignement supérieur et surtout l'Université sont le creuset de la nation. C'est là entre autre que se forge un sentiment national où l'on peut apprécier l'importance des solidarités internationales. La force de l'université et des autres établissements d'enseignement supérieur reste ses hommes et femmes, avec la volonté de transmettre des savoirs utiles comme idéal de vie. Leurs faiblesses sont d'abord liées au manque de volonté politique, à l'immobilisme étatique, aux exigences de la professionnalisation à tous les niveaux.

Dans un environnement économique difficile, le financement de l'éducation subit les conséquences de la crise des finances publiques, au moment où la croissance des effectifs renforce les besoins. Plus important encore est la crise des finalités de l'enseignement supérieur dans une période où le chômage des jeunes est très élevé.

L'évolution des esprits, des contenus des enseignements, des structures, des méthodes de formation et de gestion sont ressenties comme une nécessité.

Les réformes à mettre en œuvre doivent se faire dans une vision de l'éducation qui englobe l'ensemble du secteur et qui assurent une bonne articulation et un équilibre judicieux entre tous les niveaux d'éducation, primaire-secondaire et supérieur, en tenant compte du marché du travail et des politiques et priorités économiques, sociales et culturelles du pays. Faute de parvenir à cet équilibre et à cette diversité dans l'éducation les perspectives et les espoirs de croissance, de cohésion sociale, de distribution plus équitable des fruits de cette croissance et de réduction de la pauvreté resteront largement hors portée.

Pour apprécier la nature des réformes à engager et les marges de manœuvres réalistes qui existent pour leur mise en œuvre, un bilan critique des forces et faiblesses de l'enseignement supérieur au Gabon a été engagé.

Situation académique des établissements d'enseignement supérieur et défis majeurs rencontrés

Importance de la demande sociale en enseignement supérieur ; Définitions, caractérisation, défis

L'évolution sur 10 ans (1994-2003) de l'effectif des nouveaux bacheliers, toutes séries confondues fait apparaître une demande sociale potentielle en enseignement supérieur de 3.000 candidats en moyenne par an (Tableau 4.1).

Tableau 4.1. Taux de réussite au baccalauréat (toutes séries et options confondues)

Années	Inscrits	Admis	Taux réussite	Évolution par rapport à l'année précédente
1994	4.658	1.380	29,63 %	
1995	5.215	1.961	37,60 %	42,10 %
1996	7.338	2.390	32,57 %	21,88 %
1997	7.145	2.474	34,63 %	3,51 %
1998	7.671	2.966	38,67 %	19,89 %
1999	8.235	2.922	35,48 %	-1,48 %
2000	8.818	3.253	36,89 %	11,33 %
2001	9.552	3.500	36,64 %	7,59 %
2002	10.767	4.114	38,21 %	17,54 %
2003	11.719	4.729	40,35 %	14,95 %
Moyenne/an	8.112	2.969	36,60 %	15,29 %

Mais cette demande n'est pas homogène ; il existe un déséquilibre entre séries littéraires et scientifiques.

C'est ainsi qu'en 1999, sur 2000 diplômés du baccalauréat général, il a été dénombré 1305 soit 62,4 % pour les séries littéraires (A et B) et 765 soit 37,5 % pour les séries scientifiques (C et D) (tableau 4.2).

Tableau 4.2. Résultats du Baccalauréat de l'enseignement général 1999 hors candidats libres

Série	A1	A2	B	C	D	Total
Inscrits	1.431	234	1.459	175	1.156	4.455
Présents	1.392	234	1.451	171	1.152	4.400
Admis	546	140	619	112	673	2.090
Taux de réussite	39,2	59,8	42,7	65,5	58,4	47,5

Source : Office du baccalauréat

L'examen du croit annuel (1997 à 2003) de l'effectif des étudiants inscrits dans les établissements placés sous la tutelle du MES/RT montre que seulement 500 nouveaux bacheliers en moyenne soit 25 % sont admis chaque année à l'Université El Hadj Omar BONGO ONDIMBA, l'Université des sciences et techniques de Masuku, l'Université des sciences de la santé et les 6 grandes écoles (École Normale Supérieure, École Normale de l'enseignement technique, l'École Normale de Secrétariat, l'École Normale des Eaux et Forêt, l'École Nationale des Sciences de Gestion et l'Institut Supérieur de Technologie). Ce pourcentage est comparable à celui enregistré dans d'autres universités en Afrique subsaharienne.

Comment améliorer l'accès à l'enseignement supérieur ? Que deviennent les 1500 autres bacheliers que produit le système éducatif gabonais chaque année ? Vont-ils à l'étranger pour étudier ? S'insèrent-ils dans la production ou bien font-ils partie des 12.000 personnes mis chaque année sur le marché du travail dont l'offre d'emploi ne dépasse guère 4.000 soit 1/3 de la demande.

Offres de formation dans l'enseignement supérieur : Structures, filières, adéquation avec le développement local et national

La configuration des établissements d'enseignement supérieur sous la tutelle du MES/R/T et leurs offres de formation sont les suivantes :

- » l'Université El Hadj Omar BONGO ONDIMBA à Libreville qui accueille 60,8 % des étudiants inscrits (2002-2003) ;
- » l'Université des Sciences et Techniques de Masuku qui en accueille 9,2 % (2002-2003) ;
- » l'Université des Sciences de la Santé à Libreville qui reçoit 9,8 % (2002-2003) ;
- » et les 6 grandes Écoles qui accueillent 20,2 % (2002-2003) qui sont également situées à Libreville ou dans sa région.

Les filières de formation en lettres, sciences humaines et sociales regroupent environ 61 % des étudiants inscrits, ce qui dénote un déséquilibre avec les autres formations scientifiques et techniques (39 %).

A l'exception de l'Université des Sciences et Techniques situées à Masuku, tous les autres établissements d'enseignement supérieur sont situés à Libreville ou dans sa région.

L'impératif d'un développement national harmonieux d'une part et l'importance de la demande sociale en enseignement supérieur non satisfaite chaque année d'autre part, constituent des opportunités pour apporter ultérieurement un correctif à ce déséquilibre entre ville et campagne dans l'offre de formation. Les établissements d'enseignement supérieur pourront être alors de véritables éléments inducteurs du développement local au regard de leur impact économique, social, culturel, etc.

Le véritable enjeu reste l'élaboration d'une carte d'établissements d'enseignement supérieur dans une vision globale de la politique nationale de développement du territoire.

Rendement pédagogique des établissements d'enseignement supérieur : Indicateur de performance

Le taux d'échec enregistré après quatre années de formation varie de 66 % en Faculté des Lettres et Sciences Humaines à 84 % en Faculté de Droit et Sciences Économiques. Autrement dit, 3 étudiants sur 10 ont la chance d'obtenir la maîtrise à la FLSH et seulement 2 sur 10 à la Faculté de Droit et Sciences Économiques.

C'est en 1^{ère} année que les taux d'échec et d'abandon sont les plus élevés : respectivement 80 % et 46 %.

Ce faible rendement des établissements d'enseignement supérieur est lié à plusieurs facteurs :

- » l'absence de structure d'information et d'orientation des élèves vers des filières de formation adaptées à leur profil ;
- » l'insuffisance de pré-requis des nouveaux étudiants ;
- » la mauvaise articulation des programmes de formation entre les cycles secondaires et supérieurs ;
- » la mauvaise qualité de la formation dispensée par les établissements secondaires et supérieurs (manque d'enseignants en quantité et en qualité, manque de matériel et d'équipement didactiques et pédagogiques, etc.).

Un autre défi se pose à l'enseignement supérieur. Celui du devenir des étudiants qui ont échoué ou abandonné leurs études à la fin des 2 cycles en faculté des lettres et sciences humaines et en faculté de droit et sciences économiques et dont le nombre peut atteindre 2407 (2002-2003).

Insertion professionnelle des produits de l'enseignement supérieur : pertinence de la formation

Dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté, le Gabon a besoin d'une économie forte, soutenue et bénéfique aux pauvres. Cela passe par des réformes qui visent à diversifier l'économie à partir des secteurs porteurs et à l'accroissement de la productivité des facteurs qui nécessite que le système éducatif s'oriente vers la formation de diplômés en adéquation avec les besoins de l'économie.

Le Gabon possède des atouts comme la forêt, la mer, le tourisme, les mines, l'agriculture dont la valorisation permet de relancer le secteur productif pour en obtenir une croissance dont la source est diversifiée.

Il y a eu 1094 diplômés de l'enseignement supérieur en 2003, répartis comme suit :

- » maîtrise en lettres, sciences humaines et sociales : 354 soit 32 % ;
- » maîtrise en sciences, ingénieurs, **BTS, CAPCET** et **CAPLT** : 525 soit 48 % ;
- » **CAP, CAPES**, conseillers, inspecteurs en éducation : 215 soit 20 %.

Les diplômés octroyés qui débouchent sur des formations professionnelles et techniques représentent donc au total 68 % alors qu'on enregistre le rapport inverse au moment des inscriptions des nouveaux étudiants (60 % choisissent les lettres, sciences humaines et sociales débouchant sur un diplôme de maîtrise de formation générale).

Cette situation révèle à la fois l'inefficience et l'inefficacité du système éducatif dans l'enseignement supérieur.

En effet, la majorité des élèves (62,4 %) ont un bac littéraire ; ils choisissent donc en grande partie (60 %) les filières lettres, sciences humaines et sociales, là où le rendement pédagogique est le plus faible (32 %).

Il y a donc nécessité de mettre en œuvre un mécanisme de correction du déséquilibre initial entre les séries du baccalauréat, mais également de diversification de l'offre de formation et d'amélioration de la qualité de celle-ci.

Cette correction est d'autant plus urgente que la situation de l'emploi au Gabon fait apparaître un besoin en cadres supérieurs dans les secteurs professionnels et techniques de 86,6 % contre 13,4 % dans le secteur de la formation générale (tableau 3). Cette tendance s'accroîtra dans le futur (respectivement 87,6 % et 12,4 % pour les recrutements prévisionnels dans les 5 ans à venir) (Tableau 4.4).

Tableau 4.3. Disponibilité des emplois

Postes en diffusion (2006)	Finance Compta	Juridique	GRH	Commerce	Logistique/ Transport	NTIC	Electricité/ Electrom	Informatique	Génie Civil	Chimie/ Biologie	Génie/ Meca	Total
Cadres	4	5	5	7	4	5	22	6	8	6	8	80
Agents de maîtrise (sup)	8		9	5	3	2	18		5	5	7	62
Total	12	5	14	12	7	7	40	6	13	11	15	142

Source : Anacle BISSIELO, 2006

Tableau 4.4. Recrutement prévisionnel dans les 5 ans à venir

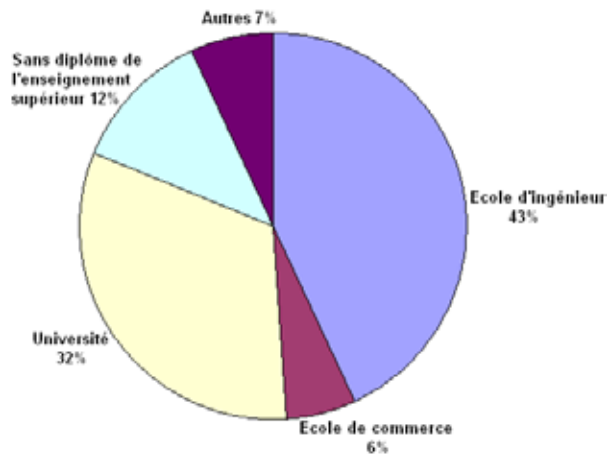
Total recrutés prévisio dans les 5 années à venir	Finance/Compta	Juridique	GRH	Commerce	Logistique/ Transport	NTIC	Electricité/ Electrom	Informatique	GénieCivil	Chimie/Biologie	Génie/Meca	Total
Total	43	19	55	54	43	43	125	42	68	43	63	598

Source : Anacle BISSIELO, 2006

On peut noter également que les diplômés des universités et des écoles d'ingénieurs constituent la majorité du personnel d'encadrement dans les entreprises (75 % et 25 % pour tous les autres diplômés) (Schéma 4.1).

Les filières porteuses dans les secteurs techniques et professionnels sont : l'électricité/électromécanique, le génie mécanique, le génie civil, le commerce et les finances/ comptabilité et dans le secteur de la formation générale : la gestion des ressources humaines (tableau 4.3).

Schéma 4.1. Répartition du personnel d'encadrement par type de formation



Source : Anacle BISSIELO

Relever les défis

Stratégies et principaux axes de réforme

Les études diagnostiques ont mis en évidence un faible taux d'accès à l'enseignement supérieur, une mauvaise répartition des étudiants entre villes et campagnes, un déséquilibre très marqué en nombre d'inscriptions entre filières littéraires, scientifiques et techniques, un rendement pédagogique très faible, des taux d'échec et d'abandon très élevés particulièrement en 1^{ère} année et un faible taux d'insertion des jeunes diplômés. Toute stratégie d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'enseignement supérieur au Gabon doit prendre en compte ces réalités. Elle doit se donner comme principal objectif de résoudre les défis majeurs qui entravent l'enseignement supérieur au niveau de son efficacité interne et externe et de son efficience pour mieux contribuer au développement local et national. Il s'agira d'améliorer le rendement interne d'une part

en réduisant les taux élevés de redoublement, d'abandon et d'échec qui sont coûteux et d'autre part d'augmenter le taux d'accès. La réforme visera aussi à développer au niveau local et national, les filières professionnelles avec des objectifs affichés et un partenariat élargi. Dans une telle perspective, il paraît indiqué que les stratégies à mettre en place s'articulent autour de 3 axes majeurs d'interventions :

- (i) l'accroissement de l'accès et l'amélioration de la qualité,
- (ii) la diversification des filières de formation et
- (iii) la régionalisation des établissements d'enseignement supérieur car l'articulation des étudiants et des enseignants au sein d'une palette toujours plus large de modèle institutionnel qui réponde aux objectifs de développement devient de plus en plus importante pour garantir la mobilité et l'équité d'accès.

Les actions de réformes proposées pourraient donc être les suivantes :

Proposition XIV. Accroître l'accès et améliorer la qualité à l'enseignement supérieur.

Les conditions déficientes d'enseignement, d'apprentissage et de recherche affectent au premier chef la qualité de l'enseignement. Les taux d'échec, de redoublement et d'abandon en sont les manifestations.

Pour améliorer la qualité de la formation il est donc indispensable d'agir sur les facteurs suivants : le développement des capacités des enseignants-chercheurs, la construction d'infrastructures et l'acquisition d'équipement et de matériel pédagogiques, l'introduction des TIC dans l'enseignement, l'articulation entre les enseignements secondaires et supérieurs.

Concrètement, c'est la conjugaison des actions en amont et en aval du système éducatif qui permettront d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur.

En amont, il faut mettre en place :

- » un système de révision des programmes du secondaire facilitant le lien avec l'enseignement supérieur (adéquation secondaire-supérieur) ;
- » une politique d'information-orientation des élèves dès le secondaire et renforcée au début des premiers cycles pour réduire les erreurs dans le choix des filières (méconnaissance des débouchés possibles, niveau insuffisant dans les disciplines essentielles).

En aval, les mesures suivantes peuvent être proposées :

- » mettre en place un système de contrôle des pré-requis nécessaires pour l'inscription dans une filière déterminée ;
- » développer les capacités des enseignants-chercheurs par la pratique pédagogique et évaluation (organiser des séminaires pédagogiques par champ disciplinaire, contenu, méthode, évaluation), par la recherche (ouverture d'écoles doctorales), par l'expertise et la mobilité (partage des savoirs avec la communauté scientifique internationale) ;
- » mettre en place un programme urgent de rénovation et d'entretien des locaux à usage d'enseignement et de recherche. Entreprendre un programme de construction de nouveaux locaux et d'équipement et de matériel pédagogique (introduction des TIC dans l'enseignement avec l'appui de l'AUF).

Proposition XV. Diversifier les filières de formation à l'enseignement supérieur.

L'offre de formation est déficiente, comme l'indique le faible développement de la formation professionnelle au profit des filières générales, les effectifs pléthoriques dans ces dernières filières et la faiblesse des perspectives d'emploi au terme de la formation.

L'organisation académique des établissements universitaires est en voie d'être déphasée. Un virage rapide vers l'adoption du régime LMD est nécessaire afin que l'enseignement supérieur au Gabon s'inscrive dans les courants mondiaux basés sur la mobilité et le partage des programmes de formation. De plus le régime LMD permet une meilleure articulation et cohérence entre les niveaux secondaire et supérieur.

Le développement des filières professionnelles, courtes et la mise en place d'un mécanisme de passerelle entre filières de formation générale et professionnelle, vise l'accroissement de la pertinence de l'offre de formation et l'amélioration de l'efficacité externe afin que l'enseignement supérieur puisse contribuer davantage au développement socio-économique et culturel du Gabon.

On peut préconiser les mesures suivantes pour une diversification des filières de formation qui réponde à un besoin de pertinence, de qualité et d'efficacité de l'enseignement supérieur :

- » Il est urgent d'agir dès le secondaire en mettant en place une politique de promotion de la science, de la technique et de l'innovation auprès des élèves afin de parvenir à un rééquilibrage de choix entre séries lettres, sciences et techniques par la sensibilisation, les journées portes ouvertes, les conférences, les démonstrations etc. Les établissements de recherche comme le CNRST et d'enseignement comme les Universités, les grandes écoles seront mises à contribution.
- » Il faut définir un modèle de développement de ces filières, incluant un cadre d'organisation pédagogique et académique répondant au système LMD

- » La formation des acteurs (modifications réglementaires, régime Académiques et pédagogiques, organisation académique, procédures administratives dont celles liées au cheminement des dossiers étudiants, comptabilisation des crédits, modalités de révision des programmes de formation, politique et procédures d'évaluation des formations et des enseignements, etc.).
- » L'implantation du régime LMD dans les établissements : Sensibilisation, formation des acteurs, appui administratif, pédagogique, scientifique, etc.).
- » Élaboration des plans stratégiques nationaux de développement des filières professionnelles ;
- » Élaboration d'un projet de programme de recherche conjoints ESR-ONE : intitulé : « Observatoire de la formation et de l'emploi » et d'un mécanisme opérationnel. Lancement du programme conjoint à l'occasion d'un séminaire public sur le thème de l'adéquation de la formation et de l'emploi. Développement et renforcement des capacités techniques et matérielles des partenaires.

Proposition XVI. Régionaliser les établissements d'enseignement supérieur.

Il est aujourd'hui reconnu que les sciences et l'ingénierie sont les plus utiles pour le développement. Maîtriser l'amélioration technologique et s'adapter par la formation des hommes et des femmes à la progression des connaissances sur l'ensemble de l'espace national est un enjeu fondamental. Une distribution harmonieuse des établissements d'enseignement supérieur et de recherche doit être intégrée à la politique de développement du territoire des ressources humaines.

Il faut instaurer un dialogue stratégique entre l'entreprise et la formation pour parvenir à une meilleure co-programmation des objectifs en tenant compte des paramètres économiques et sociaux ainsi que retombés que des le public est en droit d'attendre.

A ce niveau deux activités majeures peuvent marquer la réforme :

- » Élaboration d'un cadre national et puis régional d'application et d'implantation du régime LMD, incluant une planification opérationnelle, des cheminements critiques, des résultats à atteindre, une définition des nouvelles responsabilités (postes et fonctions) reliées à l'implantation du régime, etc.
- » Impulser le développement local et coordonner la formation au niveau national par :
 - ♦ la création de centres régionaux d'enseignement supérieur
 - ♦ le développement des filières professionnelles qui tiennent compte de la vocation et du potentiel économique de chaque région, de l'intégration sous-régionale et du commerce international. Les formations prioritaires identifiées

sont : les métiers du bois et de la mer, l'agriculture, l'élevage, les mines, le pétrole, le tourisme, le commerce, la gestion des entreprises, la santé ;

- » l'élaboration d'un cadre institutionnel de concertation avec le milieu socioprofessionnel et identification d'une stratégie de perfectionnement des ressources humaines.

Conditions de réussite de la réforme

L'adhésion de tous les acteurs de l'enseignement supérieur est une condition nécessaire à la mise en œuvre et à la réussite de la réforme. Le dialogue social et la participation en sont les deux forces motrices pour atteindre cet objectif.

Les activités suivantes pourront être proposées :

- » Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation aux enjeux de la réforme et de l'implantation du régime LMD ;
- » Renforcement des capacités des établissements d'enseignement supérieur en matière d'information, de plaidoyer, de relations publiques, de communication sociale et de gestion de sites web ;
- » Réalisation d'un programme d'information permanente des acteurs de l'enseignement supérieur sur les activités des processus d'implantation du régime LMD au niveau local et national ;
- » Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de concertation des acteurs de l'enseignement supérieur dans le but de formuler un projet partagé et de créer le forum national de l'enseignement supérieur ;

Création de forum national de l'enseignement supérieur et élaboration de son plan d'action : plate-forme de recherche et de discussion ouverte sur l'évolution de la réforme de l'enseignement supérieur dans le contexte des grands travaux de développement national comme la lutte contre la pauvreté, l'éducation pour tous, l'intégration sous régionale des leviers économiques, l'amélioration de la gouvernance, l'avancée de la démocratie, etc.

Études complémentaires

L'enseignement supérieur privé

L'étude n'a pas pris en compte la problématique des établissements d'enseignement privé au Gabon, notamment leur évaluation dans le système éducatif et le développement du pays. Ces établissements absorbent sans nul doute une proportion relativement importante de bacheliers gabonais dans des filières courtes à vocation professionnelle. La complémentarité avec l'enseignement public semble acquise mais de nombreuses difficultés et interrogations demeurent.

Proposition XVII. Une étude doit être entreprise pour cerner l'importance des établissements privés et leur développement.

Les indicateurs suivants seraient utilisés: effectif, nombre d'étudiants, filières et niveaux de formation, profils des enseignants et leur qualification, coût de formation, homologation des diplômes, statut social des étudiants, rendements pédagogiques, potentialité et complémentarité avec l'office national de l'emploi, partenariat avec l'État et les entreprises, etc.

La Recherche

Le rapport national sur le système éducatif gabonais ainsi que la visite des experts à Libreville n'ont pas fait l'objet d'investigation au niveau du système national de recherche. Le vide doit être comblé au regard de l'importance stratégique de la recherche dans le développement national.

Toutefois une visite du CNRST et un entretien avec les responsables de la direction et les chercheurs de cette institution et de l'université El Hadj Omar BONGO ONDIMBA permettent de mettre en exergue certaines préoccupations de la recherche au Gabon qui sont les suivantes :

- » mieux définir la nature des recherches en relation étroite avec les besoins de la société gabonaise dans une vision stratégique pour le pays ;
- » mieux articuler les recherches fondamentales avec les recherches appliquées et la recherche-développement en créant de véritables partenariats avec les institutions publiques et privées dans l'élaboration des projets de recherche et dans l'exploitation de leurs résultats ;
- » organiser les 3^{ème} cycles universitaires en s'appuyant sur une masse critique quantitative et qualitative de véritables enseignants-chercheurs et chercheurs, travaillant en équipe dans un environnement scientifique de qualité autour des thèmes pertinents pour le développement du Gabon ;
- » favoriser la mobilité des chercheurs au sein du dispositif de recherche national, régional et international.

Au regard de ce qui précède :

Proposition XVIII. Une étude particulière sur la situation de la recherche scientifique au Gabon et sur l'articulation entre le public et le privé dans ce secteur vital pour l'enseignement supérieur et de le développement national.

Conclusion

Le système éducatif au Gabon est confronté à trois défis majeurs : celui de la qualité, de la pertinence et de la capacité d'anticipation des mutations sociales au niveau national et international.

Relever ces défis permettra de répondre à trois enjeux fondamentaux :

- » la restauration de la crédibilité sociale du système éducatif (actuellement il y a une désaffection du public pour la formation nationale) ;
- » la restauration de l'économie pour viser à terme l'apparition de secteurs d'activités moteurs de l'économie (le chômage n'est plus seulement lié au déséquilibre de l'adéquation formation-emploi mais aussi à la compétition régionale et internationale) ;
- » la promotion d'une société de savoir pour développer la compétence et la prospective nationale.

Nous devons par conséquent adapter notre stratégie d'action à tous ces enjeux. A cet effet les alliances avec les entreprises, les associations professionnelles et les organisations patronales vont transformer nos manières de concevoir et de dispenser nos programmes de formation. Cela voudra dire que les établissements d'enseignement supérieur valorisent dorénavant une pédagogie de faire plus que celle de compréhension formelle, une pédagogie du désir plus que celle du besoin.

Actuellement ces établissements valorisent la compréhension formelle, mais ils semblent négliger le faire, les exercices. Or savoir n'est pas seulement comprendre, c'est savoir appliquer ce qu'on a compris. Le monde en mutation dans lequel nous sommes va donc nous contraindre aussi à redécouvrir ces vérités oubliées.

D'autres réalités s'imposent à nous ; il s'agit de la mobilité sociale et des mutations qui en découlent, des évolutions scientifiques et technologiques mondiales et leur impact sur l'organisation des marchés qui imposent à nos sociétés de redéfinir périodiquement leurs objectifs de développement et de se remettre en question sans cesse.

Seules l'éducation et la formation sont en mesure de nous donner la capacité de le faire.

Cette réforme aura un impact social positif en terme de « renforcement des capacités des acteurs du développement » sur les étudiants qui seront mieux formés et donc plus compétents pour occuper des emplois, sur les enseignants-chercheurs qui se sentiront mieux valorisés au niveau national et sur les structures d'accueil des étudiants dont le niveau de productivité, de financement ou de gestion se trouvera amélioré.

La réforme renforcera aussi l'adhésion de certains secteurs sociaux à travers leur participation au dialogue sur l'enseignement supérieur et des retombées financières seront attendues.

D'autres bénéfices peuvent être mentionnés en faveur des établissements d'enseignement supérieur par des gains en cohérence, amélioration pédagogique, performances des enseignants-chercheurs, des étudiants et des personnels administratifs et techniques, utilisation optimale des ressources investies d'une part et par un climat social apaisé d'autre part.

Aujourd'hui, nous savons que l'éducation et la formation sont des moyens d'enrichissement des connaissances, des savoir-faire, mais aussi et peut être surtout de construction privilégiées de la personne et des relations entre les individus, entre les groupes, entre les nations et entre l'homme et son environnement. **Avons-nous su exploiter toutes ces possibilités ?**

Section V

Financement du secteur de l'éducation Gabonais : Quelles propositions pour le financement durable de la réforme ?

Introduction

Le Gabon se situe dans la catégorie des pays à développement intermédiaire (Banque mondiale, 2006). Son économie repose essentiellement sur l'exploitation du pétrole et du bois. Une analyse de la situation fait ressortir que la croissance économique¹⁶ amorcée en 2003 et 2004 s'est poursuivie en 2005 grâce à un environnement international favorable caractérisé :

- » **au plan international** : par une croissance économique mondiale soutenue, un maintien des cours du pétrole brut à des niveaux élevés et la poursuite de la dépréciation du cours du dollar américain ;
- » **au plan sous régional (zone CEMAC)** : par une bonne tenue du secteur non pétrolier, la poursuite des réformes macro-économiques et structurelles par les États avec le soutien de la communauté internationale, une demande intérieure stimulée par le dynamisme de la consommation privée, une demande extérieure en liaison avec la vigueur des exportations dopées par les ventes de pétrole, un

16. BEAC ; Notes de conjoncture, perspectives macroéconomique en 2005

développement rapide du secteur tertiaire avec principalement l'expansion continue de la téléphonie mobile, la densification du trafic routier, l'intensification des activités portuaires et le dynamisme du commerce et une inflation en deçà de la norme communautaire (3 %) ;

- » **au plan national**¹⁷, par rapport à l'année 2004, les analystes financiers de la BEAC déclarent que la situation monétaire en 2005 se caractérise par : une augmentation des avoirs extérieurs nets, en hausse de 111 %, une baisse du crédit intérieur net (- 7,4 %), résultant d'une augmentation des crédits à l'économie (+ 3,7 %) et d'une baisse des créances nettes sur l'État (- 36,4 %), une hausse de la masse monétaire de 24,2 %.

Ces différentes évolutions sont imputables, selon la BEAC au niveau :

- » **des avoirs extérieurs nets**, à l'impact sur la position extérieure du maintien des cours du pétrole à un niveau élevé, au repli des paiements au titre des intérêts et de l'amortissement de la dette publique en liaison avec la baisse du dollar ainsi que de l'allègement de la dette extérieure ;
- » **des crédits à l'économie**, au repli des engagements des entreprises en relation avec, d'une part, l'amélioration de leur liquidité résultant du règlement partiel de la dette intérieure de l'État et, d'autre part, la hausse de l'activité économique ;
- » **des créances nettes sur l'État**, à la diminution des tensions de trésorerie de l'État en rapport avec une contraction sensible des dépenses publiques, notamment en ce qui concerne la dette extérieure, conjuguée à la consolidation des recettes en liaison avec la bonne tenue des cours du baril.

C'est dans ce contexte relativement favorable que la réforme du secteur de l'éducation est en train de se mettre en place. Cette réforme s'étendra à tous les ordres d'enseignement (pré primaire, primaire, secondaire et supérieur).

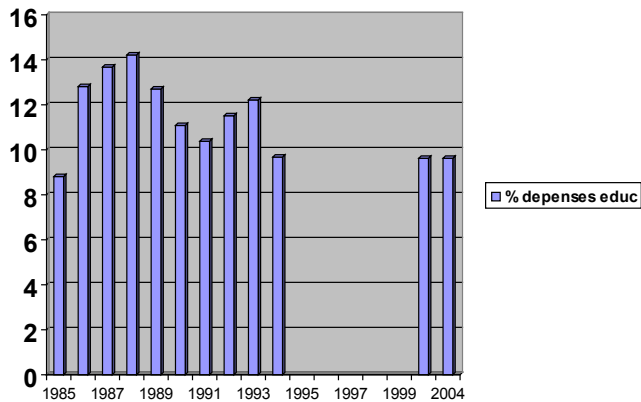
Il sera présenté dans cette partie du rapport global une analyse du financement du secteur de l'éducation qui prendra en compte l'importance des ressources financières investies dans l'éducation, les caractéristiques et l'analyse du système liées au financement, l'analyse et la disponibilité des ressources pour faire face à la réforme, les implications de politiques en termes de conclusion et de recommandation.

17. BEAC ; Situation monétaire du Gabon en 2005

Importance des ressources financières investies dans l'éducation au Gabon

Évolution de la part des dépenses publiques du gouvernement consacrée à l'éducation

Schéma 5.1. Évolution % dépenses Éducation dans les dépenses publiques



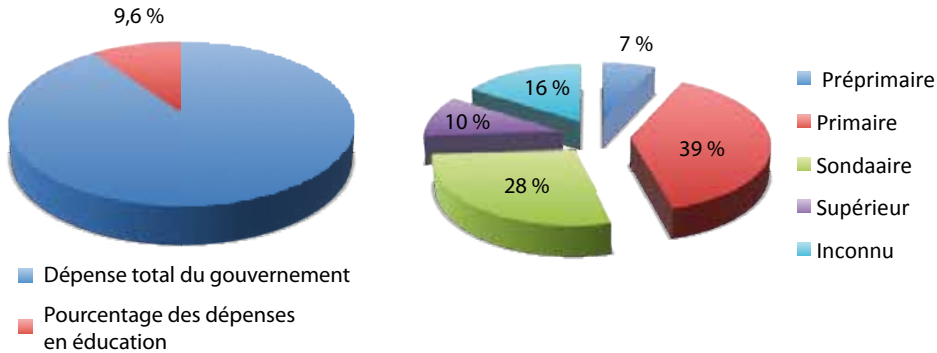
Source : rapport mondial sur le développement humain durable , 2002

La moyenne des dépenses investies dans l'éducation était de 11,71 % entre 1986 et 1995. La part la plus faible était de 8,8 % en 1985 ; elle a atteint 14,2 % en 1988. La moyenne baisse à 6 % et se maintient à ce niveau entre 2000 et 2004.

Allocation des ressources financières investies dans les différents ordres d'enseignement au Gabon

En prenant comme référence l'année 2004, l'utilisation des ressources financières allouées à l'éducation révèle que 39 % des ressources sont dépensées dans l'éducation primaire, 28 % dans l'éducation secondaire, 10 % dans l'enseignement supérieur et 7 % dans l'enseignement pré primaire. Il est apparu que 16 % des ressources sont affectées à des dépenses inconnues.

Schéma 5.2. Répartition des ressources dans l'éducation



Source : site web UNESCO, statistiques en bref, Gabon

Les dépenses inconnues traduisent toute la difficulté inhérente à l'utilisation efficiente des ressources financières dans l'éducation. Cette inefficience résulte de la mauvaise gestion des fonds et de leur détournement selon des témoignages. Le volume de ces fonds est comparable à la somme investie dans l'enseignement supérieur et dans le pré primaire. Aussi, le montant des fonds inconnus est sensiblement supérieur à la moitié du budget alloué à l'éducation primaire.

En 2002, la dépense globale de l'Éducation étaient de l'ordre de 132 milliards de FCFA. Rapportée au PIB 2000, soit 3611 milliards de FCFA, la dépense globale d'éducation ne représente pas plus de 3,7 % du PIB. Ces chiffres indiquent que le Gabon n'affecte pas à l'éducation une part importante des ressources nationales, contrairement à l'opinion couramment répandue. La part de l'éducation dans le PIB, au Gabon, demeure modeste : les pays à niveau de richesse équivalent y consacrent plus de 5 %. Le plus fort taux estimé (3,7 %) est inférieur à la moyenne subsaharienne (4 %) et très inférieur à la moyenne internationale (5 %). Une analyse comparée des efforts avec d'autres pays est proposée dans ce qui suit.

Analyse comparée des dépenses investies dans l'éducation dans des pays à niveau de richesse équivalent

Il nous a paru indispensable de faire une analyse comparée entre le Gabon et certains pays comme l'Algérie, le Cap Vert et la Namibie qui sont classés dans la catégorie des pays à développement intermédiaire. Le Produit Intérieur Brut par habitant est estimé à \$6 107, \$6 180 et \$5 214 respectivement pour l'Algérie, la Namibie et le Cap Vert. Le PIB par habitant du Gabon est de \$6 307.

Bien qu'ils appartiennent à la catégorie des pays à développement intermédiaire en terme d'indices de développement humain durable, des différences apparaissent lorsqu'on s'in-

téresse aux dépenses consenties pour l'éducation par rapport aux dépenses publiques et par rapport au PIB.

Part des dépenses pour l'éducation par rapport au PIB : au Gabon, la part des dépenses pour l'éducation dans le PIB est la moitié de celles consenties par les pays de même niveau de développement comme la Namibie et le Cap Vert, soit respectivement 7,2 % et 7,3 % dans ces deux pays.

Part des dépenses publiques pour l'éducation dans le total des dépenses : la part des dépenses publiques pour l'éducation dans le total des dépenses en Namibie et au Cap Vert est le double du niveau observé au Gabon, à savoir 21 % et 20,7 % contre 9,6 % au Gabon. Le graphe 3 récapitule les chiffres décrits plus haut.

Schéma 5.3. PIB / hbt en \$ Données du *World development Indicators*, Banque Mondiale, 2006

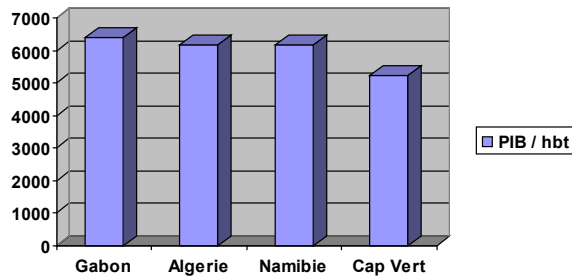
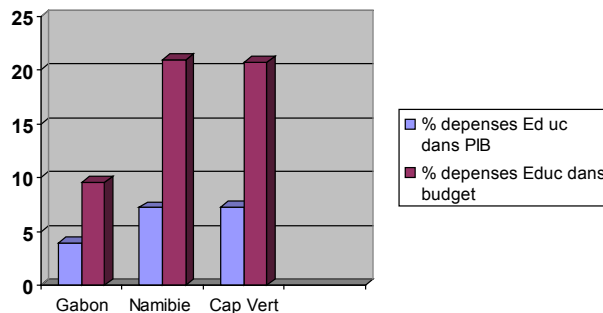


Schéma 5.4. Part dépenses publiques dans Éducation



Caractéristiques et analyse critique du système de l'éducation au Gabon qui affectent l'utilisation des ressources financières

Le secteur de l'éducation a produit des résultats très intéressants. Le taux de scolarisation est le plus élevé dans les pays au sud du Sahara, mais inférieur à celui des autres pays à niveau de richesse équivalent.

Ce taux brut est supérieur à 130 % et le taux net de scolarisation est supérieur à 93 %. Le rapport garçons / filles est supérieur à 1,5 %. Cependant, il faut noter que les insuffisances constatées ne permettent pas d'être optimiste quant au maintien des acquis dans la durée. Ces insuffisances confirmées par la dernière évaluation interne doivent être corrigées. Entre autres, il s'agit de l'inefficacité du système et son inadaptation aux impératifs du marché de l'emploi.

Inefficacité du système

L'inefficience du système s'explique :

- » premièrement, par le système qui est marqué par des taux de redoublement élevés (plus de 30 %) et une forte proportion d'abandons en cours de cycle (10 % en 2002) qui affectent tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur) et constituent un frein au développement durable du pays. Ainsi, sur 100 % d'enfants inscrits, 69,5 % terminent le CPI ; sur 1000 élèves admis au CP, seuls 110 ne redoublent pas leur classe (soit 11 % de l'effectif) ;
- » deuxièmement, par la qualité de cet enseignement qui est en baisse :
 - ♦ au primaire, faute d'enseignants qualifiés ;
 - ♦ au secondaire, faute d'enseignants spécialisés dans les matières scientifiques et techniques ;
 - ♦ à cause de l'obsolescence, voire de l'absence des matériels et équipements didactiques (laboratoires de sciences, ateliers) ;
- » troisièmement, par la faiblesse et les disparités d'accès à l'éducation qui sont notables dans le pré primaire et le secondaire, car le poids trop élevé des dépenses pour l'éducation dans les revenus des ménages (23 %), empêche la majorité des familles de s'occuper de la scolarité de leurs enfants.

Utilisation du budget et analyse des coûts

En prenant comme référence l'utilisation du budget et les coûts de formation, le processus de programmation budgétaire du système éducatif est marqué par trop de lenteur et par une forte tendance à la bureaucratisation, facteurs qui concourent à l'inefficacité du système. Les taux d'exécution des budgets d'investissement dans les secteurs édu-

catifs ne sont pas satisfaisants ; particulièrement pour les capitalisations au Ministère de l'Éducation Nationale, ces taux étaient de 68,7 % en 2001 et de 34,6 % en 2003. Un tel écart entre les dotations et leur exécution va à l'encontre des objectifs stratégiques de développement du pré primaire, du secondaire général et technique.

Il ne contribue pas davantage au décongestionnement des écoles dans les grandes villes du pays. Ainsi, en 2003, ces dépenses d'investissement évaluées à 5 % des dépenses de l'État en capital amorcent une très forte baisse alors qu'il y a une pénurie de locaux de salles de classe, d'écoles et d'équipements divers.

Il en résulte un certain nombre de conséquences dont les plus importantes sont :

- » taux d'éducation relativement faible selon les années ;
- » retards dans la réalisation des projets ;
- » extension de l'exécution de certains projets sur plusieurs années financières ;
- » interruption de travaux, reprises de chantiers ;
- » non exécution ou exécution partielle de travaux.

Suite à ces carences, le rendement du système éducatif gabonais est faible, peu efficace et surtout peu efficient par rapport aux résultats tangibles. Ainsi, l'on peut faire les constats suivants :

- » le coût unitaire moyen d'un élève au primaire, estimé à 134 000 FCFA ne représente que 0,04 fois du PIB/habitant ;
- » un élève du secondaire général coûte 597 000 FCFA et celui du secondaire technique 1 100 000 FCFA, soit pour le fonctionnement respectivement 529 000 FCFA et 978 000 FCFA ;

Ces ratios sont très faibles comparativement aux pays en développement et aux pays qui ont un niveau de vie équivalent à celui du Gabon. La qualité des écoles est très proche de celle des pays d'Afrique subsaharienne plus pauvres.

L'impact de ces insuffisances est redoutable sur le système éducatif. En effet, si le niveau d'éducation influe fortement sur l'état de pauvreté d'une nation, qui affecte en retour le niveau de revenu, il s'ensuit qu'un faible niveau d'éducation condamne souvent à des emplois peu rémunérés et au chômage. Or, le Gabon est doté d'un système éducatif qui génère trop d'échecs, d'abandons et un fort taux de chômage. A ce triste constat, il faut ajouter la qualité médiocre de l'enseignement. Par conséquent, le système d'enseignement est inadapté aux exigences de son développement. Une analyse de la demande et de l'offre d'emploi permet d'apporter quelques réponses.

Relation formation et demande d'emploi

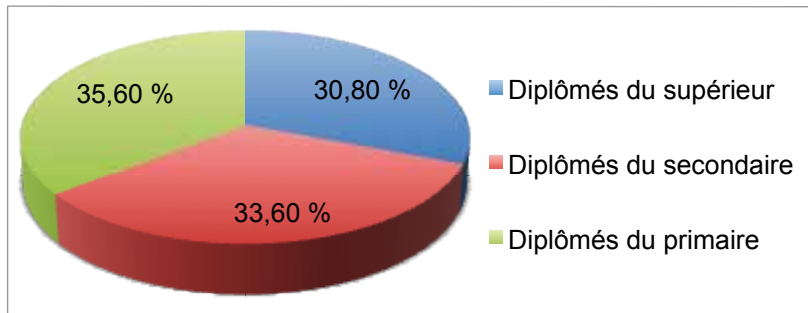
(a) Demandeurs d'emploi diplômés

- » L'analyse de la demande d'emploi adressée à l'Office National de l'emploi fait ressortir que les détenteurs du CEPE, du CAP/CFP et du BTS/DUT représentent respectivement 35,6 %, 15,7 % et 13,6 % de l'effectif des demandeurs d'emploi qui possèdent un diplôme, tous sexe confondus.

(b) Demandeurs d'emploi diplômés par niveau d'enseignement

- » Les trois niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) sont représentés parmi les demandeurs d'emploi.

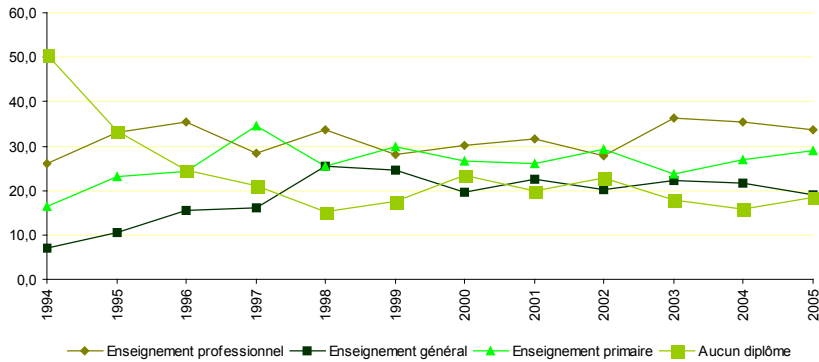
Schéma 5.5. Répartition des demandeurs d'emploi diplômés par niveau d'enseignement



Source : Rapport ONE, 2005

L'évolution des demandeurs d'emploi inscrits selon le type d'enseignement de 1994 à 2005 indique que les diplômés de l'enseignement professionnel sont plus nombreux à l'inscription (31,7 %) que ceux de l'enseignement général (18,7 %).

Schéma 5.6. Évolution des demandeurs d'emploi diplômés par type d'enseignement



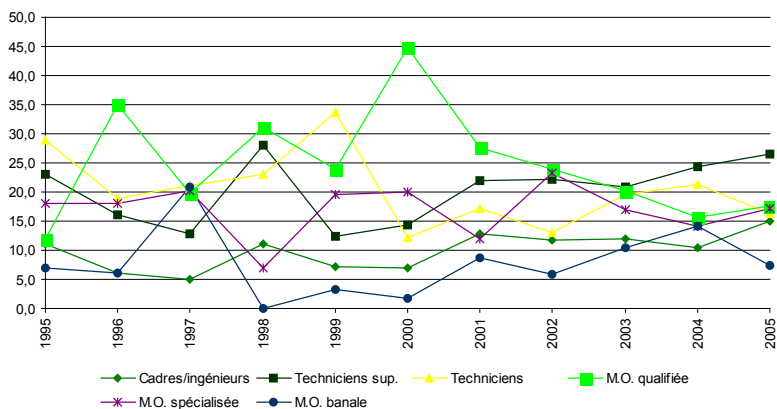
Source : Rapport ONE, 2005

Les places offertes par niveau de qualification

(a) Évolution des places par niveau de qualification

Une analyse des places offertes par niveau de qualification fait ressortir une main d'œuvre qualifiée (24,7 %) plus élevée alors que la main d'œuvre non qualifiée semble être moins recherchée par les employeurs. Cette dernière représente 7,8 % de la totalité des places offertes depuis 1995.

Schéma 5.7. Évolution des places offertes par niveau de qualification



Source : Office National Emploi, Rapport 2005

(b) Rapport demande et offre d'emploi par niveau de qualification

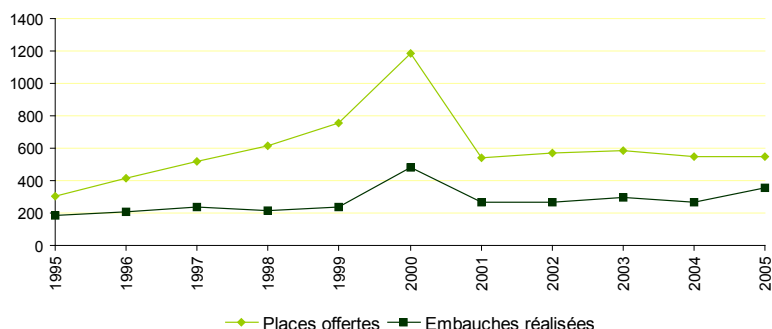
La demande d'emploi est excédentaire à tous les niveaux de qualification professionnelle. La répartition par niveau de qualification est donnée dans le graphe suivant.

Globalement, la demande d'emploi excédentaire est relativement réduite pour ce qui concerne les techniciens soit des rapports « offre sur demande » de 58 % pour les techniciens supérieurs et de 62 % pour les techniciens.

Par contre, le manque d'emploi frappe très durement la main d'œuvre non qualifiée avec 92,9 % de la demande non satisfaite.

Dans un cas comme dans l'autre, le secteur tertiaire est de loin le plus représenté au fil des ans. Le secteur primaire semble être le moins touché par l'instabilité et les incertitudes du marché du travail.

Schéma 5.8. Évolution des offres d'emploi et embauches réalisées de 1995 à 2005



Source : Office National Emploi, Rapport 2005

Adéquation entre ressources financières et réformes en cours et à venir à court, moyen et long termes

Disponibilité des ressources financières pour faire face à la réforme

Pour faire face au financement de la réforme, trois Sources de revenu peuvent être exploitées. Il s'agit des ressources internes (budget de l'État et budget des collectivités) et des ressources extérieures (les emprunts auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux).

La première Source de financement de la réforme demeure le budget de l'État. La part actuelle allouée à l'éducation peut être augmentée en raison du contexte économique favorable du Gabon depuis 2004 – 2005 comme le montrent les indicateurs macro – économiques. Les ressources financières mises à la disposition de l'éducation doivent être le reflet de la richesse du Gabon. Par conséquent, elles doivent être au même niveau que celles des pays qui ont un niveau de richesse équivalent.

La seconde Source de financement doit provenir des emprunts auprès des donateurs bilatéraux et multilatéraux. A titre d'exemple, la Banque Africaine de Développement est un partenaire important du Gouvernement gabonais dans le financement des projets de l'éducation. En 1991, un premier projet d'un montant de 11,2 milliards de FCFA a concerné la construction de salles de classes. En 1993, un second projet de 14 milliards a été destiné au financement de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Un troisième projet en 1997 de 13 milliards a concerné l'enseignement technique et professionnel. Ce partenariat se poursuit car la BAD a financé l'élaboration d'un plan d'action dont le financement sera assuré par l'État et d'autres partenaires. Les partenaires du Gabon dans le secteur de l'éducation sont la France, le Canada, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'UNICEF et l'UNESCO.



→ La jeunesse, future du Gabon . *Trois jeunes écolières pendant la récréation dans une école primaire de la haute banlieue de Libreville.*
©Photo collection I. B-L.

Le Gabon, en raison de la stabilité politique que connaît le pays ne doit pas avoir de problème pour faire assurer une partie du financement de la réforme de son système éducatif par ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La troisième Source de financement de la réforme doit être celle provenant des collectivités, c'est-à-dire les mairies. Le contexte actuel de la décentralisation est une opportunité qui crée un cadre d'intervention des mairies pour allouer des ressources au développement du système de l'éducation, notamment au pré primaire et au primaire.

A ces Sources potentielles de financement, s'ajoutent les fonds qui résulteront du changement de comportement vis-à-vis de la chose publique.

La nécessité de changement de comportement des acteurs dans l'utilisation des ressources financières

Les analyses ont fait ressortir que 16 % des ressources affectées à l'éducation sont utilisées dans des dépenses inconnues. De même, les témoignages recueillis ont révélé qu'il existe dans le secteur de l'éducation la mauvaise gestion des ressources financières et le détournement de fonds. En conséquence, une rigueur de gestion doit être observée et un changement de mentalité doit être opéré. Dans ce contexte, les ressources générées seront réinvesties dans la programmation régulière et dans le financement des actions prévues dans la réforme.

Conclusion

En l'absence d'une évaluation de la réforme dans sa globalité, il est apparu que celle – ci est ambitieuse et fondée. Elle s'attaque à des maux qui nécessitent une solution à court, moyen et long termes. Le Gabon ne doit pas manquer de ressources financières pour conduire cette réforme. Pour y parvenir, il faut plus d'engagement politique au-delà des discours pour rendre effectifs les accroissements de budget de l'État, les changements de mentalités dans l'utilisation des ressources financières et une plus grande capacité de conviction à l'endroit des bailleurs de fonds pour assurer leur implication dans le financement de la réforme.

Recommandations

Pour faire face au financement de la réforme, la part du PIB alloué au financement de l'éducation doit passer à un minimum de 5 % pour être au même niveau que celui des pays à richesse équivalente. Il s'agit ici d'une décision politique pour concrétiser la mise en œuvre.

Dans le contexte de la décentralisation, les communautés locales doivent prendre en charge certaines dépenses du pré primaire et du primaire

Une rigueur de gestion doit être instaurée afin que les ressources allouées à l'éducation soit utilisées de façon efficiente : encourager la mise en œuvre du cadre de dépenses à moyen terme CDMT (2006-2007) lorsqu'il sera finalisé.

Allouer des subventions aux écoles privées sur la base de critères partagés d'efficience et de qualité applicables à tous, avec une attention toute particulière aux groupes sociaux défavorisés.

Il y a un besoin urgent que les actions et les moyens des bailleurs de fonds soient mieux coordonnés et qu'un groupe *ad hoc* soit immédiatement créé pour réfléchir sur le financement.

Proposition XIX. Dans le contexte de la décentralisation, les communautés locales devraient prendre en charge certaines dépenses du pré primaire et du primaire.

Proposition XX. Une rigueur de gestion doit être instaurée afin que les ressources allouées à l'éducation soit utilisées de façon efficiente : encourager la mise en œuvre du cadre de dépenses à moyen terme CDMT (2006-2007) lorsqu'il sera finalisé.

Proposition XXI. Il faut allouer des subventions aux écoles privées sur la base de critères partagés d'efficience et de qualité applicables à tous, avec une attention toute particulière aux groupes sociaux défavorisés.

Proposition XXII. Il y a un besoin urgent que les actions et les moyens des bailleurs de fonds soient mieux coordonnés et qu'un groupe *ad hoc* soit immédiatement créé pour réfléchir sur le financement.

Proposition XXIII. Assurer le suivi des suggestions / recommandations formulées par l'autoévaluation nationale gabonaise et la revue des pairs internationaux. Il faut mesurer l'impact de leur mise en œuvre, pour cela exécuter l'ensemble des étapes de la revue par les pairs, en particulier l'étape V.

Conclusion de la revue par les pairs du système éducatif gabonais

Le système éducatif gabonais, malgré certains indicateurs de performance favorables qui le placent en tête des pays africains au sud du Sahara connaît une crise d'efficacité, d'efficience et d'identité culturelle dans laquelle plusieurs facteurs jouent un rôle amplificateur. Il s'agit de la qualité, de la pertinence, de la gestion et du financement. Aussi, la restauration de la crédibilité sociale du système éducatif (*actuellement il y a une désaffectation du public pour la formation nationale*) devient un enjeu fondamental.

Quelles sont les corrections à faire pour améliorer l'existant ?

Au niveau de la qualité

La qualité dépend des normes académiques et financières comme les ratios élèves/maîtres ; élèves/classes ; matériel didactique/élève ; qualification des maîtres, le coût unitaire d'encadrement, qui doivent être proches de la normale.

La revue suggère l'amélioration de ces normes par :

- » un accroissement des effectifs du personnel d'encadrement pédagogique aux pre-primaire, primaire, secondaire et supérieur ;
- » un redéploiement des enseignants au primaire ;
- » un mécanisme de formation continue des maîtres et des responsables administratifs au primaire, secondaire et supérieur ;
- » une augmentation des infrastructures pédagogiques aux pre-primaire, primaire, secondaire et supérieur en corrigeant le déséquilibre ville-campagne ;
- » un accroissement et une modernisation des équipements pédagogiques aux pre-primaire, primaire, secondaire et supérieur : manuel scolaire, laboratoire, nouvelles technologies de l'information et de communication, bibliothèque ; etc.
- » des crédits budgétaires calculés sur la base du coût unitaire réel d'encadrement aux pre-primaire, primaire, secondaire et supérieur.

Au niveau de la pertinence

La pertinence est conditionnée par des paramètres comme la diversification des filières de formation en rapport avec le développement socio-économique et culturel, l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, le partenariat avec le secteur productif et social.

L'objectif principal est la restauration de l'économie pour créer à terme l'apparition de secteurs d'activités moteurs de celle-ci (*le chômage n'est pas seulement lié au déséquilibre de l'adéquation formation-emploi, mais aussi à la compétition régionale et internationale*).

La revue suggère les mesures suivantes pour améliorer la pertinence du système éducatif gabonais :

- » l'introduction de l'approche par les compétences dans le programme d'enseignement au primaire et la création d'un comité de pilotage comprenant des représentants des parents d'élèves, des maîtres, des syndicats ainsi que des autres acteurs pour une meilleure appropriation de cette approche ;
- » la mise en place d'une structure d'information et d'orientation des élèves au secondaire et au supérieur vers des filières de formation adaptées à leur profil ;
- » la création d'un mécanisme de correction du déséquilibre initial entre les différentes séries du baccalauréat secondaire, technique et professionnel ;
- » la création d'un espace de dialogue et de proposition de programmes d'actions entre les établissements de formation, de recherche et les partenaires sociaux et économiques pour mieux articuler les niveaux secondaires et supérieurs, adapter constamment la formation et la recherche aux besoins de la société, contribuer à l'évolution des esprits, des structures et des méthodes, condition obligatoire à la pérennité des systèmes de production, à la paix et au développement ;
- » l'implantation du régime LMD et la création de cycles courts, genre DUT dans les établissements d'enseignement supérieur (sensibilisation, formation des acteurs, appui administratif pédagogique et scientifique) axées sur les questions de développement technologique et socio-économique. Ceci permettrait de lutter plus efficacement contre le chômage des diplômés et les déperditions scolaires ;
- » le renforcement de la recherche dans son rôle de facteur d'innovation du système éducatif notamment la recherche sur les questions fondamentales de la pédagogie.

Au niveau des mesures particulières

(a) Combattre l'exclusion

Afin de combattre l'exclusion, la revue suggère :

- » que l'assistance financière de l'État (en particulier la prime de 25 000 frs) soit repensée afin que tout élève régulier à l'école y ait accès ;
- » que, par souci d'équité, assistance financière tienne compte des frais de scolarité dans le privé ;
- » qu'une politique éducative particulière soit envisagée pour l'insertion des enfants désavantagés (enfants de rue, enfants avec handicaps, etc.)

(b) Développer l'alphabétisation et l'éducation non formelle

La revue recommande dans le cadre de l'EPT :

- » l'augmentation du niveau de la subvention accordée aux centres spécialisés ;

- » l'élaboration des curricula et des méthodes pédagogiques ;
- » la formation des enseignants jouant le rôle de consultants en formation et d'instructions spécialisés en tenant compte d'une variété de types d'instructions dans une variété de domaines d'enseignement.

Au niveau de la gestion et du financement

La revue note que l'ensemble de ces recommandations ne pourrait effectivement se concrétiser que si les questions de gestion, de financement et d'administration sont cernées avec précision.

Par conséquent :

- » S'agissant des partenariats internes, elle suggère l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de concertation et de participation de tous les acteurs du système éducatif dans le but de les sensibiliser aux enjeux de la réforme ;
- » S'agissant des partenariats externes, elle estime que les actions et les moyens des bailleurs de fonds peuvent et doivent être mieux coordonnés ;
- » Elle encourage la finalisation du cadre des dépenses à moyen terme 2006-2008 ;
- » Elle suggère d'allouer des subventions aux écoles privées sur la base de critères partagés d'efficacité et de qualité d'applicables à tous, avec une attention toute particulière aux groupes sociaux défavorisés ;
- » Elle suggère qu'un groupe *ad hoc* soit créé dans les meilleurs délais pour réfléchir sur le financement.

Que pourrait-on envisager pour le futur ?

Quel avenir peut-on envisager pour le système éducatif gabonais ?

Le véritable enjeu reste la promotion d'une société de savoir pour développer la compétence et la prospective nationale.

L'ampleur du décalage qui existe entre d'une part les objectifs, le fonctionnement et les produits de l'éducation-formation et d'autre part les besoins d'une société sans cesse en mutation dans un monde dominé par les produits des technologies de l'information et de la communication, les problèmes environnementaux, l'espoir que suscitent les biotechnologies, l'organisation des marchés imposent aux États une refondation périodique de leur système éducatif.

Le Gabon, pays doté de ressources naturelles importantes, diversifiées, est profondément rural, ce qui implique que la dimension rurale des besoins doit être renforcée dans la réflexion sur l'avenir du pays (Réflexion stratégique à long terme, Gabon 2025).

La loi d'orientation du Développement Économique et Social du Gabon et le document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté recommandent que le système éducation-formation soit plus performant et que les actions de formation collent aux besoins de l'économie.

Les réformes à mettre en œuvre doivent donc se faire dans une vision de l'éducation qui englobe l'ensemble du secteur et qui assurent une bonne articulation et un équilibre judicieux entre tous les niveaux d'éducation, primaire-secondaire et supérieur, en tenant compte du marché du travail et des politiques et priorités économiques, sociales et culturelles du pays. Faute de parvenir à cet équilibre et à cette diversité dans l'éducation, les perspectives et les espoirs de croissance, de cohésion sociale, de distribution plus équitable des fruits de cette croissance et de réduction de la pauvreté risquent de se retrouver hors de portée.

A cet effet, il est nécessaire de promouvoir les alliances entre le système éducatif et les entreprises, les associations professionnelles, parentales, les organisations patronales, les collectivités, les structures de développement pour parvenir à l'évolution des esprits, des contenus des enseignements, des structures, des méthodes de formation et de gestion, condition d'une meilleure intégration de l'école à son environnement.

Il est également indispensable de moderniser le système académique et scientifique afin que l'enseignement au Gabon s'inscrive dans les courants mondiaux basés sur la mobilité et le partage des programmes de formation. Ceci repose sur le développement des capacités des enseignants, l'intégration des TIC dans l'enseignement, le renforcement de la gouvernance, de la gestion administrative et financière.

Annexes

Annexe 1

Récapitulation des propositions et recommandations des pairs

Annexe 2

Principales références bibliographiques

Annexe 3

Principales personnes rencontrées

Annexe 1

Récapitulation des propositions et recommandations des pairs

1. Renforcer aussi vite que possible, le Système d'information et de gestion de l'éducation au Gabon (SIGE/Gabon).
2. Rendre opérationnelle la Commission intersectorielle et interministérielle sur le préscolaire.
3. Développer l'approche multigrade au primaire.
4. Attaquer à tous les niveaux les causes des redoublements.
5. Développer une politique nationale du livre et des matériels didactiques plus explicite.
6. Lancer une campagne plus efficace pour la généralisation de l'approche par les compétences.
7. Ouvrir le système de manière à mieux intégrer les approches alternatives et décentralisées d'enseignement, de sorte que les initiatives soient libérées, que les charges des structures formelles soient allégées et que le système puisse mieux répondre aux nécessités des apprenants désavantagés et ceux à besoins spéciaux.
8. Combattre l'exclusion à travers une meilleure définition de la situation des enfants à besoins spéciaux et l'identification de solutions appropriées.
9. Définir un socle commun de connaissances et de compétences à maîtriser pour l'ensemble des enfants Gabonais âgés de 6 à 16 ans. L'Institut de pédagogie appliquée du Gabon peut créer des programmes d'enseignement spécifiques à la situation gabonaise et couvrant les neuf/dix années en question.
10. Assurer une meilleure gestion des flux au niveau de l'enseignement secondaire général et mettre l'ensemble du cycle secondaire au diapason de l'enseignement supérieur, vice-versa, afin d'assurer une transition plus efficace entre les deux niveaux.
11. Diversifier et systématiser l'enseignement technique et professionnel afin de faire face aux besoins des secteurs aussi bien modernes que traditionnels de l'économie gabonaise. Une telle réforme doit commencer par la création de l'EPID et la restructuration de l'ANFPP.

12. Faire participer tous les partenaires éducatifs, en particulier le privé, à la résolution des complexes problèmes d'infrastructure, d'équipement et de pertinence des programmes éducatifs de l'enseignement technique et professionnel.
13. Améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement supérieur.
14. Diversifier la formation à l'enseignement supérieur.
15. Régionaliser les institutions d'enseignement supérieur.
16. Engager une étude pour mieux définir la nature, le rôle et l'importance de l'enseignement privé au supérieur.
17. Engager une étude pour mieux identifier les besoins en recherche scientifique au Gabon et pour mieux identifier les articulations entre le public et le privé dans ce domaine qui est vital à l'enseignement supérieur et au développement du pays.
18. Faire passer la part du PIB alloué au financement de l'éducation à un minimum de 5 % pour supporter la mise en œuvre des politiques éducatives entreprises. Ceci ramène le Gabon au même niveau que celui des pays à richesse équivalente ;
19. Dans le contexte de la décentralisation, les communautés locales doivent prendre en charge certaines dépenses du pré-primaire et du primaire.
20. Instaurer une rigueur de gestion afin que les ressources allouées à l'éducation soient utilisées de manière efficace et efficiente. Encourager, dans cet esprit, la mise en œuvre du cadre de dépenses à moyen terme CDMT (2006-2007).
21. Allouer des subventions aux écoles privées sur la base de critères partagés d'efficacité et de qualité applicables à tous, avec une attention toute particulière aux groupes sociaux défavorisés.
22. Mieux coordonner les actions et les moyens des bailleurs de fonds. Un groupe *ad hoc* doit être immédiatement créé pour réfléchir sur le financement.
23. Assurer un suivi effectif des suggestions et recommandations formulées aussi bien par l'équipe nationale que l'équipe internationale des pairs. L'impact de ces recommandations doit être mesuré et, pour le faire, la phase V de revues par les pairs doit être exécutée.

Annexe 2

Principales références bibliographiques

- Bah-Lalya, I. and al., (2004). *Engager et conduire une revue par les pairs en Afrique*. Paris. UNESCO-IIEP-ADEA-WGESA.
- Bah-Lalya I. and al., (2005). “*Initiating and Conducting an Experimental Peer Review Exercise in Education in Africa- Preliminary Report*” (2005). Paris. UNESCO-IIEP-ADEA-WGESA.
- Banque mondiale, (2006). “*World Development Indicators*” Washington DC, The World Bank.
- Bissielo, A., (2006). *Dynamiques et Tendances de l'Emploi au Gabon*; CPG. 1er Forum international de l'emploi. Paris, document ronéotypé.
- Debourou, Djibril, (2003). *Revue par les pairs*; Proceedings of the 2003 ADEA Biennial held in Grand Baies, Mauritius. UNESCO-IIEP-ADEA-WGESA.
- Ministère De l'Economie et des Finances du Gabon, (2000). *Enquête démographique et sociale*. Libreville. Gouvernement de la République du Gabon.
- Ministère d'Etat chargé des Affaires Sociales, (2001). *Handicaps Sans Frontières. Rapport annuel sur les politiques en faveur des personnes handicapées au Gabon en 2001*, Ronéotypé. Libreville. Gouvernement de la République du Gabon. [http://www2.unesco.org/wef/country reports](http://www2.unesco.org/wef/country%20reports).
- Genestié J. et col., (2004). *Quel système d'enseignement technologique et de formation professionnelle pour le Gabon*, Document ronéotypé. Libreville. Gouvernement de la République du Gabon.
- Keba, P., Kuka, K.S., Mandaka ,(2006). *Connaissances, attitudes, pratiques des élèves de Libreville vis-à-vis du VIH en milieu scolaire*. Communication Ministère de l'Éducation Nationale du Gabon ; Gouvernement de la République du Gabon.
- Ministère de l'éducation nationale. *Etude stratégique du secteur éducatif*. Libreville. Gouvernement de la République du Gabon.

- Ministère de l'éducation nationale, (2005), *Plan national de l'éducation pour tous*, document ronéotypé (mars 2005), Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- Ministère de l'Éducation Nationale, (2005). Plan d'Action National — Éducation pour tous- Suivi de Dakar. Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- Ministère de l'Éducation Nationale, (2005) Pourquoi la reforme? Document Ronéotypé. Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- Ministère de l'éducation nationale, (2006) Revue par les pairs, *rapport d'auto-évaluation du système éducatif gabonais*, document ronéotypé. Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- Ministère de la planification et de la programmation du développement. *Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté*, document ronéotypé, décembre (2005). Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- New Partnership for Africa's Development (NePAD) *The African Peer Review Mechanism (APRM)*. http://www.au2002.gov.za/docs/summit_council/aprm.htm
- OCDE, (1999). *Reviews of National Policies for Education: Slovenia*. Ref: CCNM/DEELSA/ED(99). Paris, OCDE.
- , (2002). *Thematic Review of National Policies for Education: Stability Pact for South Eastern Europe, Table 1: Task Force on Education.Regional Overview. 2002*. Ref: CCNM/DEELSA/ED(2001)1/FINAL. Paris, OCDE.
- , (2002) *Albania*. Ref: CCNM/DEELSA/ED(2001) Paris, OCDE.
- , (2001) *Bosnia and Herzegovina*. Ref: CCNM/DEELSA/ED(2001). Paris, OCDE.
- , (2002) *Bulgaria..* Ref: CCNM/DEELSA/ED(2001). Paris, OCDE.
- , (2001) *Croatia*. Ref: CCNM/DEELSA/ED(2001); Paris, OCDE.
- , (2001) *Kosovo*. 2001. Ref: CCNM/DEELSA/ED(2001); Paris, OCDE.
- , (2001) *FYRoM — Former Yugoslav Republic of Macedonia, 2001*, Ref: CCNM/DEELSA/ED(2001) ; Paris, OCDE.
- , (2002) *Moldova*. Ref : CCNM/DEELSA/ED (2001). Paris, OCDE.
- , (2001) *Montenegro*. Ref : CCNM/DEELSA/ED (2001). Paris, OCDE.
- , (2001) *Romania*. Ref : CCNM/DEELSA/ED (2001). Paris, OCDE.

- , (2001) *Serbia*. Ref: CCNM/DEELSA/ED (2001). Paris, OCDE.
- , (2001) *Country Note — People's Republic of China*. Ref: CCNM/CHINA/DEELSA.
- , (2001). *Reviews of National Policies for Education — Estonia*. Paris, OCDE.
- , (2001). *Reviews of National Policies for Education — Latvia* Paris, OCDE.
- , (2002). *Reviews of National Policies for Education — Lithuania* Paris, OCDE.
- Office national de l'emploi, (2005). *Rapport d'activité 2005*. Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- , (2005). *Rapport Statistiques 2005*. Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- , (2002). *Fonds d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelles État – Employeurs – Travailleurs*. Libreville, Gouvernement de la République du Gabon.
- Pagani, Fabrizio, 2002. "Peer Review: A Tool for Co-operation and Change. An analysis of an OECD Working Method." <http://www.oecd.org/pdf/M00034000/M00034116.pdf>
- Rapport Mondial sur le Développement Humain, (2002). *Engagements en faveur de l'instruction : dépenses publiques*. Libreville. Gouvernement de la République du Gabon.
- Sack, Richard, (2003). *Développer des visions plus larges et partagées de l'éducation en Afrique par la pratique de revues par les pairs*. Proceedings of the 2003 ADEA Biennial held in Grand Baies, Mauritius. UNESCO-IIEP-ADEA-WGESA.
- UNESCO, (2000). *L'évaluation de l'éducation pour tous à l'An 2000 : rapport des pays*. Paris, UNESCO.

Annexe 3

Principales personnes rencontrées

Equipe nationale

Sous la direction du Fidèle Professeur NZE
NGUEMA

Pairs internationaux

ADEA/IIEP

Ibrahima BAH-LALYA – coordonnateur –

Bénin :

Djibril Mama DEBOUROU

Guinée:

Alpha Mahmoudou DIALLO

Mali:

Bakary KANTE

Maurice:

Steven Obeegadoo

Niger:

Alhassane YENIKOYE – Chef de l'équipe
des Experts internationaux-

OCDE/France:

Serge Ebersold

Principales personnes rencontrées

1 S.E. Pr. Albert Ondo Ossa
Ministre de l'Éducation Nationale du
Gabon

1 S.E. François Engongah Owono
Ministre de l'Éducation Nationale du
Gabon

2 Monsieur le Secrétaire Général,
Ministère de l'Éducation Nationale

3 Léontine Mebale
Secrétaire Général Adjoint, Ministère de
l'Éducation Nationale

4 Blandine Mefane
Conseillère technique du Ministre, MEN

5 Jean Louis Moussavou AFC

6 François Boukangou
CSROE/DETP

7 Raphaël Mfoubou
SEP/DETP

8 Etienne Eyinzue
DETP

9 Clarissa Dikigou
SENA

10 Lea Georgina Eyeng Nefane
SENA

11 Fridolin Mve Messa
SENA

12 Isidore Doukaga
FENAPEG

13 Sylvain Momoadjambo
FENAPEG

14 Christiane Bekale
FENAPEG

15 Simone Nidoutoume
FENAPEG

16 Omar Saïd Massande
APE Lycée Oloumi

17 Georgette Quentin
APE Lycée Damas II

18 Donatien Boulingui
APE Lycée SIBANG III

19 Aloïse Ndong-Ona
École Normale des Instituteurs
de Libreville

20 Ilouma O. Agbadje

27 Sophie Kwenzi Olikala
Directeur de l'enseignement pré-primaire
du MEN

- 28 Anicet Simplicie Moussadji
Chargé d'études, Direction de l'enseignement pré-primaire
- 29 Véronique Abessolo
Chef de service de l'enseignement pré-primaire privé du MEN
- 30 Monsieur le Directeur
Institut pédagogique National
- 31 Madame la Directrice
Service des orientations de l'Institut pédagogique National
- 32 Madame la Conseillère
l'Institut pédagogique National

**Names and Addresses of Key
Contacts for the Gabon Peer review**

Son Excellence Monsieur Albert Ondo Ossa
Ministre de l'Éducation Nationale et de
l'Enseignement Supérieur du Gabon
B.P. 06
Libreville
GABON
Fx: + 241 – 76-14-52

Mme Léontine MEBALE
Directeur Général chargé d'Enseignements
Ministère de l'Éducation nationale (Gabon)
B.P. 06
Libreville
GABON
Tel 1 +241 722830
+241 07587880
Tel 2 +241 04 09 65
Fax : +241 76 13 29
Email mebaleleontine@yahoo.fr

Prof. Ibrahima Bah-Lalya
7-9 rue Eugene-Delacroix
75016 Paris, France
Tel : +33 1 45 03 77 35
Fax : +33 1 40 72 83 66
Email: lalyabah@hotmail.fr

Hon. Mr. L. Steven OBEEGADOO
Former Minister of Education and Scientific
Research
Rue La Hausse de la Louvière
Floréal, MAURITIUS
Tel : + 230 208 7385
+230 697 9978
Fax : +230 697 9979
Mobile: +230 728 7111
E-mail: kobeegadoo@intnet.mu

Prof. Alhassane YENIKOYE (PhD)
Recteur
Université Abdou Moumouni
Niamey, NIGER
Tél. : +227 73 32 38
Fax : +227 73 39 43
Mél : alyenik@yahoo.fr

Prof. Nze Nguema
Professeur à l'Université Omar Bongo de
Libreville
BP : 4114
Libreville Gabon
Tel : +241 06 24 92 88
Email: Leopanthera_2001@yahoo.fr

Prof. Djibril Mama DEBOUROU
Député, Assemblée nationale
B.P. 2585
Cotonou, BENIN
Tél. : +229 21 33 09 66
331-4304-9221 (Amir)
Fax : +229 21 21 51 61
Email: debourou2000@yahoo.fr

M. Alpha Mahmoudou DIALLO
Directeur Général Institut National de
Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP)
Ministère de l'Enseignement pré-universitaire
et Education civique
B.P. 823
Conakry
Tél. : +224/60 52 68 18/60 21 26 50
Fax : +224/41 34 41
Mél : mahmoudou_diallo@yahoo.fr

M. Bakary KANTE
Economiste
Consultant
Magnambougou Projet
Rue 393 Porte 31
TEL : 223 646 44 70
Bamako MALI
kanteb56@hotmail.com

Mme Blandine MEFANE
Conseillère du Ministre chargée de l'EPT-
point focal de l'ADEA
Ministère de l'Éducation nationale (Gabon)
B.P. 06
Libreville
GABON
Tel 1: +241 05 33 19 56
Tel 2: +241 07 42 66 36
Tel 3: +241 72 44 61
Fax : +241 72 19 74
Fax2: +241 76 37 59
Email: bmefane@yahoo.fr
bmefane@caramail.com

Mr. Serge EBERSOLD
OECD/CERI
2 rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16
Tel: +33 1 45 24 93 90
Fax: +33 1 4 30 63 94
Email: Serge.ebersold@oecd.org

Le système éducatif gabonais offre un réel paradoxe. D'une part il se présente comme l'un des plus performants de l'Afrique centrale avec, au primaire, un TBS supérieur à 130%, un TNS se situant autour de 93% et un écart garçon/fille de moins de 1,5%. D'autre part, plusieurs études ont constaté une éducation maternelle encore embryonnaire et concentrée dans les deux principales villes du pays. Par ailleurs, les taux de redoublement et d'abandon sont anormalement élevés au primaire, les classes sont surchargées autant au primaire qu'au secondaire -notamment en zones périurbaines- et les transitions sont particulièrement difficiles aussi bien vers l'enseignement supérieur qu'au sein de celui-ci, surtout entre la propédeutique et les facultés proprement dites.

Des pairs de l'ADEA et du Gabon se sont penchés sur ce paradoxe à travers une revue qui a examiné l'ensemble des cycles -du pré-primaire à l'enseignement supérieur- ainsi que les questions de transition entre les différents niveaux. Après un examen exhaustif de la situation, ces pairs ont posé un bilan de la performance du système éducatif gabonais et ont proposé des pistes pertinentes à explorer pour faire face aux défis constatés. Ces pistes, ainsi que le processus qui a conduit à leur élaboration, sont présentées dans le présent rapport.

Ibrahima Bah-Lalya est diplômé PHD de l'Université d'Etat de Floride, Tallahassee, USA. Il est originaire de la Guinée où il a été professeur à l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry et à l'Institut Polytechnique Supérieur Julius Nyerere de Kankan, avant d'être directeur du 4ème cycle au Ministère d'éducation nationale. En temps que consultant de l'UNESCO, il a coordonné la partie éducative de l'Initiative spéciale du système des nations unies en faveur de l'Afrique. Il a aussi coordonné le Groupe de travail de l'ADEA sur l'analyse sectorielle. Depuis 2009, il consulte pour le MINEDUB/Cameroun et l'ADEA/Tunis où il coordonne les revues par les pairs. Bah-Lalya a été auteur de ou a contribué à plusieurs publications sur l'évaluation et la planification en éducation, sur les réformes éducatives dans le contexte du développement et sur l'alphabétisation et l'éducation non formelle.

Alassane Yenikoye est originaire du Niger. Il est professeur de Biologie et Recteur de l'Université nationale Abdou Moumouni de Niamey. Professeur Yenikoye est membre de plusieurs organisations et associations de développement de l'Afrique sub-saharienne, particulièrement du Sahel. Il a été auteur ou a contribué à de nombreuses publications dans le domaine de la biologie et de la gestion des systèmes éducatifs. Sa contribution à la revue par les pairs au Gabon a été considérable tant en ce qui concerne le fond que la forme.

Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA)
Banque africaine de développement (BAD) – Agence temporaire de relocalisation (ATR)
13 avenue du Ghana – BP 323 – 1002 Tunis Belvédère – Tunisie
tél. : +216/ 71 10 39 86 – fax : +216/ 71 25 26 69
mél : adea@afdb.org – site web : www.adeanet.org